

OMPI



A/37/3
ORIGINAL : anglais
DATE : 24 juillet 2002

F

ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

ASSEMBLÉES DES ÉTATS MEMBRES DE L'OMPI

Trente-septième série de réunions
Genève, 23 septembre – 1^{er} octobre 2002

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME
AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001

Document établi par le Secrétariat

I. INTRODUCTION

1. Le présent document (ci-après dénommé “rapport”), qui couvre l'exercice biennal 2000-2001, est le deuxième rapport sur l'exécution du programme biennal établi par le Secrétariat dans le cadre du processus d'établissement de programmes et budgets axés sur les résultats. Le premier rapport de ce type, qui concernait l'exercice biennal 1998-1999, a été présenté en septembre 2000 (document A/35/2). Deux rapports sur l'exécution du programme à mi-parcours de l'exercice biennal ont aussi été soumis aux assemblées : l'un en septembre 1999, pour l'année 1998 (document A/34/6), l'autre en septembre 2001, pour l'année 2000 (document A/36/4).

2. Le présent rapport a été rédigé conformément aux critères définis dans le cadre du programme et budget pour l'exercice biennal 2000-2001, approuvé par les États membres en septembre 1999, qui a jeté les bases du programme de travail de l'Organisation. Il convient de noter que, lors de la mise en œuvre du programme et budget de l'exercice biennal, certaines priorités ont dû être redéfinies dans certains domaines, compte tenu du temps considérable qui s'est écoulé entre l'établissement du programme et budget, son adoption et sa mise en œuvre actuelle.

3. Le présent rapport examine dans quelle mesure les objectifs et les résultats escomptés pour l'exercice biennal ont été atteints, et est structuré de sorte qu'il suit le programme et budget pour l'exercice 2000-2001 en établissant successivement un rapport sur chacun des programmes principaux 02 à 18. Certaines modifications structurelles apportées à la méthode d'établissement du rapport à mi-parcours pour l'année 2000 ont été conservées, ce qui devrait permettre aux États membres d'évaluer avec certitude les résultats obtenus pendant l'exercice biennal. Par conséquent, le commentaire accompagnant chaque programme principal consiste en une brève évaluation des objectifs atteints dans le cadre de chaque sous-programme, suivie de tableaux d'exécution résumant des informations sur les *objectifs*, les *résultats escomptés*, les *résultats obtenus* et les *indicateurs d'exécution* pour chaque sous-programme.

4. De temps en temps, de nouveaux *résultats escomptés* et de nouveaux *indicateurs d'exécution* (indiqués à l'aide de [nouveaux résultats escomptés] et de [nouveaux indicateurs d'exécution], respectivement) ont été introduits dans les tableaux, lorsque le Secrétariat l'a jugé nécessaire, pour tenir compte de tout changement ou de toute nouvelle priorité.

5. L'annexe du présent rapport contient une liste des acronymes utilisés dans le présent document.

II. ÉVALUATION GÉNÉRALE ET POINTS FORTS DE L'EXERCICE BIENNAL 2000-2001 :

6. Pour l'exercice biennal 2000-2001, le directeur général a poursuivi dans la voie tracée dans le document intitulé *Vision d'avenir et orientation stratégique de l'OMPI* ainsi que dans le cadre du *Plan d'action dans le domaine du numérique* de l'OMPI et a présenté différentes initiatives dynamiques et novatrices, en particulier le nouveau Plan d'action pour le développement du système international des brevets (intitulé *Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets*), approuvé par les États membres en septembre 2001. Parallèlement, de nombreux efforts ont continué à être déployés pour mettre en œuvre les programmes de travail essentiels grâce aux grandes priorités du Secrétariat : démythification de la propriété intellectuelle, modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle, *Plan d'action dans le domaine du numérique*, nouveaux défis à relever et mesures visant à renforcer le bon fonctionnement du Secrétariat.

7. L'OMPI a continué à élargir la portée des programmes relatifs aux savoirs traditionnels, aux ressources génétiques et au folklore, au commerce électronique et à l'aide aux petites et moyennes entreprises (PME). Des ressources ont aussi continué à être affectées aux principaux projets informatiques. Chaque projet mis en œuvre doit apporter de grands avantages aux États membres (par exemple, le WIPONET) et aux autres parties prenantes (par exemple, le PCT-EASY) ainsi qu'au Secrétariat en accroissant l'efficacité pour répondre à une augmentation de la charge de travail.

8. Les activités normatives essentielles de l'OMPI ont continué à bénéficier de l'appui ferme et des conseils des comités concernés, à savoir le Comité du programme et budget (PBC), le Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (PCIPD), le Comité permanent du droit des brevets (SCP), le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR) et le Comité permanent des techniques de l'information (SCIT). Grâce à leurs sessions régulières, les comités permanents ont continué à faire fond sur les résultats importants

obtenus plus tôt au cours de l'exercice biennal tout en s'attaquant à de nouvelles questions. En outre, le Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle (PCIPD) et le Comité du programme et budget (PBC) ont chacun fait ressortir les problèmes et les priorités des États membres intéressés, aidant ainsi l'OMPI à planifier les activités futures.

9. Dans le domaine de la coopération pour le développement, les programmes ont permis de mettre en place un plus grand nombre d'activités dans toutes les régions. L'assistance technique offerte par l'OMPI, mieux définie en vue de répondre à l'attente particulière des États membres, a été axée sur la création d'institutions durables s'inscrivant dans le droit fil du document intitulé *Vision d'avenir et orientation stratégique de l'OMPI*.

10. Certains événements ou activités marquants montrent comment l'OMPI a continué à progresser en tant qu'organisation internationale de premier plan, s'acquittant de ses mandats. Si l'on ne peut énumérer tous ces points forts, ceux qui sont présentés ci-dessous montrent que le Secrétariat a su parvenir à des résultats importants :

Démythification

11. Les efforts déployés par l'OMPI pour démythifier l'utilisation et la protection de la propriété intellectuelle ont été renforcés de différentes manières :

- Le directeur général de l'OMPI a eu la possibilité de rencontrer, au cours de l'exercice biennal 2000-2001, davantage de chefs d'État ou de gouvernement, ou de ministres de haut niveau, ainsi qu'au moins deux fois plus d'ambassadeurs en visite que durant l'exercice biennal précédent. Ces réunions importantes ont permis de démythifier les desseins de l'OMPI ainsi que de traiter certaines questions présentant un intérêt commun.
- En septembre 2000, les États membres ont approuvé la proposition, soumise aux assemblées de l'OMPI, de lancer un nouveau programme d'activités en vue de promouvoir une meilleure sensibilisation des PME au système de propriété intellectuelle et d'encourager celles-ci à utiliser ce système. L'objectif de cette nouvelle initiative était de renforcer la compétitivité des PME au niveau mondial et de les aider à mieux exploiter leurs créneaux, y compris grâce au commerce électronique. Par la suite, le Forum de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les petites et moyennes entreprises (février 2001), organisé conjointement par le Ministère italien de l'industrie et du commerce extérieur et l'OMPI, a permis de lancer un plan d'action à l'effet de s'assurer que les PME sont davantage aptes à tirer parti du potentiel du système de propriété intellectuelle pour leur développement commercial. Il a été recommandé dans ce plan que l'OMPI travaille en étroite collaboration avec les gouvernements et les organisations concernées pour sensibiliser davantage les PME au système de propriété intellectuelle et aux possibilités que celui-ci offre. L'OMPI a aussi été invité à conseiller aux gouvernements de tenir compte des besoins spécifiques des PME dans leur politique de propriété intellectuelle. Dans le cadre de la mise en œuvre de ce nouveau programme, le Secrétariat a créé une page d'accueil pour les PME (www.wipo.int/sme) et a participé à différentes conférences pendant toute l'année 2001. On citera à cet égard la Conférence internationale sur le transfert de techniques pour les PME (Washington, avril 2001) et les deux conférences d'un jour sur les droits de propriété intellectuelle pour les PME (Bangalore et Jaipur (Inde), août 2001).

- Les activités de coopération pour le développement ont consisté, entre autres choses, à présenter à plus de 19000 personnes participant à différents événements, organisés ou coorganisés par l'OMPI, des programmes novateurs très particuliers promouvant l'échange de vues sur des questions de propriété intellectuelle et une sensibilisation accrue à ces questions.
- Aux fins de la démythification de la propriété intellectuelle et du renforcement de l'accès du public à l'information, l'OMPI a procédé à des améliorations importantes. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, l'Organisation a établi et publié sur le Web 173 communiqués de presse ou actualités. La facilité d'utilisation de l'information, et l'accès à celle-ci, a été renforcée grâce à une nouvelle conception des sites Web (*www.wipo.int*) de l'OMPI, y compris les 15 sites complémentaires, pour lesquels 58 millions d'"aperçus de page" ont été enregistrés pendant l'exercice biennal¹. En mars 2000, l'OMPI a reçu le premier prix de la *Toile du Plurilinguisme* (pour les sites Web multilingues). En avril 2000, elle a lancé la version arabe de son site Web, élargissant ainsi l'accès à l'information sur les traités, les conférences et autres thèmes de l'OMPI.

Modernisation de l'infrastructure de propriété intellectuelle

12. La mise en œuvre des améliorations apportées aux éléments importants de l'infrastructure de la propriété intellectuelle a constitué une priorité de premier rang durant l'exercice biennal 2000-2001, notamment en ce qui concerne l'assistance aux PMA pour les aider à mettre leur législation en conformité avec l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (Accord sur les ADPIC) :

- Lors d'une cérémonie ayant eu lieu en juin 2001, les directeurs généraux de l'OMPI et de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ont lancé une nouvelle initiative visant à aider les pays les moins avancés à tirer parti autant que possible des avantages de la protection par la propriété intellectuelle. Cette initiative a été accueillie très favorablement par les ambassadeurs représentant les États qui ont jusqu'en 2006 pour remplir les conditions prévues par l'Accord sur les ADPIC. À cette occasion, le directeur général de l'OMPI a souligné que la propriété intellectuelle constitue un instrument de progrès technique, de croissance économique et de création de richesses, en particulier pour les pays les moins avancés.
- En février 2001, la Table ronde interrégionale de haut niveau sur la propriété intellectuelle pour les pays les moins avancés a adopté un plan d'action en vue de recenser les besoins de ces pays et de mettre au point les stratégies correspondantes.

¹ Dans le présent rapport, l'accès public aux différents sites Web de l'OMPI a été mesuré, dans certains cas, par le nombre d'*aperçus de page* (par exemple, pour les sous-programmes 05.1, 06.1 et 12.1), dans d'autres, par le nombre de *sessions de visiteurs* (par exemple, pour le sous-programme 06.1) et, dans d'autres encore, par le *nombre d'occurrences* (par exemple, pour le sous-programme 12.1). Le nombre d'occurrences est utilisé pour mesurer l'accès informatique aux sites Web mais n'est pas égal au nombre de sessions de visiteurs. La visite d'une simple page d'un site Web peut créer des occurrences multiples, et le nombre d'occurrences par page visitée dépend de la configuration de la page Web. Tout renvoi à l'un de ces indicateurs, tels que le nombre d'occurrences, permet d'obtenir des informations valables lorsqu'elles sont utilisées à titre de comparaison au fil du temps car elles indiquent les tendances en ce qui concerne l'accès à un site Web particulier.

- En septembre 2001, un État membre de l'OMPI a pour la première fois ratifié le nouveau Traité sur le droit des brevets (PLT). Une fois que neuf autres États auront ratifié ce traité ou y auront adhéré, le PLT et son règlement d'exécution entreront en vigueur. Ce traité, qui a été adopté par consensus le 1^{er} juin 2000, permettra, une fois entré en vigueur, d'harmoniser et de rationaliser les procédures officielles de demandes de brevet nationales ou régionales et de délivrance des brevets, ce qui permettra de réduire le coût de la protection par brevet et de rendre les procédures plus accessibles.
- La fin de 2001 a constitué un jalon important dans l'histoire de l'OMPI puisque les statistiques ont révélé que les demandes déposées selon le PCT avaient passé la barre des 100 000 par an (environ 104 000 demandes ont été déposées en 2001, ce qui représente une augmentation de 14,3% par rapport à 2000). Depuis que la 250 000^e demande selon le PCT a été reçue en février 1996, le nombre de demandes a doublé en quatre ans, la 500 000^e demande ayant été déposée en 2000. Cette croissance sans précédent confirme l'intérêt croissant des utilisateurs pour la protection par brevet offerte par les systèmes mondiaux de protection administrés par l'OMPI, qui permettent aussi d'acquérir des parts de marché plus importantes grâce au commerce international. Un autre jalon a été atteint lorsque le système de La Haye des dessins et modèles industriels a enregistré son 50 000^e enregistrement en 2000.
- La réussite du PCT suppose que ce système indispensable soit amélioré au fur et à mesure du progrès technique afin d'augmenter le niveau de l'accès à l'information, de la protection et des interfaces modernes. Le nombre de demandes de brevet est passé globalement de 1,7 million en 1990 à approximativement 5,8 millions en 1998; cette tendance a durement mis à l'épreuve la capacité des offices de brevet de faire face efficacement, dans les délais, à l'augmentation du nombre de demandes. Associée à une invitation de plus en plus fréquente à mettre au point, grâce à une plus grande harmonisation, un système mondial des brevets plus efficace pouvant déboucher sur une réduction des coûts de la protection par brevet, cette tendance a entraîné la création du Comité sur la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Ce comité a commencé par élaborer des recommandations qu'il a soumises à l'Assemblée de l'Union du PCT en septembre 2001, laquelle a approuvé la création d'un groupe de travail chargé d'examiner les questions en suspens à l'ordre du jour.
- En mai 2000, le Secrétariat a signé un accord avec l'Université de Turin pour la conception et le lancement communs d'un cours de spécialisation supérieur sur la législation de la propriété intellectuelle, premier diplôme supérieur conjoint délivré par l'OMPI dans le domaine de la législation en matière de propriété intellectuelle. Ce cours a été organisé conjointement par l'Université de Turin et l'Académie mondiale de l'OMPI. Une infrastructure a été mise en place en collaboration avec le Centre de formation international de l'Organisation internationale du travail (OIT).

Plan d'action dans le domaine du numérique

13. Le plan d'action de l'OMPI dans le domaine du numérique a permis de créer un cadre pour un certain nombre d'initiatives lancées par le Secrétariat :

- Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI a administré 3300 litiges relatifs à un nom de domaine de l'Internet au cours de l'exercice biennal, ce qui a permis au Secrétariat de s'imposer en tant que principale institution offrant un règlement rapide évitant le recours à un tribunal des litiges entre des cybersquatteurs présumés et des détenteurs de droits reconnus sur des marques. Le succès remporté par ce type de règlement n'est pas resté sans effet dans certains domaines : un plus grand nombre de litiges ne concernant pas des noms de domaine ont été soumis au centre, le nombre de demandes de consultation de la liste des intermédiaires neutres tenue à jour par l'OMPI a augmenté et la promotion d'une plus large utilisation des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) à la fois par les administrateurs des nouveaux domaines de premier niveau et d'un nombre croissant d'administrateurs de noms de domaine qui sont des codes de pays a reçu un accueil très favorable.
- Le WIPONET, réseau mondial d'information proposant un lien sécurisé entre les parties prenantes de l'OMPI et le Secrétariat de l'Organisation, a commencé à fonctionner en 2001. Les premiers équipements nécessaires ont été mis en ligne depuis le siège de l'OMPI (Centre WIPONET) en novembre, les 19 premières installations dans les offices de propriété intellectuelle de pays en développement ayant été achevées à la fin de l'exercice biennal. Pour faciliter le passage de la théorie à la pratique, deux groupes d'assistance du WIPONET ont été mis en place. Une fois le matériel de formation distribué – processus encore en cours à la fin de l'exercice biennal -, la formation devrait commencer début 2002.
- Le 6 décembre 2001, un pays membre a notifié à l'OMPI son adhésion au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT), devenant ainsi le trentième État à adhérer à cet instrument international et ouvrant la voie à son entrée en vigueur. Le WCT actualise et améliore la protection offerte au droit d'auteur dans l'environnement numérique. L'aspect normatif du WCT est indispensable à l'évolution de l'Internet et du commerce électronique, dont tirent directement parti les industries de la culture et de l'information. À la fin de l'exercice biennal, le Secrétariat avait tout lieu de penser que le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) serait ratifié par un 30^e pays ou qu'un 30^e pays y adhérerait au début de l'exercice biennal suivant.
- En décembre 2000, l'OMPI a convoqué une Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles en vue de créer des normes internationales de protection des droits des artistes interprètes ou exécutants contre toute utilisation non autorisée de leurs interprétations ou exécutions dans le domaine audiovisuel. Des délégations de plus de 120 pays se sont provisoirement entendues sur un ensemble de règles à l'effet de renforcer les droits des artistes interprètes et exécutants de l'audiovisuel, soit sur 19 sur 20 des dispositions provisoires du traité. En dépit des progrès importants accomplis, aucun consensus ne s'est dégagé sur la question du transfert des droits. La conférence s'est achevée par une recommandation des assemblées de l'OMPI de convoquer de nouveau une conférence diplomatique à un stade ultérieur.

Nouveaux défis à relever

14. L'OMPI est souvent confrontée à des défis lorsqu'elle se penche sur de nouvelles questions portant sur l'évolution technique ou juridique, qui appellent un ajustement des engagements de ressources et une fixation des priorités :

- En janvier 2001, le SCIT a pris la décision de se restructurer, créant deux groupes de travail distincts pour rationaliser les travaux futurs des sessions du comité. Le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) et le Groupe de travail sur les projets relatifs aux techniques de l'information (ITPWG) ont été créés en vue d'affiner les travaux du comité. Il a été décidé que le mandat et les activités seraient, pour les sessions à venir, consacrés à des questions d'orientation politique et de conseil technique.
- En septembre 2001, les États membres de l'OMPI ont pleinement appuyé le *Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets*, annoncé par le directeur général, qui permettra de faire avancer le projet stratégique d'évolution du système international des brevets. Le *Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets* promeut les échanges de vues entre États membres à la fois sur de vastes objectifs à long terme et sur la mise au point de solutions à des problèmes plus immédiats, en particulier la crise à laquelle sont confrontés un certain nombre d'offices des brevets devant une charge de travail excessive. La façon dont le directeur général conçoit l'avenir dans ce domaine tient compte du rôle moteur que l'OMPI devrait jouer dans le développement du système des brevets en vue de permettre à tous les pays de tirer un meilleur parti du potentiel créatif à des fins économiques. À la fin de l'exercice biennal, l'OMPI attendait des réponses à l'enquête à laquelle elle avait procédé sur ces questions et a commencé à prendre les dispositions nécessaires en vue de la tenue d'un colloque international au printemps 2002. Le directeur général a aussi souligné que ce plan d'action viendrait compléter et renforcer les projets en cours tels que la réforme du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) et l'harmonisation du droit matériel des brevets. Ce processus a été aussi approuvé en octobre 2001 par la Commission consultative des politiques de l'OMPI, organe restreint de chefs d'État en exercice et d'anciens chefs d'État ainsi que d'autres éminents représentants.
- En décembre 2001, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a conclu sa deuxième session en approuvant une série de tâches spécifiques et en appuyant des travaux ultérieurs destinés à faire avancer les délibérations sur les aspects de propriété intellectuelle de questions à l'examen par le comité. Cela comprend la création de clauses types de propriété intellectuelle pour des arrangements contractuels réglementant l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages en découlant ainsi que la recherche de documents sur les savoirs traditionnels tombés dans le domaine public et leur prise en considération dans l'état de la technique pouvant faire l'objet de recherches lors de l'examen des demandes de brevet. Des rapports intérimaires sur les savoirs traditionnels et le folklore ont été examinés : ils contenaient des informations pratiques sur la mesure dans laquelle le système de propriété intellectuelle permet actuellement de se pencher sur ces formes de savoirs. Le comité intergouvernemental a confirmé que l'OMPI devrait continuer à traiter ces questions en collaboration, selon que de besoin, avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité

biologique (CDB), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et sa Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture ainsi qu'avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO).

Amélioration du fonctionnement du Secrétariat

- Le Groupe de travail sur la réforme statutaire a présenté aux assemblées de l'OMPI, en septembre 2000, des réformes statutaires et structurelles importantes dans le cadre desquelles le nombre d'organes directeurs de l'OMPI a été ramené de 21 à 16.
- Lors de l'examen et de l'approbation du programme et budget de l'OMPI pour l'exercice biennal 2002-2003, les États membres ont demandé au Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse de procéder à une évaluation du projet de construction d'un nouveau bâtiment, en coopération avec le Secrétariat. Cette évaluation devait être terminée mi-2002.

III. RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME DE L'EXERCICE BIENNAL, PAR PROGRAMME PRINCIPAL

PROGRAMME PRINCIPAL 02 – Planification stratégique et développement des politiques

15. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, deux nouvelles initiatives importantes ont été lancées, à savoir le programme d'activités en faveur des PME et le plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets, après approbation des États membres. De même, un nombre important de réunions d'information ainsi que d'échanges de vues et de consultations officiels ont eu lieu avec des groupes régionaux et des coordinateurs régionaux sur un large éventail de questions et de sujets de préoccupation, aussi bien dans le domaine de la programmation que dans le domaine administratif. Cela a permis de faciliter et d'améliorer la concertation entre les États membres grâce à des procédures d'information et de consultations officielles plus transparentes.

16. La stratégie générale de l'OMPI pour l'exercice 2000-2001 a consisté en un renforcement des activités de programme commencées au cours de l'exercice biennal précédent. Des délibérations régies par programme ont eu lieu en vue de recenser des activités prioritaires (sous-programme 02.1) dans le cadre de l'établissement du programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003, l'accent étant mis sur les liens stratégiques exécutés par programme entre les différentes zones de programme. Le programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003 a été approuvé à l'unanimité aux réunions des assemblées en septembre 2001, après des consultations approfondies avec les États membres.

17. Une assistance a continué à être fournie aux fins de la coordination des activités de programme interdépendantes, y compris l'appui nécessaire au directeur général. Cet appui a consisté, entre autres choses, à aider à assurer le service des réunions des organes des États membres et du Cabinet du directeur général (programme principal 01) ainsi qu'à formuler des

politiques et à définir des plans stratégiques pour différentes zones de programme, y compris des projets spéciaux visant à étudier des questions émergentes interdisciplinaires et à analyser la faisabilité et les conséquences d'éventuelles nouvelles activités.

18. La coopération entre l'OMPI et l'OMC a été renforcée à tous les niveaux des deux secrétariats grâce à la deuxième initiative conjointe et au suivi de la première, ces deux initiatives ayant été lancées par les directeurs généraux de l'OMPI et de l'OMC. De même, la coordination entre l'OMPI et l'UPOV s'est intensifiée.

19. En ce qui concerne les relations extérieures et la coopération avec le siège de l'Organisation des Nations Unies (sous-programme 02.2), des progrès importants ont été accomplis en vue du renforcement des liens qu'a tissés l'OMPI avec les gouvernements des États membres, la communauté de la propriété intellectuelle, les entreprises et les organismes professionnels, y compris l'Organisation des Nations Unies et la communauté diplomatique à New York. À cette fin, l'OMPI était représentée à un grand nombre de réunions internationales ou a organisé de telles réunions, à New York, à New York ou à Genève, qui lui ont permis d'établir des contacts personnels avec des membres de tous les groupes susmentionnés, renforçant ainsi les liens et améliorant la coopération et la collaboration.

20. La représentation de l'OMPI aux réunions internationales de haut niveau les plus importantes, y compris des conférences mondiales, ont permis de mettre l'Organisation en évidence, de faire entendre sa voix et de faire mieux connaître de toutes les parties prenantes et des entités pertinentes. Cela a en outre contribué à sensibiliser davantage les gouvernements, les organisations et les organismes professionnels au système de propriété intellectuelle, et à faire mieux comprendre celui-ci. À cette fin, un système global efficace a été mis en place, qui permet de répondre aux communications intéressant l'OMPI.

21. Un service d'information interne important a permis de faire en sorte que l'OMPI soit pleinement reconnue et au courant des derniers développements sur la scène internationale; elle a pour ce faire participé à des réunions et assuré l'information en retour du personnel de l'OMPI, traité et diffusé des documents entrant et des communications, établi la réponse à ces communications ainsi que répondu à des questions internes.

22. Le fonctionnement harmonieux des aspects protocolaires des grandes manifestations organisées au siège de l'OMPI a été assuré, qu'il s'agisse de la trente-cinquième ou de la trente-sixième séries de réunions des assemblées des États membres, des deux conférences diplomatiques, des réunions de la Commission consultative des politiques et de la Commission consultative du monde de l'entreprise, de la deuxième Conférence internationale sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle, de nombreuses manifestations organisées par les comités ou les groupes de travail ainsi que des expositions artistiques, des vernissages ou d'autres événements culturels. L'image de marque de l'Organisation est demeurée inchangée lors de la visite officielle de hauts fonctionnaires gouvernementaux et d'autres personnalités et durant les nombreuses réceptions offertes par le directeur général. Au total, le directeur général a reçu 20 chefs d'État ou vice-chefs d'État et chefs de gouvernement et de parlement, 126 ministres ou vice-ministres, des parlementaires, des juges, un sénateur et trois premières dames. Parmi les autres visiteurs éminents figuraient 30 chefs d'organisation et 337 ambassadeurs représentant 85 pays.

23. En outre, des arrangements protocolaires ont été coordonnés pour la visite du directeur général dans les pays suivants : Afrique du Sud, Australie, Bulgarie, Chine, Costa Rica, Cuba, Égypte, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Italie, Kazakhstan, Kirghizistan, Mexique, Mongolie, Nigéria, Oman, Ouzbékistan, Portugal, République de Corée, Roumanie, Slovaquie, Soudan, Suède, Zimbabwe, ainsi qu'à la Commission européenne et à d'autres organisations intergouvernementales ou non gouvernementales. Au cours de ses visites à l'étranger, le directeur général a été reçu par 24 chefs d'État, vice-chefs d'État, anciens chefs d'État, chefs de gouvernement ou chefs de gouvernement par intérim.

24. En ce qui concerne l'évaluation de l'exécution des programmes (sous-programme 02.3), le cadre d'évaluation en place à l'OMPI depuis l'adoption d'un système de gestion axé sur les résultats a été renforcé grâce à l'introduction d'une stratégie d'évaluation interne de l'OMPI, qui prévoit un cadre stratégique d'utilisation des évaluations dans la gestion des activités de l'OMPI.

25. Les gestionnaires de programme apprécient et utilisent toujours davantage les notions d'évaluation dans les exercices annuels ou bisannuels d'évaluation de l'exécution des programmes. Cela suppose l'octroi d'une part plus importante aux résultats, ce qui permet de vérifier la pertinence des activités de programme par rapport aux objectifs du programme.

26. La première évaluation détaillée d'une activité de la coopération pour le développement a été réalisée. Les résultats, conclusions et recommandations sont présentés en détail dans le document intitulé "Évaluation d'une activité de l'OMPI en matière de coopération pour le développement : présentation du rapport d'évaluation approfondie de la réunion régionale annuelle OMPI des directeurs d'offices de propriété industrielle des pays d'Amérique latine" (voir le document PCIPD/2/8) soumis à la deuxième session du Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle, tenue en février 2001.

27. Après approbation par les assemblées de l'OMPI en septembre 2000, un nouveau programme concernant la propriété intellectuelle et les PME a été créé, qui réoriente des activités prévues dans le sous-programme 02.4 intitulé "Recherche et analyse stratégiques". Aux fins du présent rapport, les travaux relatifs à ce sous-programme figurent donc dans le tableau de résultats 02.4a tandis que les activités et résultats du programme relatif aux PME figurent dans le tableau de résultats 02.4b, qui est fondé sur la structure de résultats figurant dans le programme et budget 2002-2003 (WO/PBC/4/2).

28. L'adoption du Plan d'action de Milan, le renforcement de la coopération avec des institutions nationales ou internationales d'appui aux PME, des organismes régionaux, des institutions financières et certaines OIG ainsi que la création d'un site Web complet sur les PME ont débouché sur une sensibilisation accrue à l'importance et à la pertinence de la propriété intellectuelle pour les PME et sur une meilleure appréciation.

Sous-programme 02.1 – Coordination des programmes

<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la cohérence et l'intégration des programmes de l'OMPI. - Renforcer les dispositifs de coordination et de coopération avec les organisations internationales, régionales et autres dont les activités sont complémentaires de celles de l'OMPI. 		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Programme de travail mieux intégré exploitant les synergies existantes entre les activités de l'OMPI.</i></p>	<p>Ensemble cohérent de principes directeurs de programmation et de budgétisation en vue de l'élaboration du projet de programme et budget pour 2002-2003.</p> <p>Meilleure coordination entre un certain nombre d'activités horizontales ou nouvelles et meilleure intégration de celles-ci.</p> <p>Examen et ajustement centralisés des plans de travail et des budgets avec une utilisation maximale des ressources en personnel et des autres ressources sur une base commune et planification optimale de la mise en œuvre pour réduire les coûts globaux et obtenir de meilleurs résultats et des effets de renforcement mutuel entre les divers programmes.</p> <p>Orientations politiques et principes directeurs d'exécution précis à l'intention des chefs de programme concernant la mise en œuvre des questions et des priorités du programme en cours et décisions sur l'affectation des ressources, suite aux délibérations du groupe de la haute direction.</p>	<p><i>Nombre d'activités reconnues comme complémentaires entre elles et signalées à l'attention des chefs de programme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Démarche pleinement coordonnée en ce qui concerne l'orientation des politiques, les principes budgétaires et les priorités pour l'élaboration du projet de programme et budget pour 2002-2003. - Plans de travail, calendrier des activités et budgets de fonctionnement pour 2000 et 2001 pleinement coordonnés et approuvés pour la totalité des 18 programmes principaux et 58 sous-programmes. - En ce qui concerne le Bureau du directeur général, coordination de nombreuses activités dans le cadre des propositions de traitement émanant des chefs de programme. - Une dizaine d'activités de programme importantes ont dû faire l'objet d'une coordination approfondie entre différents programmes principaux; il s'agit notamment du programme relatif aux PME, du Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets, de l'automatisation des offices de propriété intellectuelle, de la sécurité de l'OMPI, des consultations relatives au nouveau projet de construction et de la planification du projet ainsi que de la mise à jour et de la publication de la stratégie et vision d'avenir de l'OMPI (y compris les messages du directeur général figurant sur le site Web et une monographie). <p><i>Nombre et nature des activités harmonisées ou mises en œuvre en commun au sein de l'OMPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - De nombreuses activités ont été mises en œuvre en commun par plus d'un secteur. Certains programmes ont abouti à la création de nouvelles unités organiques en vue de renforcer des activités : programme d'activités pour les PME, Plan d'action de l'OMPI dans le domaine des brevets et élaboration de politiques dans le domaine des brevets, automatisation des offices de propriété intellectuelle. Pour renforcer les mesures de sécurité à l'OMPI, une équipe d'experts a été créée en 2001 en vue d'améliorer la coordination entre différents programmes. - Collecte de données et analyse de plus de 30 indicateurs décisifs se rapportant à des activités de programme sélectionnées en 2000-2001 fournis au directeur général et au groupe de la haute direction dans le cadre du contrôle de l'exécution du programme et de la planification. - Tenue de 63 réunions d'information professionnelle hebdomadaires (PRIM) (avec une moyenne de participation de 100 membres du personnel, principalement dans les catégories professionnelle et supérieure) qui ont effectivement facilité le partage des informations importantes, y compris les rapports annuels, la coordination des activités de programme, les débats et les décisions concernant les politiques au sein du Secrétariat.

<p><i>Élargissement et approfondissement des contacts et des relations de coopération avec les organisations internationales, régionales, nationales, inter-gouvernementales (OIG) et non gouvernementales (ONG).</i></p>	<p>Renforcement de la coopération entre l'OMPI et l'OMC à tous les niveaux des deux Secrétariats. Coordination plus étroite grâce à la deuxième initiative conjointe et au suivi de la première, toutes les deux ayant été lancées par les directeurs généraux de l'OMPI et de l'OMC.</p> <p>Renforcement de la coordination entre l'OMPI et l'UPOV et meilleure compréhension du fonctionnement des deux organisations par les États membres.</p>	<p><i>Nature et contenu des actions menées en vue d'une meilleure coordination et teneur des documents ou des messages échangés sur cette question, et promptitude de l'action de suivi entreprise :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Les directeurs généraux de l'OMPI et de l'OMC ont, dans une communication commune destinée au gouvernement de tous les pays les moins avancés, informé ceux-ci du lancement d'une deuxième initiative conjointe par l'OMPI et l'OMC et les ont invités à y participer de manière active. Cette communication faisait état de l'engagement des deux organisations à aider les pays les moins avancés à mettre leur législation en conformité avec l'Accord sur les ADPIC dans les délais et à utiliser le système de propriété intellectuelle pour promouvoir leur développement.- Accord de coopération avec le Secrétariat de la coopération ibéro-américaine (SECIB) signé le 8 novembre 2000. <p><i>Nombre et nature des activités et des projets entrepris en commun avec des organisations internationales, régionales, nationales, intergouvernementales et non gouvernementales :</i></p> <ul style="list-style-type: none">- Renforçant encore la coopération, les directeurs généraux de l'OMPI et de l'OMC ont lancé une deuxième initiative conjointe le 14 juin 2001 en vue d'aider les pays les moins avancés, notamment ceux qui sont membres de l'OMC à remplir leurs obligations découlant de l'Accord sur les ADPIC avant le 1^{er} janvier 2006. Les deux directeurs généraux se sont aussi rencontrés à deux reprises en vue de renforcer la coopération et de mieux coordonner le suivi de la première initiative conjointe lancée en juillet 1998 dans l'intérêt des pays en développement. Lors de la deuxième réunion, les chefs du Centre de commerce international (CCI) et de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) étaient aussi présents. Ces réunions ont été suivies de deux autres réunions, au niveau ministériel, des quatre institutions. S'agissant des nombreuses demandes reçues de pays en développement à la suite de la première initiative conjointe, une réponse individuelle a été donnée à chacune d'entre elles soit par l'intermédiaire des programmes de l'OMPI en cours, soit conjointement avec l'OMC. L'OMPI a participé à diverses réunions organisées par l'OMC : quatrième Conférence ministérielle de l'OMC, Conférence de Libreville des ministres du commerce des pays africains, "Semaine de Genève", 21 sessions du Conseil général, huit sessions du Conseil des ADPIC, deux sessions spéciales du Conseil des ADPIC sur la propriété intellectuelle et la santé publique, et de nombreuses réunions des organes de l'OMC tels que le Comité du commerce et de l'environnement, le Comité du commerce et du développement, le Sous-comité des pays les moins avancés et les groupes de travail sur l'adhésion. L'OMPI a aussi continué à fournir des ressources en personnel dans le cadre des cours de formation et des séminaires organisés par l'OMC.- Devant le nombre croissant de demandes émanant des États membres, l'OMPI a renforcé sa coopération avec l'UPOV sur des questions relatives à la protection des obtentions végétales et dans les domaines connexes de la biotechnologie et des savoirs traditionnels. Ces demandes ont entraîné une coopération plus poussée dans le domaine de la mise en œuvre des programmes pertinents des deux organisations. La coordination avec l'UPOV a porté sur différentes réunions et mesures à prendre par l'UPOV, en rapport avec des organes tels que le Département des affaires économiques et sociales de l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et le Conseil des ADPIC de l'OMC. De nombreuses réunions avec le personnel de l'UPOV ont eu lieu sur des sujets d'intérêt commun, des questions administratives et des réunions de l'UPOV. En outre, l'OMPI a aidé à l'organisation de
---	--	--

		<p>plusieurs cours de formation, séminaires et autres activités d'assistance technique de l'UPOV, et les a parrainés.</p> <p>- En juillet 2000, en vue de définir des possibilités de coopération élargie, l'OMPI a organisé une réunion avec les secrétaires exécutifs des cinq commissions régionales du Conseil économique et social (ECOSOC) de l'Organisation des Nations Unies afin de tirer parti de leur participation au débat général de l'ECOSOC en 2000, à Genève. Cette réunion a par la suite permis aux bureaux régionaux de l'OMPI d'assurer un suivi avec la commission correspondante grâce à des activités de programme conjointes sur la sensibilisation à la propriété intellectuelle.</p>
--	--	---

Sous-programme 02.2 – Relations extérieures et coopération avec le siège de l'Organisation des Nations Unies

<p>Objectifs :</p> <p><i>- Renforcer les liens de l'OMPI en général avec les gouvernements des États membres, les milieux de la propriété intellectuelle, les entreprises, les organismes professionnels ainsi que l'Organisation des Nations Unies et la communauté diplomatique de New York.</i></p> <p><i>- Faire connaître et appréhender concrètement par les gouvernements, les organisations et les organismes professionnels précités le système de propriété intellectuelle et les compétences spécialisées dont dispose l'OMPI.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Reconnaissance plus générale de l'importance du système de propriété intellectuelle dans la communauté diplomatique, dans d'autres instances multilatérales et dans les organismes professionnels.</i></p> <p><i>Meilleure compréhension du rôle de l'OMPI dans la promotion du système de propriété intellectuelle.</i></p>	<p>Plus grande prise de conscience et meilleure compréhension, au sein du système des Nations Unies, de la communauté diplomatique, à Genève, à New York et à Washington et dans d'autres villes, de l'importance du rôle de la propriété intellectuelle, et de sa protection lorsque cela est possible, dans tous les domaines d'activité économique et sociale.</p>	<p><i>Nombre et nature des déclarations provenant d'instances internationales multilatérales et d'organismes professionnels au sujet de la propriété intellectuelle :</i></p> <p>- Le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a organisé des programmes de formation à l'intention des diplomates auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, ainsi qu'à l'intention des membres du personnel de l'ONU notamment des ateliers de deux jours sur la propriété intellectuelle, animés conjointement par l'OMPI et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), quatre réunions régionales d'information sur les activités de l'OMPI à l'intention de diplomates de pays en développement, une conférence sur la propriété intellectuelle et les droits de l'homme, à l'intention de diplomates auprès de l'Organisation des Nations Unies à l'occasion de la première Journée mondiale de la propriété intellectuelle, une conférence sur la propriété intellectuelle et le développement, une conférence sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels et une conférence sur la protection des emblèmes des organisations intergouvernementales. De nombreuses déclarations ont été faites devant des organismes professionnels, y compris devant l'International Intellectual Property Society (IIPS) à propos du service de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'OMPI; ont également eu lieu une conférence sur le transfert de technologies à l'intention des PME, à Washington, et des conférences dans neuf universités devant environ 350 étudiants (séries de conférences universitaires de l'OMPI).</p> <p>- Des membres du personnel du Bureau de coordination de l'OMPI à New York ont assisté à de nombreuses réunions de l'Assemblée générale (y compris dans le cadre des deuxième et sixième commissions), de l'ECOSOC et d'autres organes pertinents de l'Organisation des Nations Unies à New York.</p> <p>- Des représentants de l'OMPI à Genève ont participé à des réunions notamment de la FAO, du BIT, de l'UIT, de l'UNESCO, de la CNUCED, du PNUE, du Bureau de Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'OMS, du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de l'ECOSOC ainsi que de la Banque européenne pour la reconstruction (BERD) et de l'Union interparlementaire.</p>

		<p>- L'OMPI a participé aux importantes conférences suivantes : X^e CNUCED, XIII^e Conférence internationale sur le SIDA, Sommet mondial pour le développement social, Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (PMA III), la session d'ouverture du Groupe d'étude des technologies de l'information et des communications de l'Organisation des Nations Unies et toutes les sessions ordinaires du Comité administratif de coordination (CAC) et de ses nouveaux organes, à savoir le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) et le Comité de haut niveau sur les programmes (HLCP).</p> <p>- L'OMPI a créé un groupe d'experts chargé de questions relatives aux techniques de l'information pour un débat de haut niveau de l'ECOSOC.</p> <p><i>Nombre et nature des communications reçues de la communauté diplomatique ou des organismes professionnels montrant une reconnaissance plus générale de l'importance du système de propriété intellectuelle :</i></p> <p>- L'OMPI a reçu des demandes de contribution à plusieurs rapports importants établis par le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à l'intention de l'Assemblée générale, de l'ECOSOC ou d'autres organes de haut niveau.</p> <p>- Des documents importants ont été reçus dans lesquels était mentionnée l'importance des questions de propriété intellectuelle (l'OMPI ayant apporté une contribution à plusieurs d'entre eux), y compris la Stratégie internationale du développement pour la quatrième décennie du secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, la Déclaration du Millénaire, le Livre blanc sur le développement international du Gouvernement du Royaume-Uni intitulé "L'élimination de la pauvreté dans le monde : faire de la mondialisation un succès pour les pauvres" et le Rapport mondial sur le développement humain intitulé "Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain" du PNUD.</p> <p>- Le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a reçu de nombreuses invitations à débattre de l'OMPI et de la propriété intellectuelle, notamment du Programme international des visiteurs du Ministère des affaires étrangères des États-Unis d'Amérique, destiné à informer cinq délégations de fonctionnaires de plusieurs pays, de l'Association des avocats de la ville de New York, du Center for Strategic and International Studies et du Sommet des technologies importantes de la Georgetown University.</p> <p><i>Nombre et nature des communications reçues sollicitant une intervention plus importante de l'OMPI dans des questions connexes traitées par d'autres instances internationales et organismes professionnels :</i></p> <p>- Réception d'environ 850 objets de correspondance de la part de l'Organisation des Nations Unies, de ses institutions et d'autres organismes internationaux, et envoi de réponses, y compris des contributions à des rapports et des réponses à des questions et à des prises de position, afin de clarifier les activités essentielles de l'OMPI en rapport avec le programme de travail et l'administration d'autres institutions du système des Nations Unies.</p> <p>- Le Bureau de coordination de l'OMPI à New York a donné suite à des demandes de participation de l'OMPI à des programmes des organismes suivants : Banque mondiale, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies, Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, International Intellectual Property Society, International Intellectual Property Institute et Washington Area Trade Association.</p>
--	--	--

Objectif : <i>Tenir l'OMPI au courant des évolutions pertinentes dans les organismes législatifs et autres des Nations Unies, au sein de la communauté diplomatique au siège de l'Organisation des Nations Unies, et dans les autres milieux intéressés.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure connaissance par les chefs de programme de l'OMPI des incidences réciproques des travaux des organes délibérants et des autres organes de l'Organisation des Nations Unies sur les activités de l'OMPI.</i>	Large sensibilisation des chefs de programme et des hauts fonctionnaires aux activités courantes des divers organes des Nations Unies dans les différents domaines d'activité économique et sociale, et sur les incidences de ces activités sur les programmes et les stratégies de l'OMPI.	<p><i>Nombre de cas où des questions spécifiques soulevées dans des instances internationales ou à l'Organisation des Nations Unies ont donné lieu à des activités programmées de l'OMPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les questions pertinentes soulevées dans les instances internationales portaient notamment sur la mondialisation, la santé publique, les savoirs traditionnels et les domaines connexes y compris les ressources génétiques, et la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC. Les secteurs pertinents du Secrétariat ont été tenus entièrement informés des communications reçues à propos de ces questions afin d'accroître leur capacité de renforcer leurs programmes selon que de besoin. <p><i>Documents et informations reçus par les chefs de programme démontrant l'intérêt exprimé par les organes délibérants de l'Organisation des Nations Unies concernant des questions de propriété intellectuelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Il a été répondu à 125 questions émanant de membres du personnel de l'OMPI en ce qui concerne la coopération et la collaboration entre l'Organisation, l'ONU et d'autres organisations internationales. - En moyenne, une soixantaine de documents, rapports ou publications officiels ont été reçus par semaine de la part de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes internationaux; tous ont été traités et redistribués, selon que de besoin, aux secteurs pertinents du Secrétariat de l'OMPI. - Le Bureau de la coordination de l'OMPI à New York a établi plus de dix rapports sur des débats concernant la propriété intellectuelle ayant eu lieu à New York, à l'intention du Secrétariat de l'OMPI à Genève.

Sous-programme 02.3 – Évaluation de l'exécution des programmes

Objectif : <i>Renforcer la gestion des programmes dans l'Organisation.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Suivi systématique et évaluation de l'exécution par les chefs de programme.</i>	Approbation par les États membres, lors des assemblées de l'OMPI en septembre 2000 et en septembre 2001 respectivement, du rapport sur l'exécution du programme pour l'exercice biennal 1998-1999 et pour 2000.	<p><i>Système en place au niveau du programme assurant le suivi régulier et systématique du programme de travail et une évaluation du résultat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Intégration au niveau du programme du cadre d'évaluation des résultats (objectifs, résultats escomptés et indicateurs d'exécution) dans le programme et budget pour 2000-2001. - Appui aux chefs de programme en ce qui concerne l'examen du cadre d'évaluation des résultats dans le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003. - Échange régulier d'informations et de données d'expérience, avec d'autres institutions spécialisées ou organisations internationales par l'intermédiaire du Groupe de travail inter-institutions sur l'évaluation et d'autres instances, sur les pratiques et les méthodes d'évaluation, l'accent étant avant tout mis sur leur intégration dans un cadre de gestion axé sur les résultats.

Objectif : <i>Accroître la cohérence et l'intégration des programmes de l'OMPI.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Recours accru aux indicateurs d'exécution pour mesurer les résultats par rapport aux objectifs.</i>	Évaluation systématique de l'exécution du programme sur la base du cadre d'évaluation des résultats.	<i>Retour d'information périodique de la part des chefs de programme, montrant que l'évaluation de l'exécution est utilisée comme outil de gestion et que des mesures d'ajustement sont prises le cas échéant :</i> - Présentation par les chefs de programme des contributions aux rapports sur l'exécution du programme pour 2000 et pour l'exercice biennal 2000-2001, conformément au cadre d'évaluation des résultats du programme et budget.

Objectif : <i>Renforcer la pertinence et l'efficacité des activités de l'Organisation par rapport à leurs objectifs.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Adéquation accrue des activités entreprises par rapport aux objectifs du programme.</i>	Pertinence accrue des activités de programme par rapport aux objectifs des programmes.	<i>Lien plus étroit entre les activités proposées et les résultats escomptés ainsi que les objectifs inscrits au programme et budget :</i> - Évaluation de l'exécution des programmes par les chefs de programme de plus en plus axée sur les résultats. - Renforcement du cadre d'évaluation des résultats au sein de l'OMPI grâce à l'introduction de la stratégie d'évaluation de l'OMPI.

Sous-programme 02.4a – Recherche et analyse stratégiques

Objectif : <i>Créer un potentiel permettant d'entreprendre de façon efficace une recherche et une analyse stratégiques adaptées à la protection, à la gestion et à l'usage des droits de propriété intellectuelle.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure compréhension des tendances dans le fonctionnement des systèmes de propriété intellectuelle et création d'un outil de qualité pour prévoir les évolutions futures.</i>	Création de liens mutuellement enrichissants avec des administrateurs s'occupant de l'aspect social, culturel ou économique des droits de propriété intellectuelle. Rassemblement de preuves sur les liens qui existent entre la propriété intellectuelle et la croissance économique.	<i>Base de données mise au point, informations réunies et rapports publiés relevant de la recherche et de l'analyse stratégiques :</i> Des chercheurs universitaires et des administrateurs d'instituts de recherche ont, sur demande, effectué des travaux sur différents aspects de la propriété intellectuelle : - Étude sur l'importation parallèle de médicaments : répercussions sur la concurrence et les prix dans les pays en développement. - Étude sur le rôle des droits de propriété intellectuelle dans le transfert des biotechnologies : points de vue des entreprises. - Étude sur la mise au point d'une grille d'efficacité des droits de propriété intellectuelle dans les systèmes de brevets nationaux. - Étude sur l'utilisation des droits de propriété intellectuelle par les instituts publics de recherche agricole dans les pays en développement. - Étude sur l'importance des droits de propriété intellectuelle dans le développement au niveau international des biotechnologies agricoles du secteur privé. - Projet commun OMPI-CNUCED intitulé "Les pays en développement deviennent des acteurs mondiaux : les possibilités offertes par l'industrie de la musique", confié à une équipe de chercheurs nationaux. - Étude du groupe STEP sur l'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME en Norvège. - Étude sur les activités économiques liées au droit d'auteur dans les pays du Marché commun du Sud (MERCOSUR) (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et au Chili, conduite par une équipe de chercheurs. - Création d'une base de données bibliographiques relative aux aspects économiques de la propriété intellectuelle, c'est-à-dire

		<p>essentiellement aux brevets, avec plus de 2000 références.</p> <p>Projets ou études en cours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un manuel sur la négociation des contrats de licence de techniques. - Étude sur l'efficacité de l'industrie du droit d'auteur dans cinq pays arabes (Égypte, Jordanie, Liban, Maroc et Tunisie), conduite par une équipe de chercheurs. - Étude sur les indicateurs de délivrance de brevets au niveau international : analyse des séries chronologiques.
<i>Capacité accrue de prendre en considération les répercussions des évolutions socio-économiques et techniques sur le travail de l'OMPI.</i>	<p>Base d'information sensiblement élargie et interaction plus productive avec des économistes, des sociologues et d'autres spécialistes, y compris des commissions régionales et des banques de développement des Nations Unies, spécialisés dans la recherche sur les droits de propriété intellectuelle et leurs répercussions sur des questions économiques, sociales et culturelles.</p>	<p><i>Changements dans les façons de procéder, la méthode de travail ou le niveau de compétence montrant une capacité accrue en la matière :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation à des administrateurs s'occupant de l'aspect social, culturel ou économique des droits de propriété intellectuelle en rapport avec les travaux de l'OMPI, y compris du nouveau plan d'action de l'OMPI relatif aux incidences sociales, culturelles et économiques de la propriété intellectuelle. - Envoi de 14 missions en vue de participer et d'apporter une contribution à des conférences ou à d'autres instances où des débats sur les effets de la protection des droits de propriété intellectuelle ont eu lieu entre des participants de divers milieux économiques, juridiques, techniques ou socioculturels. - Publication d'un livre sur les avantages socio-économiques de la protection de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.
<i>Meilleur potentiel de prévision des tendances et des évolutions futures dans le domaine de la propriété intellectuelle et de leurs incidences sur le travail de l'OMPI.</i>	<p>Domaine d'activité abandonné, compte tenu d'un changement dans les priorités du sous-programme.</p>	<p><i>Mécanismes et systèmes spécifiques en place montrant que le potentiel a été amélioré :</i></p> <p style="text-align: center;">—</p> <p><i>Réactions rapides et efficaces aux demandes de prévision de ce type :</i></p> <p style="text-align: center;">—</p>

Sous-programme 02.4b – Les petites et moyennes entreprises (PME) et la propriété intellectuelle

Objectif : <i>Renforcer la capacité des institutions gouvernementales, privées ou civiles, au niveau mondial, de définir et de mettre en œuvre des politiques et des stratégies permettant de répondre aux besoins de propriété intellectuelle et aux préoccupations des PME.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Capacité renforcée des gouvernements et des institutions d'appui aux PME de fournir des services de propriété intellectuelle aux PME.</i>	<p>Sensibilisation accrue des institutions d'appui aux PME, des institutions intergouvernementales ou non gouvernementales et des PME à l'importance du rôle de la propriété intellectuelle dans le renforcement de la compétitivité des PME, et reconnaissance de cette importance par ces mêmes institutions et PME.</p> <p>Sensibilisation accrue du Centre du commerce</p>	<p><i>Niveau et nature de l'assistance fournie à la demande d'institutions gouvernementales, privées ou de la société civile au niveau mondial :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des liens ont été créés et la coopération a été renforcée avec des institutions nationales ou internationales d'appui aux PME, telles que la Chambre de commerce internationale (CCI), l'Association mondiale des petites et moyennes entreprises (WASME), l'Organisation pour le développement des petites entreprises (SIDO) de l'Inde, l'Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe (UNICE) et l'Alliance européenne des petites entreprises (ESBA) (Europe), ainsi qu'avec des organismes régionaux, des institutions financières et certaines OIG, comme la Banque asiatique de développement (BASD) et la Banque interaméricaine de développement (BID), la Commission

	<p>international (CCI) et des milieux des affaires de l'importance et de la pertinence de la propriété intellectuelle pour les PME et pour l'identification des synergies et des entreprises communes.</p> <p>Adoption du Plan d'action de Milan.</p> <p>Intérêt général accru pour les questions liées à la propriété intellectuelle et aux PME, comme le montre le nombre de consultations du site Web consacré aux PME.</p> <p>Plus grande diffusion des documents de propriété intellectuelle destinés aux PME par les institutions d'appui aux PME.</p>	<p>économique pour l'Afrique (CEA), l'Union européenne (UE), le Groupe des quinze (G-15), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la Commission économique pour l'Europe (CEE) et différents secteurs de la Commission européenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 169 réponses à une circulaire ont été reçues jusqu'en décembre 2001, dans lesquelles des informations étaient fournies sur des administrations nationales de coordination avec les PME. - Participation au Congrès mondial virtuel des entrepreneurs et des PME. - Tenue d'un atelier régional et de deux ateliers nationaux sur les dimensions commerciales et contractuelles de l'acquisition et du transfert de la propriété intellectuelle, organisés conjointement avec le Centre du commerce international (CCI). - Mise au point et examen d'une stratégie et d'un plan d'action relatifs à la propriété intellectuelle et aux PME, avec des représentants de gouvernements, d'OIG et d'ONG. <p><i>Nombre et nature des publications, y compris les modules d'enseignement et de formation à distance, mises au point ou pour lesquelles une contribution a été fournie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'un site Web sur les PME (les versions anglaise et espagnole ont été lancées en juin et en décembre 2001, respectivement). La brochure intitulée "La propriété intellectuelle et les petites et moyennes entreprises" est disponible dans toutes les langues officielles de l'OMPI. - Un nombre considérable d'institutions d'appui aux PME, telles que la WASME et l'ESBA, ont mentionné le site Web sur les PME dans leurs communications à leur clientèle. De nombreuses autres institutions ont ajouté l'adresse du site Web sur les PME à leur liste de liens figurant dans leur site Web, et ont téléchargé l'ensemble de la brochure sur la propriété intellectuelle et les petites et moyennes entreprises sur leur site Web. - Publication et diffusion, par l'intermédiaire d'actualités électroniques et du site Web, des pratiques recommandées pour aider les PME à utiliser le système de propriété intellectuelle et d'études de cas sur les activités d'autres institutions d'appui aux PME visant à encourager les PME à utiliser efficacement la propriété intellectuelle. À la fin de l'exercice biennal, il y avait environ 700 abonnés inscrits à la liste de diffusion gratuite. - Publication d'articles dans la revue mensuelle de la WASME et dans d'autres publications.
--	--	---

Objectif : <i>Atteindre le plus grand nombre possible de PME</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Sensibilisation accrue des PME à la propriété intellectuelle et utilisation accrue de la propriété intellectuelle par les PME.</i></p> <p><i>Renforcement de la compréhension et</i></p>	<p>Augmentation du nombre de PME participant aux activités de l'OMPI.</p> <p>Capacité des PME de prendre des décisions en connaissance de cause sur des questions de propriété intellectuelle.</p>	<p><i>Importance de l'assistance et type d'assistance fournie directement aux PME :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux deux premiers, sur un total de 14, ateliers de sensibilisation à la propriété intellectuelle et de formation de formateurs, tenus en Inde à l'intention des PME. - Envoi de huit missions en vue de participer et d'apporter une contribution à un forum international sur la propriété intellectuelle et les PME ainsi qu'à des conférences et des séminaires sur le rôle important que la propriété intellectuelle peut jouer dans le renforcement de la compétitivité des PME. - Conseil aux PME et examen de leurs préoccupations en ce qui concerne des questions de propriété intellectuelle.

<i>élargissement du niveau d'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME.</i>		- Envoi de 11 missions pour traiter de questions liées aux PME dont l'examen a été entrepris par d'autres secteurs de l'OMPI en coopération étroite avec la Division des petites et moyennes entreprises. - Création d'un site Web sur les PME afin d'atteindre le plus grand nombre possible de PME à un faible coût.
Montant total des dépenses au titre du programme principal 02 au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :		18 478 000 francs suisses

PROGRAMME PRINCIPAL 03 – Affaires juridiques et structurelles

29. Durant l'exercice biennal 2000-2001, 124 nouvelles adhésions aux traités administrés par l'OMPI ou ratification de ces traités ont été enregistrées, ce qui montre l'importance accordée à la propriété intellectuelle aujourd'hui. Cinquante et un pour cent de ces nouvelles adhésions ou ratifications provenaient de pays en développement et 44% de pays en transition vers une économie de marché.

30. Des services de secrétariat efficaces ont été assurés (sous-programme 03.1) en vue d'assurer une bonne exécution des fonctions de dépositaire et de progresser sur la voie de la rationalisation de la structure de direction de l'Organisation. Parmi les événements marquants qui ont eu lieu au cours de l'exercice biennal, on peut citer le dépôt du 30^e instrument d'adhésion au Traité sur le droit d'auteur de l'OMPI (WCT), qui permettra à celui-ci d'entrer en vigueur en mars 2002, l'augmentation du nombre de membres de l'OMPI, qui s'élève désormais à 178, et le processus qui a conduit l'Assemblée générale à ramener à cinq le nombre d'organes directeurs de l'Organisation. Ce dernier fait représente la plus importante réforme statutaire et structurelle de l'Organisation depuis sa création. Les travaux du Groupe de travail sur la réforme statutaire ont sensiblement progressé en vue de la finalisation de ses recommandations, qui seront soumises à l'Assemblée générale en 2002.

31. En ce qui concerne la prévention et l'instruction des plaintes déposées par le personnel, il est à noter que le nombre de plaintes portées à l'attention de l'administration n'a pas augmenté bien que les membres du personnel de l'Organisation soient sensiblement plus nombreux.

32. Pour ce qui est des relations avec le secteur non gouvernemental et les entreprises (sous-programme 03.2), la transparence et les capacités de reddition des comptes de l'Organisation dans sa pratique contractuelle ont été renforcées grâce à la fourniture d'avis et d'un appui juridiques dans le cadre de la négociation de plus de 270 contrats d'une valeur supérieure à 297 millions de francs suisses, et ce à la demande de plus de 45 unités de l'Organisation. Des conseils et un appui ont également été fournis en rapport avec des questions juridiques générales, y compris des plaintes déposées par ou contre l'Organisation.

33. Les liens de l'OMPI avec des organisations non gouvernementales et des groupes d'activités économiques ont continué à se multiplier durant l'exercice biennal, améliorant ainsi les voies de communications de l'Organisation avec des représentants des secteurs industriel et commercial. Ces liens ont contribué à définir les activités de l'OMPI dans des domaines présentant un intérêt pour les entreprises, notamment en ce qui concerne le système des brevets et les services d'arbitrage et de médiation.

34. Si la Commission consultative du monde de l'entreprise ne s'est réunie qu'une fois au cours de l'exercice biennal (en mai 2000), il n'en reste pas moins que des efforts ont commencé à être déployés à la fin de l'exercice pour réorganiser la commission et développer davantage les liens de l'Organisation avec divers groupes d'activités économiques.

35. En raison essentiellement de ses activités dans le domaine du règlement des litiges relatifs aux noms de domaine de l'Internet, le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (sous-programme 03.3) a pu proposer des services élargis de règlement des litiges. L'instruction par le centre de ce nouveau type de litige a permis non seulement de compléter les services traditionnels de médiation et d'arbitrage dans le domaine de la propriété intellectuelle mais aussi d'inciter le centre à proposer en ligne des prestations renforçant l'efficacité du règlement des litiges. Les nombreuses demandes de services enregistrées au cours de l'exercice biennal confirment que les titulaires de droits de propriété intellectuelle ont tout à gagner du fait qu'il existe des possibilités de règlement des litiges qui ne nécessitent pas de recourir à un tribunal, procédure souvent coûteuse et longue dépassant les frontières nationales. Les services du centre ont évolué dans les domaines suivants : nombre d'affaires, types de règles ayant régi l'instruction de ces affaires et modes de procédure.

36. Le taux de participation à toute une série d'événements ainsi que le dialogue journalier que le centre entretient avec des utilisateurs éventuels de ces services de règlement grâce au courrier électronique et à d'autres moyens montrent que le centre renforce aussi sa position en tant qu'institution de référence pour l'arbitrage et la médiation des litiges de propriété intellectuelle. C'est aussi ce qu'il ressort de certaines nominations initiales effectuées en vertu des règlements d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, du nombre satisfaisant de demandes de soumission d'une affaire à un intermédiaire neutre de l'OMPI ainsi que de la collaboration avec diverses parties intéressées en vue de la création de mécanismes particuliers adaptés à des types précis de litiges. Le centre considère que cette demande importante de nouveaux services augure bien de ses activités habituelles.

37. En ce qui concerne le commerce électronique (sous-programme 03.4), des progrès importants ont été réalisés en vue d'une sensibilisation accrue aux questions découlant de l'incidence du commerce électronique sur la propriété intellectuelle à la fois dans les pays développés et dans les pays en développement, et d'une meilleure compréhension de ces questions. Plus précisément, les administrateurs de ccTLD ont été davantage sensibilisés à l'importance de la protection de la propriété intellectuelle dans leurs domaines respectifs.

38. La protection de la propriété intellectuelle sur l'Internet a été renforcée grâce à l'adoption par les services d'enregistrement des sept nouveaux domaines génériques de premier niveau (TLD génériques) de certaines procédures de règlement des litiges, y compris les Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP), ainsi que grâce au fait qu'ils aient choisi le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI comme institution de règlement. S'il est vrai que les principaux éléments des procédures en question ont été définis par les services d'enregistrement des nouveaux TLD génériques et l'ICANN, il n'en reste pas moins que l'OMPI, de par ses conseils et sa coopération, a joué un rôle essentiel dans la mise en œuvre de ces procédures. La protection de la propriété intellectuelle dans les ccTLD a aussi été grandement renforcée de par le fait que les services d'enregistrement des ccTLD utilisent les Pratiques recommandées de l'OMPI concernant les ccTLD aux fins de la prévention et du règlement des litiges de propriété intellectuelle, que ces mêmes services s'adressent au Secrétariat de l'OMPI pour obtenir des conseils sur des questions liées à la propriété intellectuelle et qu'ils ont nommé le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI institution de règlement en cas de litige. La confiance que témoignent les fournisseurs de systèmes d'attribution de noms dans

les couches plus élevées (tels que les systèmes à mots clés) à l'OMPI pour les questions liées au règlement des litiges de propriété intellectuelle constitue une autre tendance encourageante.

39. Pour ce qui est de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de protection des droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique, les progrès n'ont pas été accomplis aussi rapidement que prévu en raison essentiellement du fait que les besoins du marché ne sont pas aussi importants que ce qui avait été anticipé.

40. Au cours de l'exercice biennal, l'OMPI a continué à être considérée comme l'institution de référence pour la mise au point de nouvelles règles régissant l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le commerce électronique. À cet égard, l'examen du lien entre les noms de domaine et les désignations autres que des marques de commerce ou de service auquel l'OMPI a procédé dans le cadre du deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet et les sessions spéciales du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) consacrées au rapport sur ce processus constituent des éléments importants.

Sous-programme 03.1 – Affaires juridiques et structurelles

Objectifs :	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Conseiller le directeur général et le Secrétariat sur les aspects juridiques du travail de l'Organisation, notamment les questions de droit administratif et statutaire.</i> - <i>Donner aux États membres des informations et des avis concernant les aspects juridiques du travail de l'Organisation, notamment le règlement des litiges en matière de propriété intellectuelle.</i> - <i>Renforcer les services du Secrétariat pour les aspects administratifs, statutaires et de droit international des réunions des assemblées, des comités permanents et des autres organes des États membres ainsi que des conférences diplomatiques.</i> 	
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Conseils et assistance de qualité et en temps utile, au bénéfice des États membres, du Secrétariat et d'autres entités, concernant des questions juridiques très diverses touchant au travail de l'Organisation.</i>	<p>Fourniture rapide et efficace de services, même lorsque le volume des activités augmente dans de grandes proportions.</p> <p>Acceptation de plus en plus large de la modification de l'article 9.3) de la Convention instituant l'OMPI.</p> <p>Simplification et amélioration de la structure institutionnelle de l'Organisation.</p> <p>Fourniture de conseils de qualité et de services de secrétariat efficaces pour les réunions des assemblées et d'autres organes de l'OMPI.</p>	<p><i>Nombre, nature et date des demandes de conseils reçues; nombre de réponses et délais de réponse :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Réponse à plus de 200 demandes d'autorisation et fourniture de conseils juridiques à des membres du personnel, aux conseillers juridiques des Nations Unies et à des entités privées ou publiques concernant l'utilisation du nom, de l'acronyme et du logo de l'Organisation ainsi que la création d'hyperliens extérieurs vers le site Web de l'OMPI. - Réponse à plus de 360 demandes d'information sur diverses questions telles que le statut de certains pays ou territoires, les résolutions de l'ONU ainsi que les adhésions aux traités administrés par l'OMPI et les ratifications de ces traités. - Réception de 38 acceptations de la modification de l'article 9.3) de la Convention instituant l'OMPI. - Examen de propositions portant sur la réforme statutaire de l'Organisation. - Le Groupe de travail sur la réforme statutaire, à l'issue de quatre sessions, a élaboré une recommandation portant sur la dissolution de cinq conférences de représentants, la dissolution de la Conférence de l'OMPI, l'officialisation du système de contribution unique et des modifications apportées aux classes de contribution et l'introduction de modifications des traités de l'OMPI afin que les sessions ordinaires des assemblées aient lieu chaque année et non plus une fois tous les deux ans.

Objectif : <i>Renforcer l'efficacité de la fonction de depositaire des conventions et des arrangements administrés par l'OMPI exercée par le directeur général.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Réduction notable de l'arriéré d'enregistrement auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à New York, des traités de l'Organisation administrés par l'OMPI.</i>	L'arriéré n'a pas encore été totalement résorbé en raison d'une très grande augmentation de demandes d'autres services et d'une réduction correspondante du niveau des effectifs.	<i>Nombre de traités administrés par l'OMPI et de notifications ultérieures enregistrées auprès du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, et nombre de notifications d'adhésion et autres traités :</i> - Réception et traitement de 128 instruments de ratification ou d'adhésion, envoi de 219 notifications d'actes accomplis en relation avec les traités (adhésions, déclarations, territoires particuliers), établissement de 231 copies certifiées conformes de traités, de 98 instruments d'adhésion types et de 42 notes sur les avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI. - En 2001, réception et traitement du dépôt du 30 ^e instrument au WCT, qui est entré en vigueur le 6 mars 2002. - Réponses en temps utile à des demandes d'information envoyées à l'adresse "treaties.mail@wipo.int". À la fin de 2001, il y avait plus de 1000 abonnés à la liste de diffusion sur les traités.
<i>Gestion plus efficace et large diffusion d'informations statistiques sous forme conviviale concernant les traités administrés par l'OMPI.</i>	Les travaux relatifs au projet de base de données n'ont pas beaucoup progressé en raison de l'accroissement spectaculaire du nombre de demandes d'autres services et d'une réduction correspondante des effectifs.	<i>Nombre de consultations de la base de données sur les traités :</i> —

Objectif : <i>Améliorer les mesures visant à la prévention et au règlement des conflits avec le personnel.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Fonctionnement amélioré des mécanismes statutaires garantissant une procédure régulière; politiques et procédures régissant le personnel mieux définies, notamment quant aux droits, devoirs et obligations des membres du personnel.</i>	Plusieurs conflits ont été résolus ou évités par la négociation et la fourniture de conseils juridiques, en dehors des voies de recours normales.	<i>Nombre et nature des améliorations apportées aux mécanismes institutionnels et aux politiques et procédures régissant le travail du Secrétariat :</i> - Un seul recours a été formé auprès du Comité d'appel de l'OMPI et aucun auprès du Tribunal administratif de l'OIT.

Sous-programme 03.2 – Relations avec le secteur non gouvernemental et les entreprises

Objectifs : <i>- Accentuer l'adéquation de l'OMPI et de son programme aux entreprises et au secteur privé. - Améliorer les courants de communication entre le Secrétariat et les représentants des entreprises et du secteur privé.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Composition forte et stable de la Commission consultative du monde de l'entreprise, qui est à la fois représentative d'une grande variété de secteurs industriels et représentative du</i>	La Commission consultative du monde de l'entreprise a tenu sa troisième réunion en mai 2000. Sa composition exprimait à la fois la stabilité et un certain équilibre géographique.	<i>Rapports sur les réunions de la CCE et de ses organes subsidiaires (en cas de création d'organes subsidiaires) et mise en œuvre de l'éventuelle suite à donner recommandée dans ces rapports :</i> - Le rapport de la deuxième réunion (septembre 1999) contenait une recommandation appuyant les travaux de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet et des directives concernant le projet de l'Organisation de faire appel à des personnalités de renom pour promouvoir la protection de la propriété intellectuelle, ce qui a contribué à guider les travaux de l'Organisation dans ces domaines au cours de l'exercice biennal; le rapport de la troisième réunion (mai 2000) contenait des recommandations concernant le coût de l'obtention

<i>point de vue géographique, et réunions annuelles productives de cette commission.</i>		et du maintien de la protection par brevet et la nécessité d'examiner la question de l'application appropriée des normes de brevetabilité dans le domaine des biotechnologies. Ces délibérations ont contribué à l'élaboration de politiques, programmes et activités de l'OMPI dans les domaines susmentionnés.
<i>Amélioration des relations entre l'OMPI et les entreprises et le secteur privé.</i>	Meilleure compréhension, au sein du Secrétariat, des besoins et priorités du secteur privé dans le domaine de la protection de la propriété intellectuelle.	<i>Fréquence accrue et caractère fructueux des contacts entre le Secrétariat et les représentants des entreprises et du secteur privé :</i> - La CCE ne s'est pas réunie plus fréquemment en session plénière, mais son existence a favorisé les contacts entre le Secrétariat et les représentants du secteur privé, ce qui a permis au premier de mieux comprendre les problèmes pratiques rencontrés par les seconds.
<i>Recentrage du Secrétariat sur les activités visant à améliorer la protection de la propriété intellectuelle en vue de soutenir les entreprises et le secteur privé dans la création d'emplois et de richesses.</i>	Les recommandations de la CCE ont permis au Secrétariat de mieux adapter le système de règlement des litiges en matière de noms de domaine aux besoins concrets et ont nourri la réflexion sur le futur système international des brevets.	<i>Fréquence accrue et caractère fructueux des relations entre le Secrétariat et les représentants des entreprises et du secteur privé :</i> - La CCE a contribué à mettre en évidence l'intérêt manifesté par le secteur privé pour les services de l'OMPI, notamment les services de règlement des litiges en matière de noms de domaine rendus par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI. - Les délibérations de la CCE et les contacts ultérieurs avec le secteur privé ont contribué à aider l'OMPI à lancer son plan d'action dans le domaine des brevets en septembre 2001.

Objectif : <i>Mettre en place un processus de contrôle contribuant à garantir que l'Organisation souscrit à des obligations contractuelles qui correspondent sur le fond et d'un point de vue juridique à ses intérêts et soit conforme à ses règles internes et au droit applicable.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Grande qualité des contrats souscrits par l'Organisation du point de vue de la rédaction et de la conformité avec le règlement interne et le droit applicable, d'où des litiges moins nombreux et une réduction des coûts.</i>	Fourniture de conseils juridiques précis en temps utile, qui ont permis de régler des litiges portant sur des contrats nombreux et variés et des questions juridiques générales faisant intervenir de nombreuses disciplines. Nombre négligeable de litiges juridiques portant sur les principaux contrats de projet souscrits en 2000-2001; tous ont été réglés sans qu'il soit nécessaire de recourir à un conseil extérieur, à un tribunal ou à un règlement extérieur des litiges.	<i>Nombre, nature et date des demandes de révision de contrats reçues, nombre de réponses et respect des délais :</i> - Fourniture d'un appui juridique pour la conclusion de plus de 270 contrats, à la demande de plus de 45 unités de l'Organisation, d'un montant total de 297 millions de francs suisses en 2000-2001. Examen des contrats reçus en français, en anglais et en espagnol. - À la demande des États membres, établissement d'un rapport sur les dépenses engagées au titre du nouveau projet de construction. <i>Nombre et nature des problèmes juridiques relatifs à l'interprétation et à l'application des contrats souscrits par l'Organisation :</i> - Un appui ou des conseils juridiques ont été fournis dans les cas suivants : dépôt de plusieurs plaintes pour déni de service, litiges liés à l'utilisation du nom de l'OMPI, dépôt d'une plainte contre le Centre d'arbitrage et de médiation, examen des arrangements concernant les interprètes, notamment leur traitement fiscal, appui juridique au concours pour le logo de l'OMPI, dépôt de plaintes concernant l'installation d'équipements de technique de l'information liées à la responsabilité pour dépassement de coûts, dépôt par l'OMPI de plaintes en rapport avec la faillite de Swissair (avec l'aide d'un conseil extérieur), autorisations d'utilisation de données de l'OMPI et conseil juridiques en ce qui concerne des licences de logiciel. - Plus de 80 avis juridiques ont été rendus sur des transactions, des propositions de transaction et des questions juridiques générales. - Seulement trois litiges sont nés en ce qui concerne les contrats d'automatisation du PCT : ils ont tous été réglés. Un différend est né aussi en ce qui concerne un contrat du WIPONET, qui a été réglé. Pour ce qui est des bâtiments, un litige était toujours non réglé à la fin de 2000-2001, qui portait sur une demande d'indemnité à l'assurance en rapport avec l'aménagement souterrain du bâtiment OMM.

<p><i>Harmonisation des pratiques en matière de contrats dans l'Organisation au moyen de contrats types simplifiés, chaque fois que c'est possible.</i></p>	<p>En élaborant le projet de conditions générales applicables aux contrats types, le Secrétariat a beaucoup contribué à harmoniser les procédures de passation des marchés de fournitures générales et de matériel informatique, ainsi que les relations avec les contractants dans le domaine du droit d'auteur.</p>	<p><i>Nombre, nature et qualité des contrats types et améliorations observées dans les nouveaux contrats établis, respect des délais et questions traitées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un projet de directives internes sur la politique à adopter à l'égard des contractants extérieurs en matière de droit d'auteur, qui s'appliqueront aux contrats établis par l'Organisation. - Fourniture de conseils juridiques pour l'élaboration d'une politique en matière de diffusion des données. - Fourniture d'un appui juridique à l'élaboration des politiques de l'Organisation en matière de sécurité, de diffusion sur le Web et d'hébergement. - Fourniture d'un appui juridique à l'élaboration d'une politique et d'un manuel relatifs à la sécurité des systèmes informatiques. - Fourniture de conseils sur la révision de la politique des distinctions honorifiques et des cadeaux de l'Organisation. - Fourniture de conseils sur d'autres projets de politiques. <p><i>Réduction des délais et des coûts afférents dans le processus d'achat :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration d'un projet de conditions générales applicables à l'achat de biens, ainsi que de matériel et de logiciels informatiques; élaboration d'un contrat type applicable à l'achat de matériel et de logiciels informatiques.
<p><i>Structure permettant de contrôler de près les nouvelles obligations contractuelles, particulièrement lorsqu'elles sont complexes.</i></p>	<p>Les principaux contrats de projets conclus par l'OMPI au cours de l'exercice biennal ont donné lieu à des négociations réussies et auront une incidence notable sur la prochaine phase des activités de l'OMPI.</p>	<p><i>Nombre, nature et qualité des nouveaux contrats établis, respect des délais et questions traitées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour ce qui est de la structure permettant de contrôler de près les nouvelles obligations, proposition de création, en collaboration avec le Bureau du contrôleur, d'un comité d'examen des contrats. - En matière de contrats, les activités de l'OMPI au cours de l'exercice biennal ont porté sur trois domaines principaux, à savoir l'automatisation du PCT (projet IMPACT), le WIPONET et les bâtiments. - Voici les principaux contrats de projets qui ont été conclus, ainsi que leur montant en francs suisses : <ul style="list-style-type: none"> <i>Automatisation du PCT :</i> appui à la négociation et à l'examen des contrats correspondant à la phase du projet <i>Communication on Request</i>, à la location de matériel et de logiciel, au contrat de service et au contrat portant sur la bibliothèque numérique de propriété intellectuelle (BNPI). <i>WIPONET :</i> négociations approfondies avec une entreprise en vue de la livraison de matériels et de services de réseau à 65 offices de propriété intellectuelle du monde entier (y compris la maintenance du réseau) et fourniture de conseils juridiques pour la signature de contrats d'un montant global de 11 millions de francs suisses; négociations approfondies avec une entreprise en vue de la mise en place et de l'exploitation des services centraux du WIPONET; appui et examen juridiques ayant conduit à la signature d'autres contrats connexes; conseils juridiques en ce qui concerne un contrat de formation et des modifications de contrat. Montant total des contrats WIPONET : 41 millions de francs suisses environ. <i>Projets liés au bâtiment :</i> appui juridique au concours international d'architecture (agrandissement du siège de l'OMPI sur la parcelle Steiner). Appui à la collaboration avec un conseiller extérieur pour la négociation du contrat de rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM (démolition partielle et reconstruction); fourniture de conseils juridiques pour le contrat avec l'architecte et pour les contrats avec l'ingénieur. Montant total des contrats de construction de l'OMPI : 68 millions de francs suisses environ. - Un appui juridique a été fourni pour la négociation (au cas par cas) et l'examen juridique de contrats et accords supplémentaires portant sur un large éventail de questions, y compris des accords de coopération pour le développement avec l'Asie et l'Amérique latine, des accords avec des institutions universitaires et des contrats dans les domaines

		<p>suivants : lignes aériennes, télécommunications, publication, gestion de documents, élaboration de logiciels, licences de logiciel, missions spéciales, locations commerciales à Genève, à Washington et à New-York.</p> <p><i>Nombre et nature des problèmes juridiques liés à l'interprétation et à l'application des contrats souscrits par l'Organisation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Règlement d'un litige relatif à des permis de travail suisses concernant des collaborateurs extérieurs travaillant sur le projet IMPACT du PCT, qui a nécessité l'interprétation des contrats. - Un deuxième litige de nature contractuelle touchant aux relations de travail entre l'OMPI et son agence de voyages interne, qui avait nécessité la renégociation du système de commissions, a été réglé en faveur de l'OMPI. - L'OMPI a obtenu gain de cause à la suite de la plainte qu'elle avait déposée en ce qui concerne la responsabilité engagée pour l'état de locaux devant être équipé de matériels informatiques.
--	--	---

Sous-programme 03.3 – Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI

Objectif : <i>Proposer des services élargis de règlement des litiges, par les moyens traditionnels et des moyens électroniques.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Volume de travail accru, notamment avec les litiges portant sur les noms de domaine et les recours statutaires.</i>	Le centre a créé des services de règlement des litiges en matière de noms de domaine qui ont été adoptés pour les domaines génériques de premier niveau (gTLD : .com, .net, .org., .biz et .info) et par les administrateurs de 22 domaines de premier niveau correspondant à des codes de pays (ccTLD).	<p><i>Volume de travail :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le centre a reçu 3347 plaintes ordinaires concernant des gTLD, qui portaient sur 6137 noms de domaine; 90% d'entre elles ont trouvé une solution, une décision de transfert ayant été prise dans 80% des cas. - Le centre a reçu 1579 plaintes concernant des enregistrements préliminaires sous .info et 53 plaintes concernant des enregistrements préliminaires sous .biz. - Le centre a reçu 70 plaintes concernant des ccTLD. - Les litiges en matière de noms de domaine traités par l'OMPI ont mis en présence des parties de 100 pays du monde entier. <p><i>Nombre de demandes de désignation d'arbitres ou médiateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le centre a été saisi de deux plaintes relevant du Règlement d'arbitrage de l'OMPI et de deux plaintes relevant du Règlement de médiation de l'OMPI, et a reçu 35 demandes d'assistance pour la désignation d'intermédiaires neutres figurant dans la liste de l'OMPI.
<i>Acceptation du système de règlement en ligne des litiges.</i>	Le système de l'OMPI pour le règlement en ligne des litiges a été immédiatement et pleinement accepté par les parties.	<p><i>Utilisation du système en ligne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La totalité des litiges relatifs à des noms de domaine ont été traités au moyen du système de règlement en ligne du centre.

Objectif : <i>Renforcer le rôle du centre comme structure d'information et de formation sur la médiation et l'arbitrage des litiges en matière de propriété intellectuelle.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure visibilité des services de règlement des litiges.</i>	Les services de règlement des litiges de l'OMPI ont gagné en importance sur le plan international.	<p><i>Demandes d'informations, notamment participation aux conférences et aux ateliers :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le centre a traité environ 5000 demandes d'informations. - Le site Web a enregistré plus de 20 millions de consultations. - Environ 1700 personnes se sont inscrites à la liste de diffusion des décisions du centre. - 214 personnes ont participé aux ateliers du centre

		sur l'arbitrage, sur la médiation ou sur le règlement des litiges relatifs aux noms de domaine. - 300 personnes ont participé à la Conférence internationale sur le règlement des litiges relatifs au commerce électronique que le centre a organisée.
<i>Mise en œuvre d'un processus dans lequel un groupe indépendant établit si certaines marques notoirement connues ou de haute renommée doivent être exclues de l'enregistrement en tant que noms de domaine (sous réserve qu'une telle politique d'exclusion soit adoptée par certains organismes d'enregistrement des noms de domaine de l'Internet).</i>	Aucune nécessité de mettre en œuvre un tel processus.	<i>Nombre de demandes d'exclusion reçues par l'OMPI :</i> — <i>Nombre de demandes de ce type traitées :</i> —

Sous-programme 03.4 – Commerce électronique et propriété intellectuelle

Objectif : <i>Définir les questions suscitées par les incidences du commerce électronique sur la propriété intellectuelle qui devront être traitées et sensibiliser à ces questions les États membres, les entreprises, les praticiens et l'opinion publique.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure compréhension de l'incidence du commerce électronique sur le système de la propriété intellectuelle.</i>	<p>Meilleure compréhension par les acteurs du secteur public ou du secteur privé des pays développés ou des pays en développement des questions de propriété intellectuelle les plus récentes liées au commerce électronique.</p> <p>Plus grande sensibilisation, aussi auprès de non spécialistes, à la pertinence de la propriété intellectuelle aux fins du commerce électronique.</p> <p>Plus grande sensibilisation à l'importance de la propriété intellectuelle auprès des administrateurs de ccTLD.</p>	<p><i>Nombre de conférences et de réunions traitant de questions de commerce électronique et de propriété intellectuelle, et nature de celles-ci :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la deuxième Conférence internationale sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle (450 personnes du secteur public et du secteur privé y ont participé). - Organisation de la Conférence de l'OMPI sur les questions de propriété intellectuelle relatives aux ccTLD (500 personnes environ du secteur privé et du secteur public, y compris un grand nombre d'administrateurs de ccTLD, y ont participé). - Organisation d'un colloque commun UIT-OMPI sur les noms de domaine multilingues (auquel ont participé 250 personnes des secteurs public et privé, y compris la communauté de l'Internet et plus précisément l'Internet Engineering Task Force qui travaille sur une norme pour les noms de domaine en caractères autres que les caractères latins). - Organisation de consultations régionales sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle en Argentine, en Australie, en Belgique, au Brésil, en Espagne, aux États-Unis d'Amérique, au Ghana, en Jamaïque, en Jordanie, en Pologne, et en Thaïlande. Dans le cadre de ces consultations régionales, une contribution a été obtenue des participants intéressés sur les questions traitées lors du deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet. - Organisation d'une réunion spéciale SIECA-OMPI sur des questions de propriété intellectuelle liées aux noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays, en vue de sensibiliser les administrateurs de ccTLD à l'importance de la protection par la propriété intellectuelle dans plusieurs noms de domaine nationaux. <p><i>Nombre d'actions d'innovation, d'assistance, ou autres, menées par l'OMPI ou d'autres intervenants à la suite de ces conférences et réunions, et nature de ces actions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un résultat concret de la Conférence de l'OMPI sur les questions de propriété intellectuelle relatives aux ccTLD a été la publication des Pratiques recommandées de l'OMPI concernant les ccTLD aux fins

		de la prévention et du règlement des litiges de propriété intellectuelle. - Dans le cadre du Colloque commun UIT-OMPI sur les noms de domaine multilingues, l'OMPI a établi un document de travail intitulé "Les noms de domaine internationalisés : aspects relevant de la propriété intellectuelle". - Publication de l'étude sur les questions relatives au commerce électronique et à la propriété intellectuelle, qui a été appréciée en tant qu'introduction générale à la question.
--	--	--

Objectif : <i>Renforcer la protection de la propriété intellectuelle sur l'Internet, particulièrement en ce qui concerne le commerce électronique.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Conseil, formation et assistance rapides et de qualité aux organismes d'enregistrement des noms de domaine de l'Internet.</i>	<p>Prise en considération de plus en plus grande par les administrateurs de ccTLD et les fournisseurs de systèmes d'attribution de noms dans les couches plus élevées des questions de propriété intellectuelle, qui recourent de plus en plus à l'OMPI pour des conseils et une aide dans ce domaine.</p> <p>Recours accru au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI en tant que prestataire de services de règlement des litiges dans ce domaine.</p>	<p><i>Nombre, nature et utilité des échanges avec les organismes d'enregistrement des noms de domaine de l'Internet demandant un avis de l'OMPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre du Programme de l'OMPI sur les ccTLD, qui est destiné à fournir une aide aux administrateurs de ccTLD. Des conseils en propriété intellectuelle ont été donnés aux administrateurs de près de 60 ccTLD. - Fourniture de conseils en matière de propriété intellectuelle aux exploitants de sept nouveaux génériques de premier niveau (gTLD) approuvés par l'ICANN en vue de l'élaboration de leurs procédures de règlement des litiges. - Participation à l'équipe de projet créée par l'administrateur du ccTLD .NL en vue de conduire un processus visant à déterminer la nécessité de mettre en place un règlement extrajudiciaire des litiges relatifs à ce domaine (sur la base du premier processus de consultations sur les noms de domaine de l'Internet) et publication du rapport sur ce processus. - Fourniture de conseils en ce qui concerne la prévention et le règlement des litiges de propriété intellectuelle portant sur des noms de domaine internationalisés et des mots clés (systèmes d'attribution de noms dans les couches plus élevées). <p><i>Nombre d'organismes d'enregistrement des noms de domaine de l'Internet exprimant leur satisfaction quant à l'assistance reçue et autres retours d'information :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plus de 20 administrateurs de ccTLD ont retenu le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI comme prestataire de services de règlement des litiges. - Le rapport sur le processus de consultation .NL recommande l'adoption d'une procédure extrajudiciaire de règlement des litiges pour le domaine .NL. - Tous les exploitants de nouveaux gTLD qui sont entrés en service au cours de la période prise en compte dans le présent rapport ont retenu le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI comme prestataire de services de règlement des litiges.
<i>Plus grande adhésion des organismes d'enregistrement des noms de domaine de l'Internet aux politiques et aux procédures facilitant la protection des droits de propriété intellectuelle et le règlement des litiges en la matière.</i>	<p>Réduction significative des possibilités d'enregistrement abusif des noms de domaine dans les gTLD.</p> <p>Plus grande cohérence grâce au développement de procédures d'enregistrement des noms de domaine compatibles avec les exigences de la</p>	<p><i>Plus grande cohérence dans les politiques d'enregistrement des noms de domaine :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Recours accru aux Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (qui résultent du premier processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet) et au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI en tant que prestataire de services de règlement des litiges. - Ces principes directeurs sont désormais reconnus comme étant la norme pour le règlement extrajudiciaire des conflits entre noms de domaine et droits de propriété intellectuelle. <p><i>Nombre et type d'organismes d'enregistrement des noms de domaine ayant réformé leurs pratiques d'enregistrement et adopté les recommandations de l'OMPI :</i></p>

	<p>propriété intellectuelle.</p> <p>Meilleure connaissance du cybersquattage de désignations autres que les marques.</p>	<p>- 23 administrateurs de ccTLD ont choisi le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI pour régler leurs litiges sur la base des principes directeurs ou d'un instrument qui s'en inspire.</p> <p>- De nombreux autres administrateurs de ccTLD ont mis en place ou envisagent de mettre en place un mécanisme de règlement extrajudiciaire des litiges fondés sur les principes directeurs (par exemple, l'administrateur de .UK).</p> <p>- Augmentation du nombre de ccTLD qui prennent des mesures pour lutter contre les atteintes à la propriété intellectuelle.</p> <p>- Les Pratiques recommandées de l'OMPI concernant les ccTLD aux fins de la prévention et du règlement des litiges de propriété intellectuelle sont de plus en plus considérées comme la référence dans le domaine concerné.</p> <p>- Les fournisseurs de mots clé (systèmes d'attribution de noms dans les couches plus élevées) ont commencé à associer l'OMPI à des questions de propriété intellectuelle.</p> <p><i>Nombre et nature des litiges entre particuliers portant sur les noms de domaine réglés par des moyens extrajudiciaires :</i></p> <p>- Environ 3500 litiges portant sur un nom de domaine ont été soumis au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, ce qui représente entre 60 et 65% de toutes les affaires soumises en vertu des principes UDRP de l'ICANN.</p>
--	--	---

<p>Objectif : <i>Élaborer et mettre en œuvre des projets de contribution à la protection des droits de propriété intellectuelle dans un environnement numérique.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Mise en place d'un processus conduisant à des améliorations dans la protection des images numériques par la propriété intellectuelle et les méthodes de concession sur ces images.</i></p>	<p>Contrairement à ce que l'on pouvait penser lors de la rédaction du programme et budget pour la période 2000-2001, il s'avère qu'au cours de la période faisant l'objet du présent rapport, il n'existait pas encore un besoin suffisant pour que l'OMPI intervienne dans une large mesure dans ce domaine.</p>	<p><i>Ensemble de projets de règlement ou de normes traitant de ces questions :</i></p> <p>- Conseil et appui aux États membres pour les aider à protéger les droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique.</p> <p><i>Adoption de ce règlement ou de ces normes par les instances et institutions intéressées :</i></p> <p>- L'OMPI a mené des entretiens préliminaires approfondis avec les fournisseurs de systèmes de gestion des droits pour mieux comprendre ces systèmes en vue de participer éventuellement, en tant que tiers neutre, aux activités visant à assurer leur interopérabilité.</p> <p>- Mission à Oman et en Égypte pour conseiller les institutions nationales de sauvegarde du patrimoine culturel sur l'exploitation en ligne de ce patrimoine.</p>
<p><i>Mise en place d'un processus d'étude visant à déterminer s'il est nécessaire ou souhaitable que l'OMPI propose des services de dépôt et de gestion pour les objets de propriété intellectuelle dans le contexte du commerce électronique.</i></p>	<p>Le processus prévu n'a pas encore reçu un appui suffisant de la part du secteur privé ou des États membres pour pouvoir être lancé.</p>	<p><i>Rapport contenant l'analyse résultant de cette étude :</i></p> <p style="text-align: center;">—</p> <p><i>Réponse des États membres et du secteur privé aux conclusions concernant la fourniture par l'OMPI de services de dépôt ou de gestion pour les objets de propriété intellectuelle dans le cadre du commerce électronique :</i></p> <p>- Il est de plus en plus question de l'Organisation dans les plus importants projets touchant la gestion des droits (comme DOI, INDECS, MPEG-21 ou W3C), ce qui laisse à penser que l'OMPI pourrait dans l'avenir être de plus en plus sollicitée pour intervenir ou fournir un appui dans le domaine concerné.</p>

Objectif : <i>Coordonner le programme de travail de l'OMPI relatif aux questions de commerce électronique, de sorte que l'Organisation puisse continuer à jouer un rôle moteur dans l'examen et la modification des règles existantes et la mise en place de nouvelles règles régissant l'utilisation de la propriété intellectuelle dans le commerce électronique.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Rapport du Comité directeur concernant le programme de travail de l'OMPI sur les questions de commerce électronique.</i>	Les travaux dans ce domaine ont été entrepris sans réunir le Comité directeur, car les marchés ont donné à l'OMPI un rôle essentiel dans l'élaboration des principes UDRP.	<p><i>Qualité de l'aide apportée par le Comité directeur dans la fixation de priorités pour l'action de l'OMPI en matière de commerce électronique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Comité directeur a pour tâche essentielle d'aider le Secrétariat à définir les questions de commerce électronique sur lesquelles il devrait faire porter plus particulièrement son attention. Toutefois, il est apparu très rapidement que ce sont les réalités du marché qui ont imposé le choix de ces questions (par exemple, les noms de domaine), rendant ainsi sans objet le Comité directeur. <p><i>Publication de l'analyse et rapport sur les questions de commerce électronique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication de l'étude sur le commerce électronique et les questions de propriété intellectuelle.
<i>Rôle moteur de l'OMPI et coordination avec d'autres institutions internationales et nationales, gouvernementales ou non gouvernementales, concernant la protection des droits de propriété intellectuelle dans le cadre du commerce électronique.</i>	L'OMPI a conforté sa place d'institution internationale de premier plan dans le domaine de la propriété intellectuelle et du commerce électronique.	<p><i>Mise en œuvre des mesures de coordination entre ces institutions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduite du deuxième processus de consultations de l'OMPI sur les noms de domaine de l'Internet, destiné à enquêter sur les atteintes dans le système des noms de domaine à un certain nombre de désignations autres que des marques de commerce ou de service. - Publication du rapport sur le deuxième processus de consultations de l'OMPI. - Décision de l'Assemblée générale de l'OMPI de soumettre le rapport sur le deuxième processus de consultations de l'OMPI à une analyse approfondie dans le cadre de deux sessions spéciales du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT). - Première session spéciale du SCT consacrée au rapport sur le deuxième processus de consultations de l'OMPI. <p><i>Nature de l'aide et du soutien fournis par l'OMPI, notamment pour tout processus concernant la révision de l'Accord sur les ADPIC sur des questions ayant trait à la propriété intellectuelle et au commerce électronique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'OMPI a assuré la liaison, dans le domaine du commerce électronique, avec des entités aussi différentes que les gouvernements nationaux, les OIG, l'ICANN, les administrateurs de ccTLD, les responsables de gTLD, les plus importants projets touchant à la gestion électronique des droits et d'autres acteurs du secteur privé.
Montant total des dépenses au titre du programme principal 03 au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :		12 292 000 francs suisses

PROGRAMME PRINCIPAL 04 – Planification des programmes, préparation du budget, contrôle financier et vérification des comptes

41. Au cours des dernières années, l'OMPI s'est considérablement développée, que ce soit du point de vue des activités de programme, du personnel ou des transactions financières. Le programme principal 04 devait avant tout permettre, au cours de l'exercice biennal 2000-2001, de faire davantage progresser le système de préparation du budget axé sur les résultats et son incorporation dans les principaux processus de gestion de l'OMPI. Cela supposait

essentiellement la mise au point d'un nouveau système de gestion fondé sur les principes de la reddition de comptes, de la transparence et de la participation des chefs de programme au processus de décision.

42. Dans le cadre du sous-programme 04.1 (Planification des programmes et préparation du budget), les efforts ont continué à porter sur l'harmonisation et la rationalisation du processus budgétaire, l'établissement de fonds de réserve correspondant à la contrepartie des unions aux opérations ainsi que l'application d'une initiative relative aux excédents budgétaires selon les besoins propres à l'OMPI, y compris une nouvelle réduction des taxes et un réexamen du budget des projets concernant les techniques de l'information et les bâtiments. Les documents correspondants sur la politique à mener ont été soumis aux réunions du Comité du programme et budget tenues en septembre 2000 ainsi qu'en avril et septembre 2001. Le processus de consultation et de coordination entre le Secrétariat et les États membres a ainsi été encore renforcé.

43. Le projet de programme et budget pour l'exercice biennal 2002-2003 comprenait pour la première fois, dans un document unique, une présentation unifiée de toutes les activités et ressources du Secrétariat. Ce document unique a permis d'incorporer les activités de projet soumises antérieurement hors budget dans la présentation budgétaire bisannuelle axée sur les résultats, qui est utilisée aux fins du budget ordinaire de l'OMPI. Aussi, pour la première fois, des prévisions budgétaires et de recettes détaillées de l'exercice biennal en cours (2000-2001) ont été introduites, avec une présentation détaillée des formules concernant la souplesse du budget, une nouvelle présentation de la répartition budgétaire par union et une description détaillée des différentes étapes budgétaires. Le programme et budget pour l'exercice 2002-2003, qui a été finalement adopté par les États membres au cours des assemblées de l'OMPI tenues en septembre 2001, contenait aussi des indicateurs financiers portant sur une période de 10 ans, y compris deux années au-delà du nouvel exercice biennal et des informations sur des événements récents afin de placer le projet de budget dans son contexte; on y indiquait aussi les tendances et on montrait que des décisions telles que des engagements à long terme ou une réduction de taxes sont viables.

44. Le contrôle et le suivi financiers (sous-programme 04.2) se poursuivent, au moyen de la validation de propositions déterminées et d'examens périodiques des recettes et dépenses, au titre des mesures de décentralisation administratives. Le maintien de l'utilisation de plans de travail annuels, l'instauration d'allocations de crédits annuels et d'un régime de contrôle par activité ont facilité l'exécution de ce nouveau cadre de gestion. Outre le contrôle de la conformité avec les règles et règlements actuels, l'accent a été mis sur l'examen des questions d'efficacité et d'efficience ainsi que sur le lien entre les activités proposées et le programme et budget approuvé. Aux fins du contrôle financier, des prévisions trimestrielles et annuelles ont été établies pour les recettes et les dépenses de l'Organisation. Ces prévisions, avec les plans de travail annuels, ont permis d'assurer la réussite du contrôle financier ainsi qu'un taux de livraison dépassant 98% du budget révisé pour l'exercice biennal 2000-2001.

45. Le nouvel accent mis sur le contrôle axé sur les activités fait partie des efforts du directeur général pour décentraliser et pour donner des moyens d'agir aux gestionnaires de programme. Toutefois, le système financier désuet (FINAUT) sur lequel repose ces applications n'a pas permis d'obtenir des résultats pleinement satisfaisants : la mise au point d'un système de gestion automatisé de l'information (AIMS) devrait combler les lacunes actuelles.

46. La fonction à plein temps de vérification des comptes (sous-programme 04.3) est devenue effective en mai 2000, avec la nomination d'un vérificateur des comptes principal aussi chargé d'évaluer l'exécution des programmes (voir le sous-programme 02.3). Un certain nombre de vérifications internes ont été faites au cours de l'exercice biennal en vue de s'assurer que toutes les activités sont conformes aux règlements, règles et procédures de l'OMPI, que les contrôles internes sont satisfaisants et que les opérations réalisées sont d'un bon rapport coût-efficacité. L'élaboration d'une charte interne de vérification des comptes a aussi commencé durant l'exercice biennal.

47. Une tâche spéciale a été entreprise à la suite d'une demande faite par les États membres en septembre 2001, qui visait à faire procéder par le Contrôle fédéral des finances à une vérification des comptes indépendante du projet concernant la construction d'un nouveau bâtiment. Les vérificateurs des comptes de ce bureau ayant demandé des documents sur les besoins actuels et futurs de l'OMPI ainsi que sur les possibilités d'expansion, le Secrétariat a dû faire des recherches générales ainsi qu'élaborer et fusionner des documents.

Sous-programme 04.1 – Planification des programmes et préparation du budget

Objectif : <i>Coordonner la préparation du programme et budget du directeur général et faciliter son approbation par les États membres</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Documents budgétaires et de planification reflétant les directives du directeur général et présentés dans les délais.</i></p> <p><i>Documents budgétaires et de planification appuyés par les pièces appropriées et adoptant une présentation transparente.</i></p>	<p>Approbation des propositions budgétaires et de planification à l'unanimité des États membres.</p>	<p><i>Documents jugés appropriés par le directeur général; documents présentés dans les délais :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le directeur général a jugé les documents appropriés. - Moment choisi pour soumettre les documents, la version originale (anglais) a été soumise neuf semaines avant la tenue de l'assemblée, les traductions ayant été soumises ultérieurement. <p><i>Approbation des propositions budgétaires et de planification à l'unanimité des États membres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Révision du processus d'établissement du budget (voir les documents WO/PBC/2/2 et A/35/6) et multiplication des consultations avec les États membres. - Révision de la politique relative aux fonds de réserve et au fonds de roulement (voir les documents WO/PBC/2/2 et A/35/6) en pourcentage des dépenses pour l'exercice biennal (facteur PBE). - Incorporation du fonds de réserve spécial dans le budget ordinaire, conformément aux politiques financières. - Révision de la politique relative à l'excédent budgétaire (voir les documents WO/PBC/2/2 et A/35/6) selon un concept élargi d'équilibre budgétaire, y compris le système d'exécution proposé. - Réaffectation des crédits budgétaires non utilisés en 1998-1999 (voir les documents WO/PBC/2/3 et A/35/9) pour les projets relatifs aux techniques de l'information. - Approbation du budget révisé pour la rénovation et la modernisation de l'ancien bâtiment de l'OMM (voir les documents WO/PBC/2/4 et A/35/11). - Informations aux États membres sur le plan relatif aux locaux pour la période 2000-2007, la construction de nouveaux locaux et une étude sur la centrale énergétique (voir les documents WO/PBC/2/5 et WO/GA/26/8). - Décision relative aux nouveaux locaux : début du processus de vérification des comptes. - Proposition de réductions des taxes du PCT, à compter du 1^{er} janvier 2001, qui fait suite aux prévisions de recettes révisées pour

		<p>2000-2001 (voir le document PCT/A/29/1).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Proposition de nouvelles réductions des taxes du PCT, à compter du 1^{er} janvier 2002, qui fait suite aux prévisions de recettes révisées pour 2002-2003 (voir les documents PCT/A/29/4, PCT/A/30/1 et H/A/20/1). <p>Élaboration du projet de programme et budget pour 2002-2003 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En avril 2001, demande de la part des États membres de fusionner les documents WO/PBC/3/2, WO/PBC/3/2 et WO/PBC/3/3 en vue d'obtenir une proposition unifiée de programme et budget. - En septembre 2001, soumission aux États membres du projet révisé de programme et budget (WO/PBC/4/2), qui l'ont approuvé.
<p><i>Pleine prise en compte des questions financières et budgétaires traitées dans le contexte du système des Nations Unies.</i></p>	<p>Prise en compte des avis de l'OMPI dans les documents des Nations Unies sur l'augmentation des prix pour 2002-2003.</p> <p>Réaction favorable de la part d'autres institutions spécialisées.</p>	<p><i>Influence des décisions du CCQA (FB) des Nations Unies dans les directives du directeur général :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux réunions pertinentes du CCA et du CCQA. - Présentation au CCA du système de budgétisation axé sur les résultats pratiqué par l'OMPI.

Sous-programme 04.2 – Contrôle et suivi financiers

Objectif : <i>Gérer le système décentralisé et intégré de l'OMPI pour la mise en œuvre du programme et budget.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Présentation en temps voulu aux États membres de rapports du directeur général sur le suivi des programmes contenant les informations pertinentes et établies de manière transparente.</i></p>	<p>Contrôle financier de l'OMPI selon les ressources disponibles. Modification de l'exécution du programme en fonction des renseignements financiers.</p>	<p><i>Respect des délais; rapports considérés comme appropriés par les États membres :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation au directeur général de rapports intermédiaires financiers trimestriels contenant des propositions précises en matière de gestion durant l'exercice biennal. - Taux d'exécution du budget dépassant 98% du budget révisé de l'exercice biennal 2000-2001.
<p><i>Introduction réussie, dans les délais fixés, du système décentralisé et intégré de mise en œuvre du Programme et budget.</i></p>	<p>Les plans de travail annuels sont devenus un instrument de gestion prédominant à l'OMPI. Approbation et validation des dépenses en fonction du plan de travail approuvé.</p>	<p><i>Respect des délais; adoption sans réserve et utilisation du nouveau système par les chefs de programme :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Plan de travail annuel appliqué chaque année de l'exercice biennal, compte tenu de la mise en œuvre intégrale des programmes dans le cadre d'un système de gestion décentralisé. - Examen d'environ 6000 propositions de dépenses par an en rapport avec le programme et budget et les plans de travail approuvés, et notification périodique de l'état d'avancement des travaux à la haute direction. - Assistance fournie à des chefs de programme en vue de l'élaboration du plan de travail pour 2002, y compris une session visant à présenter l'exercice et les consultations individuelles.

<p><i>Le système décentralisé et intégré d'exécution du programme et budget donne aux chefs de programme une autorité et des informations suffisantes pour qu'ils puissent atteindre les objectifs du programme dans les délais et avec un bon rapport efficacité-coût.</i></p>	<p>Le système, adopté et entré en fonction, pâtit toutefois de multiples lacunes dues à l'ancien système financier (FINAUT) sur lequel il repose.</p>	<p><i>Contrôle amélioré de l'exécution des programmes de la part des chefs de programme, grâce aux ajustements du programme et budget que le système permet et facilite, obtention d'un meilleur rapport entre l'utilisation des ressources et l'exécution des programmes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Instauration de l'établissement des dépenses par activité et d'allocations de crédits annuelles à l'appui de l'application des plans de travail annuels. - Élaboration plus poussée du système de gestion de l'information pour l'administration (système AIMS).
---	---	---

Sous-programme 04.3 – Vérification des comptes

Objectif : Pouvoir répondre du bon emploi des ressources (affectation judicieuse, économie et efficacité).		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Conformité avec les règlements et procédures de l'OMPI.</i></p>	<p>Concertation en continu avec d'autres secteurs du Secrétariat au sujet de la conformité avec les règlements et procédures.</p>	<p><i>Rapport satisfaisant des vérificateurs de comptes extérieurs et approbation du directeur général.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le rapport des vérificateurs de comptes extérieurs pour l'exercice biennal 2000-2001 n'était pas disponible au moment de publier le présent rapport d'exécution du programme.
<p><i>Amélioration des procédures administratives et de gestion.</i></p>	<p>A servi à améliorer les procédures administratives et de gestion.</p>	<p><i>Exécution des instructions administratives visant à l'amélioration des procédures; approbation du directeur général et des chefs de programme de l'OMPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation aux différentes équipes spéciales chargées d'examiner et d'améliorer les politiques et les procédures.
<p><i>Réalisation d'économies.</i></p>	<p>Des améliorations du processus de contrôle des dépenses ont été effectuées dans certains domaines à la suite de contrôles financiers internes.</p>	<p><i>Montant des économies constatées en francs suisses :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pas d'économies importantes constatées durant la période à l'examen.
<p>Montant total des dépenses au titre du programme principal 04 au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :</p>		<p>3 170 000 francs suisses</p>

PROGRAMME PRINCIPAL 05 – Communication mondiale et relations publiques

48. Pour atteindre l'objectif qui consiste à démythifier la propriété intellectuelle, des ressources ont été consacrées tout au long de l'exercice biennal 2000-2001 à plusieurs domaines clés. Il s'est agi d'étendre le contenu du site Web de l'OMPI et d'en élargir l'accès, de renforcer les liens avec les médias, les ONG et les groupes du secteur privé, et de créer de nouveaux produits d'information (de plus en plus variés), tant audiovisuels interactifs qu'imprimés, visant à expliquer au grand public et aux spécialistes la nature et la contribution de la propriété intellectuelle. Tout au long de ces activités, l'image de marque de l'OMPI comme organisation novatrice, dynamique et tournée vers l'avenir n'a cessé de s'améliorer et de se propager. La vente de produits d'information de l'OMPI a contribué aux recettes de l'Organisation.

49. Les objectifs pour 2000-2001 ont été atteints. Le programme de travail biennal a été exécuté avec seulement quelques ajustements mineurs. Parmi les activités exécutées au cours de l'exercice biennal, une nouveauté importante réside dans la création par les États membres de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, dont la première édition a eu lieu le 26 avril 2001. Le Secrétariat s'est employé à organiser et à promouvoir cet événement, adressant des avis et des produits d'information créés à cet effet aux offices de propriété intellectuelle des États membres, aux missions accréditées auprès des Nations Unies à Genève, aux organisations non gouvernementales et intergouvernementales et aux médias. Cet événement a été une occasion unique de promouvoir une meilleure compréhension de la propriété intellectuelle dans le monde et une plus grande reconnaissance de sa valeur.

50. Dans le cadre du sous-programme 05.1, la fréquentation du site Web de l'OMPI, qui s'est accrue régulièrement tout au long de l'exercice biennal, a plus que doublé en passant de 80 millions de visites en 2000 à 175 millions en 2001. Les versions arabe et russe ont été introduites, rendant le site Internet de l'OMPI accessible en cinq langues. Une restructuration totale et une nouvelle conception des sites Internet et Intranet de l'OMPI ont permis une présentation plus cohérente et plus conviviale des informations sur la propriété intellectuelle et les activités de l'OMPI, accessibles respectivement à toute personne dans le monde et aux membres du Secrétariat. Le volume, la diversité et la qualité des informations accessibles sur le site ont augmenté régulièrement tout au long de l'exercice biennal. La réalisation des objectifs du sous-programme a été le résultat de plusieurs facteurs : une concentration des ressources sur l'exploitation de toutes les techniques disponibles pour diffuser le message de l'OMPI; l'introduction de procédures claires pour la mise à jour et la gestion du site Web, et une collaboration étroite avec d'autres programmes en vue de l'amélioration du contenu du site Web et de l'ajout de nouveaux éléments.

51. En ce qui concerne le sous-programme 05.2, l'intérêt de la presse à l'égard des questions de propriété intellectuelle et de la mission de l'OMPI ainsi que leurs connaissances en la matière se sont accrus au fil de l'exercice biennal avec le renforcement de l'audience de l'OMPI au sein des organisations intergouvernementales (OIG), des organisations non gouvernementales (ONG), d'autres milieux intéressés et de la société civile. À cet effet, des communiqués de presse et des actualités périodiques ont été distribués à une liste croissante de contacts dans le milieu de la presse qui suivent les activités de l'OMPI, des entretiens ont été organisés avec des fonctionnaires de l'Organisation sur des sujets d'actualité, et des réunions d'information ont été mises en place pour des publics très divers allant des étudiants aux groupes d'affaires en passant par les fonctionnaires nationaux. Des expositions périodiques à l'OMPI (souvent organisées en coopération avec les États membres) ont favorisé une meilleure compréhension des activités menées par l'OMPI pour promouvoir la création, l'utilisation et la protection des œuvres de l'esprit.

52. La réalisation des objectifs de ce sous-programme a été le résultat de plusieurs facteurs, tels que les suivants : les stratégies de communication avec la presse ont porté principalement sur des histoires privilégiant la dimension humaine et favorisant une plus large compréhension de la propriété intellectuelle et des activités de l'OMPI par les entreprises; une collaboration étroite a été entretenue avec d'autres programmes pour faire connaître les résultats de leurs activités et une page "salle de presse" a été créée sur le site Web de l'OMPI afin de susciter l'intérêt pour les activités de l'Organisation.

53. Une large gamme de nouveaux produits destinés à un nombre croissant de publics cibles et au grand public ont été élaborés et diffusés au moyen de divers médias et grâce aux nouvelles technologies (sous-programme 05.3). Tous ces produits ont contribué à renforcer l'image de marque de l'OMPI. L'efficacité de la vente et de la distribution de ces produits a

aussi été améliorée grâce à de nouvelles actions de commercialisation, comme la librairie électronique, les actualités électroniques et la publicité. Cela a entraîné une hausse des recettes provenant des ventes de 44% par an au cours de l'exercice biennal, générant plus de 8 millions de francs suisses de recettes pour l'Organisation. Les objectifs du sous-programme ont été réalisés en partie du fait de la concentration stratégique sur des publics plus larges grâce à l'utilisation de médias multiples et aux partenaires dans les États membres. Par exemple, le message de l'exposition "L'invention est chez vous" (l'importance de la propriété intellectuelle dans la vie quotidienne) a été diffusé bien au-delà du siège de l'Organisation à Genève lorsqu'il a été publié sous forme de brochure (disponible en six langues), dans une version interactive en trois langues sur CD-ROM, puis rendu accessible sur le site Web de l'OMPI. En coopération avec le Secteur de la coopération pour le développement, l'exposition a été adaptée aux publics locaux et reproduite dans les États membres, touchant encore plus de personnes. D'autres efforts en matière de coopération avec les États membres ont débouché sur de nouvelles publications expliquant les concepts fondamentaux de la propriété intellectuelle aux jeunes.

54. La bibliothèque (sous-programme 05.4) a considérablement accru son fonds de documents d'information et de consultation et a continué à fournir une aide en matière de consultation et de recherche aux membres du personnel, aux délégués et aux visiteurs. En ce qui concerne les archives, voir le sous-programme 16.4 (Service des conférences, des communications et de la gestion informatisée du courrier).

Sous-programme 05.1 – Communication interne et externe de l'Organisation (Internet/Intranet)

Objectif : <i>Accroître rapidement, efficacement et de façon conviviale, la portée et l'utilité de l'information publiée sur le site Web de l'OMPI et sur l'Intranet.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Sur l'Internet et l'Intranet, des sites et pages d'accueil plus attrayants, couvrant davantage de sujets et fournissant une information complète et facile d'accès.</i>	Le site Web de l'OMPI a été complètement restructuré et reconstruit avec une interface graphique et technique plus nette, plus attrayante et plus efficace. Le contenu de nouvelles pages destinées au grand public a été élaboré.	<i>Quantité et diversité de l'information disponible sur le site Web et sur le site Intranet en six langues :</i> - Nombre de documents sur le site Web principal fin 2001 : 15 509 (en anglais), 5785 (en français), 3727 (en espagnol), 433 (en arabe), 270 (en russe), soit au total quelque 55 000 pages disponibles. - En mars 2000, l'OMPI a obtenu le premier prix du premier concours organisé par l'Organisation internationale de la francophonie et intitulé <i>Toile du Plurilinguisme</i> qui récompense les meilleurs sites multilingues de l'Internet. <i>Fréquence de publication de nouveaux documents et de mise à jour du fonds existant :</i> - Plusieurs fois par jour.
<i>Diminution du coût de diffusion de l'information pour le Secrétariat; notamment réduction du nombre de copies papier.</i>	Le site Intranet de l'OMPI a été reconstruit afin d'offrir le même aspect que le site Web principal, avec des éléments plus conviviaux pour l'accès du personnel à l'information. Utilisation progressivement plus importante de l'Internet, de l'Intranet et des moyens électroniques d'envoyer des informations (CD-ROM,	<i>Diminution du nombre de copies papier diffusées :</i> - Nombre de pages visitées par jour sur le site Intranet en moyenne : 11 000, ouvrant la voie à une éventuelle transition des copies papier aux versions électroniques pour les avis au personnel, etc. - De plus en plus de circulaires, listes et autres documents administratifs auparavant diffusés sur papier n'ont été rendus disponibles que sous forme électronique sur l'Intranet. Pour la première fois, des documents concernant les réunions du SCIT n'ont été envoyés que par voie électronique.

	courrier électronique), permettant d'accéder plus rapidement à l'information, de réduire le nombre de copies papier et de diminuer le coût d'impression et de diffusion.	
--	--	--

Objectif : <i>Faire mieux comprendre la mission de l'OMPI, tant sur le plan international qu'au sein du Secrétariat, et susciter une adhésion et une participation accrue à cette mission.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure compréhension par la communauté internationale des activités de l'OMPI et de questions d'actualité relatives à la propriété intellectuelle; transmission plus rapide, au sein du Secrétariat, de l'information ayant trait aux activités en cours.</i>	De nouvelles sections, comme celles consacrées à la coopération pour le développement et aux PME, ont été introduites sur les sites Internet et Intranet, les capacités de recherche ont été améliorées ainsi que les listes de destinataires d'actualités électroniques et les éléments d'information multimédia et interactifs.	<i>Nombre de demandes d'information reçues; nombre de liens avec d'autres organisations et institutions :</i> - Le nombre d'occurrences sur le site Internet de l'OMPI est passé de 80 millions en 2000 à 175 millions en 2001. Le nombre de pages visitées (demandes d'information) est passé de 23 millions en 2000 à 33 millions en 2001.
<i>Participation accrue, et à un coût minimum, du public et d'organisations du monde entier aux activités et processus internationaux de recherche de consensus mis en place par l'OMPI.</i>	Lancement des versions arabe et russe du site principal et commencement des travaux concernant la version chinoise.	<i>Nombre de participants aux forums électroniques de l'OMPI; suggestions reçues et nombre de demandes d'information reçues :</i> - Nombre d'inscrits sur les listes d'abonnement aux actualités envoyées par courrier électronique (pour les forums électroniques, les communiqués de presse, les nouvelles publications, etc.) fin 2001 : 22 445 pour 43 listes).

Sous-programme 05.2 – Relations avec la presse et avec le public

Objectif : <i>Accroître l'intérêt de la presse à l'égard des questions de propriété intellectuelle et du rôle de l'OMPI en particulier, ainsi que leurs connaissances en la matière.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Présence accrue d'informations relatives à l'OMPI et de questions de propriété intellectuelle en général dans la presse nationale et internationale, s'accompagnant d'une plus grande exactitude de l'information diffusée.</i>	Les liens de l'OMPI avec la presse internationale et la presse située en Suisse ont été encore développés et consolidés.	<i>Nombre d'interviews accordées ou de conférences de presse organisées; nombre d'articles ayant trait à l'OMPI et à ses activités paraissant dans la presse internationale et nationale; exactitude de leur contenu :</i> - Nombre d'interviews accordées à la presse : 1 100. - Nombre d'articles sur des questions relatives à l'OMPI : 4 040.

Objectif : <i>Renforcer l'audience de l'OMPI auprès des organisations intergouvernementales (OIG), des organisations non gouvernementales (ONG), d'autres milieux intéressés et de la société civile, y compris la communauté locale de Genève.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Augmentation du nombre total des destinataires réguliers de l'information produite par l'OMPI.</i>	Succès dans l'application de la stratégie consistant à diffuser l'information aux divers publics cibles, y compris les milieux de la propriété intellectuelle dans leur ensemble, les OIG, les ONG, les missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève, la	<i>Quantité et diversité de l'information diffusée par l'OMPI auprès de la presse et des groupes ou particuliers intéressés :</i> - Nombre de communiqués de presse et d'actualités publiés : 181. - Nombre de destinataires sur les listes d'abonnement pour les communiqués de presse et les actualités : 820. - Nombre d'exemplaires de la Revue de l'OMPI et des

	communauté locale de Genève, le grand public et les fonctionnaires de l'OMPI.	lois et traités de propriété intellectuelle diffusés : 136 500. - Le recueil hebdomadaire de revue de presse, intitulé "La propriété intellectuelle dans la presse", a continué d'être régulièrement distribué à toutes les missions permanentes auprès des Nations Unies à Genève.
<i>Intérêt accru pour les questions de propriété intellectuelle et les activités de l'OMPI – et meilleure compréhension de ces sujets – au sein des publics cibles.</i>	<p>Les actions destinées à démythifier la propriété intellectuelle ont atteint leur objectif.</p> <p>La Journée mondiale de la propriété intellectuelle a été célébrée pour la première fois le 26 avril 2001; l'OMPI a fourni aux États membres des pochettes d'information comprenant des CD-ROM d'information et a suggéré des activités.</p> <p>Des réunions d'information ont été fréquemment organisées à l'intention des ONG et de certains groupes d'intérêt sur des questions importantes</p>	<p><i>Nombre et types de participants aux manifestations spéciales de l'OMPI qui relaient les messages ayant trait à la propriété intellectuelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 expositions organisées au siège de l'OMPI (9 055 visiteurs à Genève et quelque 32 000 visiteurs au siège des Nations Unies à New York). - Une exposition intitulée "La musique dans l'ère du numérique", portant sur des questions d'actualité en matière de propriété intellectuelle et destinée à un public jeune, a été inaugurée au Centre d'information de l'OMPI courant 2001. <p><i>Nombre de visiteurs enregistrés au Centre d'information de l'OMPI :</i> 26 179.</p> <p><i>Volume des ventes effectuées par le centre :</i> 144 600 francs suisses.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 59 États membres et plusieurs ONG et OIG ont informé l'OMPI sur les activités nationales ou régionales mises en place pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, des annonces ont été publiées à ce sujet sur le site Web de l'OMPI. <p><i>Nombre et types de demandes d'information reçues par comparaison avec le passé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 11.200 demandes générales ont été traitées. <p><i>Nombre et portée des activités de sensibilisation du public :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 131 réunions d'information (à l'intention de 2455 personnes), les groupes cibles étant les étudiants universitaires, le monde des affaires et les fonctionnaires.

Sous-programme 05.3 – Produits d'information générale

Objectif : <i>Renforcer l'image de l'OMPI en tant qu'organisation et harmoniser la présentation des produits d'information générale et spécialisée.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Matériel d'information plus attrayant et convivial traitant, sous différentes formes, des sujets plus variés.</i>	La production de documents audiovisuels et multimédias, entamée mi-2000 a pleinement fonctionné en 2001 avec le premier film produit par l'OMPI, qui explique au grand public les différents aspects de la propriété intellectuelle, ainsi que la production d'une large gamme de CD-ROM, de courts métrages et autres articles.	<p><i>Nombre et diversité des produits d'information et des sujets traités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le film intitulé "Créer l'avenir aujourd'hui", produit en trois langues sur cassette vidéo et sur CD-ROM, a été envoyé à quelque 300 offices de propriété industrielle et du droit d'auteur dans les États membres et projeté dans le cadre de nombreux exposés à l'OMPI. - Trois CD-ROM interactifs portant sur des sujets différents ont été produits, ainsi que quatre productions pour la télévision sur des événements organisés par l'OMPI. Les produits multimédias ont été téléchargés quelque 2000 fois à partir du site Web de l'OMPI. - L'image de marque de l'OMPI a été appliquée sur

		512 produits d'information, dont quelque 96 produits révisés ou mis à jour, et sur 188 produits spécialisés tels que des banderoles, des documents de conférence, etc.
--	--	--

Objectif : <i>Répondre aux besoins des différents utilisateurs et publics cibles en élargissant la gamme des produits d'information relatifs à la propriété intellectuelle ainsi qu'à la mission et aux activités de l'OMPI.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Matériel d'information plus attrayant et convivial traitant, sous différentes formes, des sujets plus variés.</i>	<p>Un nombre total de 228 nouveaux titres sur une large gamme de sujets différents, dans plusieurs langues, ont été publiés au cours de l'exercice biennal.</p> <p>De nouvelles publications ont été produites pour de nouveaux publics cibles en 2001.</p>	<p><i>Nombre et diversité des produits d'information et des sujets traités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nouvelles publications : une bande dessinée expliquant les marques au jeune public produite en coopération avec l'Office de propriété intellectuelle d'un État membre – et une brochure sur la propriété intellectuelle, destinée aux petites et moyennes entreprises. Des thèmes tels que les litiges relatifs aux noms de domaine, les savoirs traditionnels et les traités Internet de l'OMPI ont aussi été expliqués dans différentes brochures et prospectus. - Un nouvel ouvrage de référence intitulé "<i>WIPO Guide to Intellectual Property Worldwide</i>" a été publié, et l'ouvrage de référence bien connu "<i>Intellectual Property Reading Material</i>" a été mis à jour et réédité sous le titre "<i>The WIPO Intellectual Property Handbook : Policy, Law and Use</i>". Les deux ouvrages ont été rendus accessibles sur le site Web de l'OMPI. Ces deux publications comptent ensemble 160 000 visites sur le site Web de l'OMPI.

Objectif : <i>Vendre et distribuer plus efficacement les produits d'information de l'OMPI.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Gestion plus efficace des ventes.</i></p> <p><i>Augmentation des recettes provenant de la vente de publications.</i></p>	<p>Un nouveau plan de commercialisation a été conçu, comprenant notamment un nouvel accord avec des dépositaires, l'élaboration d'une nouvelle politique en matière de remises et des articles publicitaires pour certaines publications.</p> <p>Le nombre de produits distribués gratuitement a augmenté tout au long de l'exercice biennal.</p> <p>Hausse importante des recettes due essentiellement aux ventes de la nouvelle édition de la classification de Nice (huitième édition) et de la nouvelle version du PCT et de son règlement d'exécution en vigueur depuis le 1^{er} mars 2001.</p> <p>Forte augmentation des ventes par l'intermédiaire de la librairie électronique, due aux améliorations techniques (différentes possibilités de paiement) et aux actions en matière de commercialisation.</p>	<p><i>Nombre de destinataires; quantité et diversité des produits vendus par rapport à ceux qui sont fournis gratuitement; nombre de titres nouveaux; participation à des foires du livre et foires commerciales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de publications vendues au cours de l'exercice biennal : 91 356. - Nombre de publications destinées à la vente qui ont été distribuées gratuitement : 98 142; nombre total de produits gratuits distribués : 382 607. - Les recettes provenant des publications vendues ont augmenté de 44%, passant de 3 148 000 francs suisses en 2000 à 5 016 000 francs suisses en 2001, le montant total des recettes s'élevant à 8 164 000 francs suisses pour l'exercice biennal. - Les recettes provenant des publicités dans les publications de l'OMPI se sont élevées à 914 000 francs suisses. - Les recettes générées par la librairie électronique ont augmenté de 97% au cours de l'exercice biennal, passant de 127 701 francs suisses en 2000 à 251 847 francs suisses en 2001, soit un montant total de 379 548 francs suisses. Cela représente 5% du montant total des recettes provenant des ventes de publications. - Nombre d'abonnements à des publications périodiques et à des CD-ROM : 18 872. - Participation à 11 foires du livre et foires commerciales. - Nombre de produits répertoriés dans les stocks : 357 468 exemplaires de 601 produits fin 2001.

Sous-programme 05.4 – Bibliothèque de l'OMPI, archives et services de recherche

Objectif : <i>Accroître et diversifier son fonds de lecture et de consultation pertinent en matière de propriété intellectuelle et développer ses services afin de répondre aux besoins des fonctionnaires de l'OMPI, des étudiants de l'Académie mondiale de l'OMPI et des chercheurs extérieurs.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Augmentation du volume et de la diversité du fonds acquis ou proposé dans la bibliothèque.</i>	<p>Un éventail plus important de documents d'information acquis et répertoriés, offrant une gamme plus large de sujets aux fonctionnaires et au public, avec de nouveaux domaines d'intérêt (PME, savoirs traditionnels, droits de l'homme, biotechnologie, commerce électronique, questions relatives à l'Internet, etc.).</p>	<p><i>Nombre, contenu et formes des documents disponibles à la bibliothèque :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 1890 articles ont été acquis et répertoriés, dont 1520 livres, feuillets mobiles ou documents, 300 articles, 40 revues, 30 cassettes vidéo ou CD-ROM. - 15 abonnements à de nouvelles revues. - Quatre réunions du "Groupe consultatif de la bibliothèque" ont été organisées pour examiner les questions relatives au développement de la collection, à la sécurité, à la politique d'acquisition et à la reproduction. <p><i>Nouveaux dispositifs de travail en réseau avec d'autres bibliothèques et institutions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition du catalogue de la bibliothèque de l'OMPI par l'intermédiaire d'UNCAPS (Système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies) et les bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI). <p>En outre, des liens électroniques ont été établis avec les institutions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'<i>American Library of Congress</i> (EUA), la <i>Biblioteca Nacional</i> (Espagne), la Bibliothèque nationale (France), la <i>British Library</i> (RU), le Réseau des bibliothèques de suisse occidentale et la Bibliothèque des Nations Unies (Genève). <p><i>Volume et contenu des documents d'archives :</i> (Voir les informations relatives au projet SGED dans le sous-programme 16.4).</p>
<i>Amélioration et développement des services, notamment par des moyens électroniques, pour faciliter la recherche.</i>	<p>Le nombre et le contenu des ressources électroniques rendues accessibles par l'intermédiaire de la bibliothèque ont augmenté, facilitant l'accès des différents utilisateurs à davantage d'informations.</p> <p>Le Service de documentation, instauré dans la maison pour fournir, le cas échéant, des articles de revues sous forme électronique, a permis de distribuer plus rapidement les revues.</p> <p>La bibliothèque a effectué des recherches spécialisées ad hoc pour des utilisateurs internes, au moyen des ressources dont elle dispose, telles que OPAC, Lexis-Nexis et l'Internet, en vue de leur diffusion par l'intermédiaire du courrier électronique, du télécopieur et</p>	<p><i>Qualité des services d'information novateurs mis en place pour améliorer l'accès à l'information; nombre et types d'utilisateurs de la bibliothèque et des archives ainsi que de services fournis :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Création sur le site Web de l'OMPI de la page d'accueil de la bibliothèque assortie de liens permettant d'accéder au catalogue de la bibliothèque par l'intermédiaire d'UNCAPS (système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies). - Don de 1890 exemplaires du catalogue de la bibliothèque à l'UNCAPS. - Cinq produits électroniques (par l'intermédiaire du consortium des bibliothèques des Nations Unies). - Deux services de documentation électronique. - 3500 personnes se sont rendues à la bibliothèque (fonctionnaires de l'OMPI, étudiants de l'académie, chercheurs extérieurs). - 5500 demandes d'information par courrier électronique, téléphone, courrier ou télécopie. - 132 000 occurrences sur le site Web de la bibliothèque. - Accès à des centaines de revues électroniques par l'intermédiaire de ProQuest et de Lexis-Nexis. - Plus de 200 demandes internes de prêts interbibliothèques. - Répondu à environ 40 demandes internes par la voie des services de documentation électronique. - Une cinquantaine de demandes de recherche internes

	des services postaux. Un système de gestion électronique des documents (SGED) a été mis en place, tout d'abord à l'intention du secteur informatique. (Davantage d'informations figurent ci-dessous et dans le sous-programme 16.4).	Lexis-Nexis. - Distribution d'une cinquantaine de bibliographies spécialisées. - 350 tables des matières communiquées dans la maison par courrier électronique. <i>Enquête établissant le niveau d'utilisation et de satisfaction globales des utilisateurs :</i> - aucune enquête n'a été entreprise.
<i>Tenue à jour d'enregistrements visuels et audiovisuels; production de publications de référence spéciales.</i>	Excepté pour les enregistrements audiovisuels, des documents visuels et des publications de référence spéciales ont été produits et mis à disposition.	<i>Nombre, diversité et qualité des documents visuels et audiovisuels et des publications de référence spéciales :</i> - Une présentation en PowerPoint en anglais, français et espagnol des services de bibliothèque a été élaborée en 2000 et a servi aux séances d'initiation destinées au personnel nouvellement recruté et aux visiteurs de l'OMPI. - Quatre listes bibliographiques ont été établies sur papier en 2000 et envoyées à toutes les missions permanentes des États membres de l'OMPI à Genève, ainsi qu'à 110 autres destinataires, tels que des institutions publiques et privées, bibliothèques et cabinets juridiques.
<i>Meilleurs services de bibliothèque dans les pays en développement qui reçoivent une assistance à cet effet.</i>	Une certaine assistance a été fournie aux bibliothèques des pays en développement qui le demandent.	<i>Quantité et qualité du matériel d'étude et d'information fourni aux pays en développement :</i> - Un certain nombre de documents de consultation, y compris 10 bibliographies, ont été élaborés en 2000 et envoyés par courrier électronique à la demande de pays en développement.

Objectif : <i>Renforcer la mémoire institutionnelle de l'OMPI.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Identification et stockage des documents et dossiers historiques de l'OMPI, et accès à ce fonds.</i>	Des politiques et des procédures précises concernant les archives ont été mises au point en tant qu'élément faisant partie du projet pilote de système de gestion électronique des documents (SGED), au départ pour le secteur informatique. La mise en œuvre du projet devrait commencer en 2002, afin de permettre l'utilisation de procédures et de méthodes modernes de conservation, de préservation, d'archivage et de recherche des dossiers.	<i>Accessibilité des documents et dossiers, et fréquence d'accès enregistrée :</i> Il sera possible d'améliorer considérablement l'accès dans le cadre des travaux préparatoires à l'évolution du projet SGED.
Montant total des dépenses au titre du programme principal 05 au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :		12 071 000 francs suisses

PROGRAMME PRINCIPAL 06 – Coopération avec les pays en développement

55. Au cours de l'exercice biennal, le Secteur du développement pour la coopération a continué d'aider les pays en développement à établir et à maintenir de solides infrastructures dans le domaine de la propriété intellectuelle et à mettre en place des institutions durables dans ce domaine. Afin de renforcer les capacités en ressources humaines nécessaires pour maintenir un système de propriété intellectuelle efficace, 19 000 décideurs et administrateurs nationaux, hommes d'affaires, magistrats, fonctionnaires des services de répression, juristes,

chercheurs, artistes interprètes ou exécutants, créateurs, des universitaires et membres du secteur privé ont participé à des colloques et réunions régionaux et nationaux, écouté des experts et discuté sur des questions d'actualité touchant la propriété intellectuelle. Les plans d'action ciblés par pays ont poursuivi leur rôle d'instrument stratégique et d'orientation approprié pour renforcer la coopération technique. Les activités ad hoc mises en œuvre dans le cadre des 61 plans d'action ciblés par pays ont fourni un appui essentiel aux pays en développement pour relever les défis particuliers tenant à la modernisation des systèmes de propriété intellectuelle et à l'intégration de nouveaux défis mondiaux en matière de propriété intellectuelle, tels que la protection des savoirs traditionnels et du folklore, et la préservation de la biodiversité, dans le cadre général de la propriété intellectuelle. Une table ronde interrégionale de haut niveau sur la propriété intellectuelle à l'intention des PMA et un plan d'action à l'intention des PMA portant sur cinq thèmes particuliers² ont aidé à définir les besoins spécifiques des PMA et à mettre au point une stratégie destinée à surmonter les difficultés structurelles importantes auxquelles ils sont confrontés lors de l'aménagement d'institutions dans le domaine de la propriété intellectuelle.

56. Dans le cadre du sous-programme 06.1, une grande importance a été attachée à toutes les occasions possibles de répondre aux besoins croissants d'assistance technique en matière de modernisation des systèmes de propriété intellectuelle des pays en développement, dont les PMA. À la fin de l'exercice biennal, plus de 233 projets de loi, observations sur les projets de loi ou avis juridiques sur la compatibilité de la législation existante ou des projets de loi avec l'Accord sur les ADPIC et d'autres normes internationales ont été fournis aux pays en développement. Le site Web de la Collection de lois accessible en ligne (CLEA) a enregistré quelques 6 300 000 occurrences sur l'exercice biennal, témoignant de l'importance des besoins d'information des États membres et autres parties intéressées en ce qui concerne les textes législatifs et les données bibliographiques. L'aménagement des institutions a aussi été activement favorisé, en vue de créer et de gérer des administrations durables en matière de propriété intellectuelle. Le concept des plans d'action ciblés par pays a été élargi pour inclure la participation du secteur privé, principalement par l'intermédiaire des chambres de commerce, et des médias. Des réunions régionales des chefs d'offices de propriété intellectuelle ont été mises en place au cours de la deuxième année de l'exercice biennal et les résultats des délibérations de ces hauts fonctionnaires sont donc venus enrichir les activités ciblées dans les différents programmes de travail régionaux. Dans toutes les régions, l'attention croissante accordée à la formation des juges (avec la publication en anglais, en français et en arabe des "Principes fondamentaux du droit d'auteur : jurisprudence comparée", une première dans le monde) a mis en valeur de nombreuses activités dans le domaine de la sanction des droits de propriété intellectuelle. Comme l'automatisation est essentielle à la pérennité des infrastructures dans le domaine de la propriété intellectuelle, des efforts considérables ont été déployés pour appuyer la mise en œuvre du WIPONET et des efforts constants ont été réalisés pour améliorer, mettre à jour et déployer le nouveau système dans différentes régions.

57. Au cours de l'exercice biennal, les pays en développement ont activement participé à l'étude des liens entre la propriété intellectuelle et la préservation de la diversité biologique, la protection des savoirs traditionnels et des expressions du folklore et le commerce électronique (sous-programme 06.2). La diversité des conditions des différentes régions dans ce domaine est apparue lors des préparatifs régionaux pour les travaux du Comité intergouvernemental de

² Les thèmes particuliers sont les suivants : l'Académie mondiale de l'OMPI; le Réseau mondial d'information de l'OMPI (WIPONET); la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes; les savoirs traditionnels, les ressources génétiques et le folklore; et les petites et moyennes entreprises.

la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore, certaines régions ayant élaboré et adopté les éléments d'une position commune sur ces nouveaux défis en matière de propriété intellectuelle. En ce qui concerne le commerce électronique, d'importants programmes de vulgarisation portant sur les liens entre les marques et les noms des domaines ont été mis en place dans toutes les régions.

58. En ce qui concerne la promotion et le développement de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle (sous-programme 06.3), l'une des grandes campagnes de démythification au cours de l'exercice biennal a porté sur la promotion de l'utilisation des "traités Internet de l'OMPI" – le WCT et le WPPT – en tant qu'instruments du développement économique, social et culturel. À l'issue de ces campagnes, le nombre de pays en développement ayant ratifié ces deux traités, ou y ayant adhéré, a facilité leur entrée en vigueur. Par ailleurs, la promotion de l'utilisation des bibliothèques numériques a permis aux pays en développement d'accéder à des outils fondamentaux pour la recherche d'information en matière de propriété intellectuelle, contribuant ainsi à combler le "fossé des savoirs". Des activités destinées à aider les pays en développement à favoriser l'innovation et la créativité ont été mises en œuvre rapidement au cours de l'exercice biennal. En ce qui concerne la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, l'exercice biennal a été marqué par plusieurs études et activités importantes ainsi que par l'élaboration et l'installation de logiciels destinés à appuyer ce domaine essentiel de l'administration de la propriété intellectuelle dans les pays en développement.

59. La coopération entre pays en développement et avec d'autres organisations (sous-programme 06.4) s'est accrue progressivement au cours de l'exercice biennal. L'initiative commune de l'OMPI et de l'OMC sur les PMA constitue un grand pas en matière d'appui aux PMA pour qu'ils tirent avantage de la mise en œuvre de systèmes de propriété intellectuelle. La coopération accrue avec les Commissions économiques régionales des Nations-Unies, au moyen d'accords de coopération commune ou par la participation aux réunions des unes et des autres, a créé des synergies entre les organisations du système des Nations-Unies. La coopération constante entre l'OMPI et la CNUCED sur des questions d'intérêt commun a renforcé les liens entre les organisations dans les domaines d'action commune. Les nombreuses réunions interrégionales qui se sont tenues au cours de l'exercice biennal ont donné l'occasion aux pays en développement d'échanger des idées et des connaissances et de tirer avantage de leurs expériences mutuelles.

Sous-programme 06.1 – Modernisation du système de la propriété intellectuelle, y compris la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC

Objectif :	<i>Renforcer les capacités des pays en développement, y compris les PMA, dans les domaines de l'élaboration des politiques et de la modernisation de la législation en matière de propriété intellectuelle, compte tenu des normes internationales applicables, y compris l'Accord sur les ADPIC, et des tendances observables sur le plan mondial.</i>	
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure compréhension par les pays en développement des conséquences des questions de propriété intellectuelle sur le plan de l'action des pouvoirs publics et des conditions nécessaires pour que leur</i>	De nouveaux progrès importants réalisés par les pays en développement dans la promulgation d'une législation moderne en matière de propriété intellectuelle conforme à l'Accord sur les ADPIC et autres normes internationales.	<i>Indications concrètes, dans le cadre des communications reçues ou des déclarations formulées, montrant que les pays en développement comprennent mieux les questions évoquées :</i> - 66 projets de loi sur la propriété intellectuelle, établis à la demande de 39 pays en développement (relatifs au droit d'auteur et aux droits connexes, ainsi qu'aux questions de propriété industrielle, y compris notamment : brevets, marques, dessins et modèles industriels, topographies de circuits intégrés, indications

<p><i>législation nationale en matière de propriété intellectuelle soit conforme aux normes internationales applicables, y compris l'Accord sur les ADPIC, et aux tendances observables sur le plan mondial.</i></p>	<p>Consensus accru parmi les décideurs sur le rôle de la propriété intellectuelle dans les économies fondées sur le savoir et axées sur l'information.</p> <p>Reconnaissance accrue du lien important entre les politiques en matière de propriété intellectuelle et d'autres domaines clés tels que le commerce et l'investissement, la science et la technologie, le transfert de technologie et l'éducation au développement, la santé etc.</p> <p>Articulation des questions de politique générale dans les PMA avec la sensibilisation aux questions de propriété intellectuelle dans le cadre du développement économique, social et culturel.</p> <p>Progrès en matière de promotion de la propriété intellectuelle, de renforcement des capacités nationales, y compris l'aménagement des institutions en vue de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC dans les PMA.</p>	<p>géographiques, et protection contre la concurrence déloyale).</p> <ul style="list-style-type: none"> - 99 observations établies à la demande de 57 pays en développement, sur la compatibilité de la législation en vigueur ou des projets de loi avec l'Accord sur les ADPIC et autres normes internationales. - 68 autres formes de services consultatifs en matière de législation fournis à la demande de 53 pays en développement. <p><i>Signes tangibles que les fonctionnaires des pays en développement qui ont suivi les séminaires de formation appropriés de l'OMPI ont réellement acquis une meilleure compréhension et une meilleure connaissance des problèmes traités :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 35 séminaires régionaux et nationaux portant sur des questions de politique générale et de gestion en rapport avec la propriété intellectuelle et l'Accord sur les ADPIC ont réuni 3111 participants. - 69 missions consultatives ou effectuées par des experts et voyages d'étude sur des questions de propriété intellectuelle ou l'Accord sur les ADPIC et son application. - Quatre comités nationaux (agents de police, agents des douanes, juges et agents d'offices de propriété intellectuelle) chargés de la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC ont été créés. <ul style="list-style-type: none"> - Table ronde interrégionale de haut niveau sur la propriété intellectuelle à l'intention des PMA, organisée par l'OMPI à Lisbonne (Portugal) en février 2001. - Participation de l'OMPI au débat thématique interactif sur la propriété intellectuelle à l'intention des PMA en tant qu'instrument de création de richesses, à Bruxelles (Belgique) en mai 2001. - Élaboration de questions de propriété intellectuelle intéressant les PMA : participation des représentants à la deuxième session du PCIPD. - Participation du Secrétariat de l'OMPI à trois réunions interorganisations et à trois réunions du comité préparatoire pour la troisième Conférence des Nations Unies sur les PMA (Bruxelles, mai 2001). - Publication de données essentielles de propriété intellectuelle concernant les pays les moins avancés (PMA). - Trois séminaires régionaux de l'OMPI (dans les pays arabes, en Asie et en Afrique) sur la modernisation des systèmes de propriété intellectuelle des PMA ont réuni 228 participants de ces pays.
--	---	--

<p>Objectif : <i>Promouvoir le renforcement des institutions et le développement durable des administrations chargées de la propriété intellectuelle afin qu'elles soient en mesure de fournir des services plus efficaces et mieux adaptés aux besoins des utilisateurs.</i></p>		
<p>Résultats escomptés</p>	<p>Résultats obtenus</p>	<p>Indicateurs d'exécution retenus</p>
<p><i>Renforcement des administrations nationales chargées de la propriété intellectuelle dans les pays en développement grâce à l'assistance technique fournie par l'OMPI.</i></p>	<p>De plus en plus d'offices de propriété intellectuelle acquièrent une plus grande autonomie et adoptent une approche fondée sur le développement.</p> <p>De plus en plus d'offices de propriété intellectuelle</p>	<p><i>Nombre d'administrations chargées de la propriété intellectuelle plus solides et plus efficaces dans les pays en développement :</i></p> <p>Initiatives visant à renforcer les administrations chargées de la propriété intellectuelle dans les pays en développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 61 plans d'action ciblés par pays ou par région sont en cours d'exécution, 12 nouveaux ont été lancés et 22 sont

	proposent des services et des facilités aux utilisateurs de la propriété intellectuelle, dans le cadre de la promotion de la créativité et de l'innovation.	achevés. - 178 missions effectuées par des experts et voyages d'étude portant sur l'administration de la propriété intellectuelle, la formation permanente et l'automatisation des opérations. - 57 administrations nationales ont été dotées d'équipement informatique.
--	---	--

Objectif : <i>Améliorer le fonctionnement des mécanismes de sanction des droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement, y compris les PMA.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Renforcement des mécanismes administratifs de sanction des droits de propriété intellectuelle dans les pays en développement, grâce à l'information, aux conseils, aux programmes de formation et au matériel reçus de l'OMPI.</i>	<p>Renforcement des mécanismes civils et administratifs destinés à la sanction des droits de propriété intellectuelle conformément à l'Accord sur les ADPIC.</p> <p>Renforcement des connaissances des fonctionnaires chargés de faire respecter les droits au moyen d'une formation technique et juridique sur les normes de protection internationale, les dispositions relatives à la sanction des droits et les mécanismes de règlement des litiges.</p> <p>Connaissances accrues en matière de sanction, destinées à des groupes cibles précis, par exemple les agents des douanes et de la police, les juges, les procureurs ainsi que les titulaires de droits, les auteurs et les créateurs.</p> <p>Sensibilisation accrue aux questions relatives à la sanction des droits de propriété intellectuelle dans l'environnement numérique.</p>	<p><i>Nombre de mesures administratives ou autres visant à la sanction effective des droits de propriété intellectuelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 séminaires régionaux et nationaux sur la sanction des droits de propriété intellectuelle organisés pour des juges, des fonctionnaires des douanes et des forces de police, avec un total de 3700 participants. - Création de mécanismes de coordination interorganisations au niveau national sur la sanction des droits de propriété intellectuelle. - Mise en œuvre dans quatre pays de dispositifs de sécurité contre la piraterie comme mécanisme de sanction des droits. - Neuf missions consultatives et voyages d'étude.

Objectif : <i>Faciliter et promouvoir la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle et permettre notamment la consultation d'une collection de lois relatives à la propriété intellectuelle, tenue à jour sur papier et sous forme d'une base de données informatisée.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Information ponctuelle des utilisateurs sur la législation en vigueur en matière de propriété intellectuelle grâce à CLEA et à d'autres documents de référence.</i>	<p>Progrès dans la conversion sous forme électronique de textes législatifs et l'intégration d'entrées de données bibliographiques pour mettre à jour la collection de lois accessible en ligne (CLEA) sur l'Internet.</p> <p>Publication sur papier jusqu'en décembre 2001 des revues intitulées <i>Intellectual Property Laws and Treaties</i> et <i>Lois et traités de propriété intellectuelle</i>.</p> <p>Préparatifs en vue de la publication électronique de ces deux revues sur le site Web de l'OMPI à compter de janvier 2002.</p> <p>Élaboration et publication en 2000 de la nouvelle version du CD-ROM IPLEX qui contient des textes législatifs sur la propriété intellectuelle en français et en anglais. Conclusion d'un accord avec</p>	<p><i>Utilisation de CLEA, telle qu'elle ressort du nombre de demandes de dossier :</i></p> <p>Site Web consacré à CLEA :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 300 000 occurrences enregistrées. - Nombre de pages visitées : 65 240. - Nombre de consultations : 126 292. - Nombre de visiteurs : 50 893. <p>- Publication de 64 textes législatifs dans les encarts de la revue intitulée <i>Intellectual Property Laws and Treaties</i> (1444 pages) et de 64 textes législatifs dans les encarts de la revue <i>Lois et traités de propriété intellectuelle</i> (1524 pages).</p> <p>- Nombre de textes législatifs relatifs à la propriété intellectuelle publiés dans la version 2000 du CD-ROM IPLEX : 399 en anglais et 324 en français.</p>

	<p>une entreprise extérieure pour l'élaboration d'une version ultérieure et mise à jour du CD-ROM IPLEX.</p> <p>Fourniture d'information et de documentation dans le domaine de la propriété intellectuelle.</p>	<p>- Quelque 1500 demandes extérieures d'information relative à la législation en matière de propriété intellectuelle ont été traitées.</p>
<p><i>Utilisation des services fournis dans le cadre de l'Accord de coopération entre l'OMPI et l'OMC.</i></p>	<p>Fourniture sur demande à l'OMC de textes législatifs et de listes de lois et règlements, conformément à l'article 2.3a) de l'Accord de coopération entre l'OMPI et l'OMC, aux fins des notifications en vertu de l'article 63.2 de l'Accord sur les ADPIC.</p>	<p><i>Fréquence des services fournis aux pays en développement dans le cadre de la notification de la législation régissant la propriété intellectuelle en vertu de l'article 63.2 de l'Accord sur les ADPIC :</i></p> <p>- 55 textes législatifs et trois listes de lois et règlements ont été fournis sur demande en 2000 au sujet de six pays en développement. Aucune demande n'a été reçue en 2001.</p>

Sous-programme 06.2 – Nouveaux défis mondiaux en matière de propriété intellectuelle

<p>Objectif : <i>Renforcer les capacités des pays en développement à évaluer en temps utile la portée générale et les avantages potentiels en termes de propriété intellectuelle d'un certain nombre de questions mondiales émergentes et à élaborer des politiques en la matière.</i></p>		
<p>Résultats escomptés</p> <p><i>Amélioration de la perception et de la compréhension par les pays en développement des aspects juridiques, économiques, techniques, sociaux et éthiques de la protection de la propriété intellectuelle dans le cadre de la préservation de la diversité biologique, de la protection des savoirs traditionnels, des expressions du folklore et du commerce électronique.</i></p>	<p>Résultats obtenus</p> <p>L'augmentation de l'intérêt et de la perception en la matière sont attestées notamment par les exposés nationaux et interventions lors de réunions portant sur ces questions.</p>	<p>Indicateurs d'exécution retenus</p> <p><i>Nombre de pays en développement demandant et recevant des informations en la matière :</i></p> <p>—</p> <p><i>Quantité de matériel d'information générale, nombre d'études stratégiques diffusées et nombre de colloques, de réunions sur l'élaboration des politiques et d'autres manifestations organisées en la matière par l'OMPI dans les pays en développement ou à leur intention :</i></p> <p>Dans le cadre des questions mondiales émergentes de propriété intellectuelle, l'OMPI a entrepris :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 32 séminaires et réunions interrégionaux, régionaux et nationaux avec un total de 2225 participants. - 22 missions effectuées par des experts ou des fonctionnaires et voyages d'étude.
<p><i>Intégration accrue des décideurs des pays en développement dans les débats en cours sur le plan international en la matière.</i></p>	<p>Intérêt accru des pays en développement à accueillir des réunions relatives aux nouvelles questions mondiales et à se tenir au courant de l'évolution des débats internationaux en cours, comme il ressort des demandes reçues.</p>	<p><i>Participation des fonctionnaires des pays en développement aux manifestations internationales relatives à ces questions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La participation de plus de 30 personnes à des manifestations internationales portant sur les nouveaux défis mondiaux en matière de propriété intellectuelle a été financée. <p><i>Inscription à l'ordre du jour de ces manifestations de questions particulièrement pertinentes du point de vue des pays en développement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des questions pertinentes ont été introduites dans 26 manifestations internationales portant sur les questions mondiales de propriété intellectuelle.

Sous-programme 06.3 – Promotion et développement de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle

Objectif : <i>Accroître l'utilisation du système de la propriété intellectuelle dans les pays en développement en permettant au public de mieux connaître le système.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Amélioration de l'image de la propriété intellectuelle dans les pays en développement grâce à l'information, au savoir-faire et aux conseils fournis aux offices de propriété intellectuelle et autres institutions concernées ainsi qu'au public en général.</i>	Des campagnes ont été lancées pour démythifier les questions de propriété intellectuelle et promouvoir l'utilisation du système de propriété intellectuelle à l'intention de groupes cibles, comprenant les administrations nationales, les institutions universitaires, les décideurs et les organisations non gouvernementales pertinentes.	<i>Fréquence des campagnes d'information en matière de propriété intellectuelle et des autres programmes lancés par les offices de propriété intellectuelle et autres institutions concernées des pays en développement :</i> - 32 séminaires et cours de formation régionaux et nationaux visant à promouvoir l'utilisation du système de propriété intellectuelle ont été organisés avec un total d'environ 2700 participants. - 46 missions effectuées par des experts ou des conseillers et voyages d'étude. - Deux productions pour la télévision, nationales et innovantes sur des questions de propriété intellectuelle.

Objectif : <i>Faciliter l'utilisation du système de la propriété intellectuelle par les établissements industriels, commerciaux, de recherche, sociaux et culturels intéressés en mettant en particulier l'accent sur l'innovation et la créativité, sur l'accès à l'information en matière de propriété industrielle et sur son utilisation et sur la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Mise au point de structures et de programmes durables pour la promotion de l'innovation et de la créativité grâce à l'information, au savoir-faire et à l'assistance fournis par l'OMPI.</i>	Les demandes d'activités comprenant des ateliers et des séminaires sur des sujets en rapport avec l'innovation qui ont été reçues des États membres ont démontré le rôle important que ces activités jouent dans le transfert des savoirs. L'intérêt et l'utilité des programmes de récompenses de l'OMPI en tant qu'instruments visant à promouvoir la reconnaissance de l'activité inventive ont été encore confirmés par le nombre croissant de demandes à ce sujet de la part des États membres.	<i>Quantité de matériel d'information générale et nombre de directives et de projets spéciaux réalisés par l'OMPI dans le domaine de la promotion de l'innovation et de la créativité :</i> - Cinq directives et documents d'information générale et deux projets spéciaux réalisés par l'OMPI dans le domaine de la promotion de l'innovation et de la créativité. - Un trophée de l'OMPI pour les entreprises innovantes. - Six séminaires et ateliers aux niveaux national, régional et interrégional portant sur la propriété intellectuelle et la promotion de l'innovation et de la créativité, avec un total de 615 participants. - Deux voyages d'étude concernant des services d'appui à l'innovation. - 12 missions effectuées par des experts sur l'aide à la création de services d'appui à l'innovation. - Des liens ont été établis avec des institutions des sciences et de la technologie, des centres d'innovation et des sociétés d'inventeurs à l'échelon national. - 111 prix OMPI des meilleurs inventeurs accordés à des inventeurs et à des innovateurs de 45 pays dont 31 pays en développement. - Cinq prix OMPI de la créativité artistique décernés à des artistes de cinq pays en développement.
<i>Facilitation de l'accès à l'information en matière de propriété industrielle et de l'utilisation de cette information par les parties intéressées dans les pays en développement, y compris la création de services de recherche d'information en</i>	Utilisation effective des services d'information relatifs à la propriété industrielle.	<i>Utilisation de l'information en matière de propriété industrielle de l'OMPI, déterminée par le nombre de demandes de dossiers, et fréquence des services offerts aux pays en développement dans ce contexte :</i> - 2554 demandes de recherches, y compris de rapports dans le cadre du programme ICSEI pour la recherche et l'examen des demandes de brevets, ont été reçues de 49 pays en développement. - L'OMPI a traité 1480 demandes de recherches en ligne reçues de 39 pays en développement. - L'OMPI a traité 289 demandes de documents de brevet reçues de 35 pays en développement, soit un total de 10 627 copies.

<p><i>matière de propriété industrielle.</i></p>		<ul style="list-style-type: none"> - Trois projets spéciaux ont été réalisés par l'OMPI dans le domaine de l'information en matière de propriété industrielle (GLOBALPAT, JOPAL (publication en ligne) et les statistiques de propriété industrielle de l'OMPI (publication en ligne sur CD-ROM)). - 10 missions effectuées par des experts sur les services d'information en matière de propriété industrielle.
<p><i>Mise au point d'une assistance juridique et technique à l'intention des sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes dans les pays en développement.</i></p>	<p>Renforcement des sociétés collectives de gestion nouvelles ou existantes par l'amélioration de leur fonctionnement, y compris la formation aux systèmes et procédures des administrations de gestion collective dans des pays plus avancés et la fourniture de matériel et de conseils spécialisés.</p>	<p><i>Nombre d'organismes de gestion collective créés et opérationnels :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Six organismes ont été créés au cours de l'exercice biennal. <p><i>Nombre de fonctionnaires ayant brillamment suivi une formation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 89 fonctionnaires. - 10 réunions et séminaires nationaux et régionaux organisés avec un total de 935 fonctionnaires. - 22 missions effectuées par des experts ou des conseillers ou voyages d'étude. <p><i>Quantité de matériel d'information générale et nombre de directives et de projets spéciaux liés à la création ou au renforcement de sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Un logiciel pour la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes a été créé et mis en place pour cinq pays d'Afrique. - Une étude a été entreprise sur la gestion collective en Amérique latine et une autre au Pakistan. - Une étude préliminaire sur la possibilité de mettre en place un système régional de l'ANASE concernant la gestion collective du droit d'auteur a été réalisée. - Mise au point du lien sur le droit d'auteur avec les Caraïbes et formation destinée aux sociétés fondatrices du lien sur le droit d'auteur avec les Caraïbes dans le cadre du plan d'action ciblé par région pour créer un système régional de gestion collective du droit d'auteur dans la région des Caraïbes et accord de coopération général avec la SGAE sur la mise en place d'un logiciel destiné à un système régional. - Préparation d'une "trousse à outils" pour la création de sociétés d'auteurs.

Sous-programme 06.4 – Coopération entre pays en développement et avec d'autres organisations

Objectif : Faciliter la coopération entre pays en développement.		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Instauration de conditions plus favorables à la coopération entre pays en développement dans tous les domaines de la propriété intellectuelle.</i></p>	<p>De nouveaux progrès ont été réalisés dans la promotion de la coopération sud-sud grâce à l'organisation d'activités en collaboration avec des institutions régionales et sous-régionales intéressées.</p> <p>Les cadres de coopération sous-régionale ont donné lieu à des activités bien déterminées et à de nouvelles initiatives. Ils ont aussi servi de forum au dialogue sur les politiques en matière de propriété intellectuelle.</p>	<p><i>Données relatives à l'évolution en matière de coopération et nombre de nouveaux arrangements, programmes et mécanismes de coopération entre pays en développement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 22 réunions et séminaires internationaux, interrégionaux, régionaux et sous-régionaux ont eu lieu, regroupant 987 participants. - 55 missions consultatives ont été effectuées par des fonctionnaires de pays en développement dans d'autres pays en développement de leur région.

Objectif : <i>Renforcer la coopération avec les organisations intergouvernementales (OIG), les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres organisations.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Progression de la participation des OIG, des ONG et d'autres organisations aux programmes et activités de l'OMPI et vice-versa.</i>	Interaction accrue entre l'OMPI et nombre d'OIG, d'ONG et d'autres organisations.	<i>Nombre d'OIG et d'ONG participant aux réunions de l'OMPI et vice-versa :</i> - Dans toutes les régions, il y a eu une interaction constante entre les OIG, les ONG et d'autres organisations. Cela a parfois débouché sur la participation d'une organisation aux réunions et séminaires d'une autre. Parmi les autres activités figurent la signature d'accords de coopération (par exemple avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique); le financement de la participation à des réunions communes (par exemple la participation des membres asiatiques au neuvième colloque international OMPI/IFIA à Buenos Aires); l'organisation de réunions communes (par exemple un séminaire sous-régional et des séminaires nationaux organisés conjointement par l'OMPI et l'Union des avocats arabes).
Montant total des dépenses au titre du programme principal 06 au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :		53 670 000 francs suisses

PROGRAMME PRINCIPAL 07 – Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie

60. Les objectifs de l'exercice biennal 2000-2001 pour ce programme principal, qui ont été largement réalisés, portaient principalement sur le renforcement et la création d'institutions durables qui apporteraient des avantages à long terme aux économies des pays concernés, grâce à la fourniture de conseils législatifs, au renforcement des capacités et aux activités de sensibilisation.

61. Des consultations approfondies sur les questions de propriété intellectuelle ont eu lieu avec nombre de gouvernements de la région, en particulier au sujet des ratifications des traités administrés par l'OMPI, ou des adhésions à ces traités, de l'exécution de l'Accord sur les ADPIC ou de la modernisation de la législation nationale relative à la propriété intellectuelle (sous-programme 07.1). Des observations approfondies ont porté sur cette législation dans certains pays. La question de la sanction des droits de propriété intellectuelle a occupé une large place et, à ce propos, la coopération accrue entre l'OMPI et les ONG spécialisées a joué un rôle essentiel. L'OMPI a également coopéré activement avec un certain nombre de gouvernements à l'élaboration et à l'exécution de plans d'action ciblés par pays, à des programmes de coopération bilatérale, des mémorandums d'accord et des projets par pays visant à aider les autorités nationales à mettre en place une gestion et une utilisation plus efficaces du système de propriété intellectuelle. De plus, trois projets par pays de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes ont été réalisés.

62. En ce qui concerne la promotion et le développement de l'utilisation du système de propriété intellectuelle (sous-programme 07.2), deux conférences internationales, des manifestations de sensibilisation régionales (sept), sous-régionales (une) et nationales (quatre) ont été organisées avec succès. Parmi les nombreux participants figuraient des fonctionnaires, des chefs d'entreprise, des cadres, des inventeurs, des chercheurs, des hommes de loi, des universitaires et même des représentants d'organisations utilisatrices. Les exposés et les débats sur des questions telles que l'utilisation des techniques modernes pour rechercher des

informations sur les brevets, le transfert de technologie, la commercialisation, l'évaluation et la gestion des actifs de propriété industrielle ont permis aux participants de constater la valeur des droits de propriété intellectuelle et leur importance pour la croissance économique et pour le développement technologique et culturel.

63. Le renforcement de la coopération régionale et internationale a été facilité par le cinquième anniversaire de l'établissement de l'Organisation eurasiennne des brevets et la Conférence internationale sur le rôle des offices de brevets régionaux dans la création du système mondial de protection de la propriété industrielle (co-organisée à Moscou par l'Organisation eurasiennne des brevets, l'OMPI et l'Office européen des brevets (OEB)), ainsi que le Forum de la propriété intellectuelle à Moscou, manifestations au cours desquelles le rôle essentiel des questions de propriété intellectuelle aux échelons des décisions et des stratégies ont été examinés.

Sous-programme 07.1 – Modernisation du système de la propriété intellectuelle, y compris la mise en œuvre de l'Accord sur les ADPIC

Objectif : <i>Renforcer les politiques nationales et les cadres juridiques de la propriété intellectuelle compte tenu des normes internationales applicables, dont l'Accord sur les ADPIC, et des tendances observables sur le plan mondial.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Législation nationale des pays concernés en complète harmonie avec les normes internationales applicables, dont l'Accord sur les ADPIC, et les tendances observables sur le plan mondial.</i>	Plus grande harmonie de la législation nationale des pays concernés avec les traités administrés par l'OMPI et l'Accord sur les ADPIC. 44 instruments d'adhésion aux traités administrés par l'OMPI ou de ratification de ces traités ont été déposés, dont le WCT (huit), le WPPT (huit) et le Protocole de Madrid (trois).	<i>Augmentation du nombre de lois et de projets de loi nationaux suivant les prescriptions des normes internationales applicables, dont l'Accord sur les ADPIC, et les tendances observables sur le plan mondial :</i> - Des observations sur les projets de loi relatifs à la propriété intellectuelle ont été adressées à dix pays, ainsi qu'à l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI sur la législation type relative au droit d'auteur. - Des consultations sur la législation en matière de propriété intellectuelle ont eu lieu avec dix gouvernements. - Des conseils concernant la ratification des traités administrés par l'OMPI, ou l'adhésion à ces traités, ont été fournis à des fonctionnaires de neuf pays lors de missions de fonctionnaires de l'OMPI ou de visites des fonctionnaires nationaux à l'OMPI.

Objectif : <i>Renforcer l'administration de la propriété intellectuelle.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Amélioration de l'efficacité des administrations chargées de la propriété intellectuelle.</i>	Les administrations chargées de la propriété intellectuelle de 19 pays ont pu renforcer leur infrastructure et accroître leur efficacité.	<i>Nombre de fonctionnaires ayant reçu une formation adéquate :</i> - 340 fonctionnaires de 21 pays ont suivi quatre réunions organisées par l'OMPI : le Forum sur les questions de propriété intellectuelle aux échelons des décisions et des stratégies; la première réunion des chefs des offices de droit d'auteur des pays du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe orientale; la Conférence internationale sur le rôle des organisations régionales de brevets dans la création d'un système mondial de protection de la propriété industrielle; deux séminaires sous-régionaux sur la mise en œuvre du traité de Budapest et le séminaire régional sur la propriété intellectuelle et les techniques de l'information. - De nombreux participants ont fait l'éloge des exposés et des documents, ainsi que de la façon efficace et constructive dont été conduits les débats. - Trois plans d'action ciblés par pays, un projet par pays, six

		<p>programmes de coopération et un mémorandum d'accord ont été lancés ou mis en œuvre.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 43 fonctionnaires de neuf pays ont participé à des voyages d'étude. - 12 missions effectuées par des experts et 16 par des fonctionnaires ont été entreprises sur la modernisation des infrastructures de propriété intellectuelle. - Du matériel a été fourni à huit administrations chargées de la propriété intellectuelle. <p><i>Nombre de titres de propriété industrielle délivrés et délais de délivrance de ces titres.</i></p> <p style="text-align: center;">—</p>
--	--	---

Objectif : <i>Développer le cadre institutionnel de l'administration et de la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Création de sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et assistance juridique ou technique à l'intention de ces sociétés.</i>	Une importante contribution a été apportée à l'établissement ou au renforcement de neuf organismes de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes.	<p><i>Nombre d'organismes de gestion collective dûment constitués et opérationnels :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une assistance a été fournie aux organismes de gestion collective de neuf pays. <p><i>Nombre de fonctionnaires ayant reçu une formation adéquate :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Des voyages d'étude ont été organisés pour 24 fonctionnaires de neuf pays. <p><i>Nombre de directives, documents d'information générale et projets spéciaux liés à la création ou au renforcement de sociétés de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quatre projets par pays visant le renforcement des capacités ont été mis en œuvre sur la modernisation des systèmes de gestion collective des droits.

Objectif : <i>Améliorer les mécanismes de sanction des droits de propriété intellectuelle.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Renforcement des mécanismes administratifs de sanction de droits de propriété intellectuelle.</i>	Les fonctionnaires ont acquis une meilleure expérience et les mécanismes administratifs de sanction des droits de propriété intellectuelle ont été renforcés.	<p><i>Nombre de mesures administratives ou autres destinées à assurer la sanction effective des droits de propriété intellectuelle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 680 fonctionnaires appartenant aux administrations de la propriété industrielle et du droit d'auteur, au pouvoir judiciaire, au milieu juridique, aux forces de police, aux douanes et autres autorités de police de 12 pays ont été formés, lors de deux séminaires sous-régionaux et cinq séminaires nationaux, à s'occuper des questions de piraterie ou de contrefaçon des actifs de propriété intellectuelle aux échelons national, administratif et individuel.

Sous-programme 07.2 – Promotion et développement de l'utilisation du système de la propriété intellectuelle

Objectifs :		
<ul style="list-style-type: none"> - <i>Accroître l'utilisation du système de la propriété intellectuelle en améliorant la connaissance du système par le public.</i> - <i>Stimuler la créativité et l'innovation.</i> 		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure compréhension de la valeur des droits de propriété intellectuelle et</i>	Meilleure compréhension de la valeur des droits de propriété intellectuelle et plus grande	<p><i>Nombre de personnes ayant reçu une formation adéquate :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelque 1450 participants des secteurs public et privé de 30 pays ont été formés lors de 14 manifestations de sensibilisation (deux internationales, sept régionales, une sous-régionale et quatre nationales) dans divers domaines tels que le rôle de la propriété

<p><i>reconnaissance de leur importance dans des domaines essentiels de l'activité économique et de la compétitivité.</i></p>	<p>reconnaissance de leur importance dans les domaines essentiels de l'activité économique dans leurs pays respectifs.</p> <p>Connaissances et compétences accrues en matière d'utilisation du système de la propriété intellectuelle pour le développement économique, technique et social ainsi que pour le renforcement de la compétitivité.</p> <p>Capacité accrue de commercialisation des droits de propriété intellectuelle.</p>	<p>intellectuelle dans le développement économique, l'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME, l'utilisation des techniques modernes de l'information relative aux brevets, le transfert de technologie, la commercialisation, l'évaluation et la gestion des actifs de propriété industrielle, la propriété intellectuelle, l'Internet et le commerce électronique, le système des noms de domaines, la fourniture de services de propriété intellectuelle par voie numérique, les inventions biotechnologiques, les indications géographiques, les savoirs traditionnels et les ressources génétiques).</p> <p><i>Nombre de directives, documents d'information générale et projets spéciaux réalisés par l'OMPI dans le domaine de la promotion de l'innovation et de la créativité :</i></p> <p>- Une assistance a été fournie à la traduction de diverses publications de l'OMPI et de traités administrés par l'OMPI en azerbaïdjanais et géorgien (cinq traités, documents d'introduction à la propriété intellectuelle), en russe (documents de l'OMPI pour le Forum de Moscou et un séminaire, le cours d'enseignement à distance DL-101 de l'Académie mondiale de l'OMPI, la publication OMPI n° 439 (B), "La gestion des noms et adresses de l'Internet : questions de propriété intellectuelle"), et en ouzbek (documents de l'OMPI pour deux manifestations régionales).</p> <p><i>Informations reçues des bénéficiaires :</i></p> <p>- Nombre de gouvernements et de nombreux participants ont rendu favorablement compte des manifestations de sensibilisation.</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme principal 07 au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :</p>		<p>5 423 000 francs suisses</p>

PROGRAMME PRINCIPAL 08 – Académie mondiale de l'OMPI et mise en valeur des ressources humaines

64. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, l'Académie mondiale de l'OMPI (ci-après dénommée l'académie) a poursuivi ses activités dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines en organisant des programmes destinés aux décideurs, aux conseillers en politique, aux administrateurs, aux juges et aux fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle, parmi autres. Parmi les faits saillants figuraient la restructuration du programme de formation professionnelle, le lancement de cours sanctionnés par un diplôme en partenariat avec des institutions très réputées et le renforcement du programme d'enseignement à distance. La conclusion d'accords cadres de coopération entre l'OMPI et un petit nombre d'États membres a facilité la mise en œuvre des programmes d'enseignement et de formation de l'académie.

65. La notoriété de ces programmes a été renforcée par la production et la distribution d'une large gamme de produits d'information, tels que la brochure d'informations sur l'académie de l'OMPI 2000-2001, le catalogue des cours 2000-2001, la brochure sur le cours d'enseignement à distance DL-101, le programme de spécialisation organisé en partenariat par l'OMPI et l'Université de Turin et les publications biannuelles de la revue de l'académie.

66. Le programme d'enseignement à distance (sous-programme 08.1) a touché un public cible plus large grâce à l'introduction de trois nouveaux modules dans le cours d'introduction à la propriété intellectuelle DL-101, qui est devenu le "Cours général sur la propriété intellectuelle". Le cours DL-101 a connu une croissance considérable en passant de

468 étudiants en 1999, à 1729 en 2000 et 3551 en 2001. En raison de l'augmentation du nombre de participants, le réseau de formateurs a été élargi pour apporter l'appui approprié aux étudiants. Les installations d'enseignement à distance de l'OMPI ont été utilisées pour la première fois pour former des fonctionnaires de l'OMPI souhaitant améliorer leurs connaissances en propriété intellectuelle. L'établissement de liens entre le programme d'enseignement à distance et les séminaires de formation professionnelle ont permis de mieux exploiter les synergies et donc d'améliorer la qualité générale des programmes de formation proposés.

67. Le séminaire interrégional de formation professionnelle est donc passé du niveau d'introduction au niveau intermédiaire (sous-programme 08.2). L'introduction de séances de discussion collective a renforcé l'esprit de participation des participants et permis un débat approfondi sur des questions clés. Le programme de stage d'été a été transformé en Cours d'été de l'OMPI sur la propriété intellectuelle avec un programme plus chargé portant sur des thèmes fondamentaux.

68. Au cours de l'exercice biennal, les activités d'enseignement figurant précédemment dans le programme de formation professionnelle ont été regroupées avec les activités d'enseignement et de recherche qui figuraient dans le programme de formation en matière de politiques. Cela a entraîné un recentrage de ces activités. Aux fins du présent rapport, toutes les activités d'enseignement et de recherche et les résultats correspondants apparaissent donc dans le sous-programme 08.3.

69. En ce qui concerne le développement des politiques (sous-programme 08.3), les participants aux sessions de l'académie sont des décideurs, des professeurs, des juges, des agents des douanes et d'autres fonctionnaires nationaux de haut rang. Des sessions, destinées exclusivement aux ambassadeurs basés à Genève, ont été organisées pour la première fois. Les participants les ont trouvées extrêmement utiles et, dans certains cas, ont suggéré un allongement de leur durée.

70. Les cours de spécialisation de niveau supérieur sur le droit de la propriété intellectuelle et les conférences internationales sur l'enseignement, l'apprentissage et la formation ont bénéficié à plusieurs professeurs et formateurs de pays en développement et de pays en transition. Une assistance a été fournie pour le développement de capacités d'enseignement et la création de programmes pour des cours de spécialisation de niveau supérieur en droit de la propriété intellectuelle, en collaboration avec des institutions d'enseignement dans plusieurs pays. Des collections de documents et des compilations d'exposés présentés au cours de sessions de l'académie et de conférences ont été publiées en tant que support pour ces cours.

Sous-programme 08.1 – Enseignement à distance

Objectif : <i>Accroître le nombre de bénéficiaires et renforcer l'efficacité du programme de mise en valeur des ressources humaines de l'OMPI.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Mise au point de matériels de formation à distance faisant appel aux techniques modernes, à l'intention de différents groupes cibles.</i>	De nouveaux groupes cibles ont été atteints grâce à l'élargissement de la portée du cours d'enseignement à distance DL-101. De nouveaux progrès ont	<i>Nombre de modules de formation produits :</i> - Mise au point de trois modules supplémentaires qui ont été introduits dans le cours DL-101 "Introduction à la propriété intellectuelle", lequel a été renommé "Cours général sur la propriété intellectuelle". - Le cours DL-101 a été traduit en chinois et les traductions en arabe, en portugais et en russe ont commencé. - L'élaboration du contenu de trois cours spécialisés (droit

	<p>été réalisés dans le développement de cours spécialisés.</p> <p>L'enseignement à distance a joué un rôle essentiel dans l'évolution des séminaires de formation professionnelle d'un niveau d'introduction à un niveau intermédiaire.</p>	<p>d'auteur et droits connexes, savoirs traditionnels et biotechnologie) a été achevée et la préparation des cours en ligne a commencé.</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'élaboration d'un cours spécialisé sur le commerce électronique a été entamée en collaboration avec un auteur extérieur. - 500 exemplaires sur CD-ROM du cours DL-101 ont été produits et distribués aux participants ayant rarement l'occasion de se connecter à l'Internet. - 125 participants aux séminaires intermédiaires du programme de formation professionnelle ont achevé avec succès le cours DL-101 qui constitue une condition préalable à leur formation professionnelle.
<p><i>Développement du réseau d'institutions pour un impact accru des programmes d'enseignement à distance.</i></p>	<p>Des accords de coopération ont été conclus et d'autres formes de coopération instaurées avec plusieurs institutions.</p> <p>Le cours DL-101 a été introduit dans le programme universitaire.</p>	<p><i>Nombre de contrats d'association conclus et de programmes communs lancés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le cadre de l'accord cadre de coopération avec l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine, la version chinoise du cours DL-101 "Cours général sur la propriété intellectuelle" a été traduite et lancée. - La traduction du cours DL-101 en russe a été commencée par Rospatent dans le cadre de l'accord cadre de coopération, en collaboration avec d'autres secteurs d'activité de l'OMPI. - La traduction du cours DL-101 en portugais a commencé en coopération avec l'INPI (Brésil). - Coopération accrue avec l'Institut indien de technologie (à Delhi) pour promouvoir le cours DL-101. - Le cours DL-101 "Cours général sur la propriété intellectuelle" a été introduit dans les programmes officiels de l'Université de Ljubljana (Slovénie), de l'Université polytechnique d'État de Kharkov (Ukraine) et de l'Université de Valparaiso (Chili).
<p><i>Renforcement des capacités de formation au niveau régional et élargissement des groupes cibles bénéficiant d'un enseignement à distance.</i></p>	<p>Les capacités de formation ont été renforcées et étendues au niveau mondial et en particulier en Chine et en Afrique australe.</p>	<p><i>Nombre de réseaux régionaux créés et nombre de groupes cibles bénéficiant d'un enseignement à distance :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec l'expansion des groupes cibles bénéficiant des programmes d'enseignement à distance, le nombre de formateurs a augmenté, en fonction de la représentation par langue : 20 professeurs d'anglais, quatre professeurs de français, 12 professeurs d'espagnol, un professeur de chinois (pour un cours pilote). - Coopération accrue avec l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine pour la promotion et l'administration du cours DL-101 en chinois. - L'OMPI a fourni un appui à l'UNISA pour l'élaboration de six modules d'enseignement à distance de 100 heures chacun (droit d'auteur, droit des marques, droit des brevets, droit de la concurrence, commerce électronique, aspects du droit d'auteur et des marques en rapport avec l'Internet) et a accordé des bourses à 39 étudiants de 15 pays.
<p><i>Utilisation accrue de la page d'accueil de l'académie en tant que mode d'enseignement rationnel et efficace.</i></p>	<p>Augmentation significative du nombre de participants au cours d'enseignement à distance DL-101.</p> <p>Évaluation satisfaisante de la part des participants sur les moyens pédagogiques d'enseignement à distance.</p> <p>La conception et les modalités du cours ont été amélioré et une étude a été</p>	<p><i>Nombre d'utilisateurs de la page d'accueil de l'académie et nombre de programmes diffusés par cette voie :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre total d'étudiants enregistrés en 2000-2001 : 5280 (français, anglais, espagnol, chinois). <p><i>Informations reçues des utilisateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Selon 98% des 950 évaluations reçues en 2000-2001, le cours a été satisfaisant et la nouvelle conception et les nouvelles modalités ont été appréciées. - Les offres faites par cinq sociétés ont été évaluées, avec la collaboration de la Division des services informatiques, en vue de l'achat d'un système de gestion de l'apprentissage destiné à gérer l'administration de la plateforme d'enseignement à distance et la

	réalisée en vue d'identifier les solutions techniques appropriées pour l'administration et la délivrance de cours en ligne.	fourniture de futurs cours d'enseignement à distance.
<i>Mise à disposition d'une infrastructure pour l'enseignement à distance au siège de l'OMPI.</i>	Les installations des cours d'enseignement à distance sont entrées en fonction au siège de l'OMPI.	<p><i>Nombre d'utilisateurs et d'activités faisant appel à ces installations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 300 étudiants ont bénéficié des installations des cours d'enseignement à distance, notamment des fonctionnaires de l'OMPI, des étudiants du cours d'été et des étudiants en voyage d'étude. - Huit sessions du cours DL-101 ont été organisées (en français et en anglais) en coopération avec la Section du perfectionnement du personnel et proposées à 109 fonctionnaires de l'OMPI. <p><i>Informations reçues des utilisateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les membres du personnel de l'OMPI ont apprécié les échanges directs avec les fonctionnaires de l'OMPI, qui ont complété les exposés en ligne et ont aussi exprimé leur satisfaction concernant la possibilité qui leur a été offerte de suivre les cours d'enseignement à distance dans les installations de l'académie.
<i>Information sur l'opportunité et la possibilité pratique d'établir un "Centre mondial OMPI de la promotion de la créativité".</i>		<p><i>Réalisation de l'étude sur l'opportunité et la possibilité pratique d'établir un "Centre mondial OMPI de promotion de la créativité" :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - En raison des changements structurels intervenus au sein de l'OMPI et de l'académie, et du manque de ressources, cette activité a été supprimée.

Sous-programme 08.2 – Formation professionnelle

Objectif :	<i>Renforcer la formation professionnelle dans les domaines généraux et spécialisés de la propriété intellectuelle, notamment au moyen de stages et autres programmes de recherche organisés à l'OMPI.</i>	
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Augmentation du nombre de ressortissants de pays en développement formés par l'OMPI aux aspects généraux et spécialisés de la propriété intellectuelle.</i>	<p>Légère baisse du nombre de participants parrainés ressortissants des pays en développement, qui ont suivi les cours généraux et les cours spécialisés de l'OMPI sur la propriété intellectuelle par rapport à l'exercice précédent. Ceci a été compensé par l'augmentation de la participation à des cours de formation des décideurs et aux programmes d'enseignement à distance.</p> <p>Passage réussi des séminaires interrégionaux du niveau d'introduction au niveau intermédiaire.</p>	<p><i>Nombre de ressortissants de pays en développement formés par l'OMPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 685 participants parrainés ont suivi des cours et des séminaires nationaux et interrégionaux. Une formation pratique a été dispensée avec la coopération de différents offices nationaux de propriété intellectuelle. - Les séminaires interrégionaux d'introduction à la propriété industrielle, au droit d'auteur et aux droits connexes sont passés au niveau intermédiaire en 2001 à condition que les participants aient achevé avec succès le cours d'enseignement à distance DL-101, avec l'introduction de discussions de groupe. <p><i>Informations reçues des personnes ayant bénéficié d'une formation :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les participants se sont dit très satisfaits de l'organisation des cours de formation, en particulier en ce qui concerne la large gamme de thèmes abordés en matière de propriété industrielle, de droit d'auteur et de droits connexes. - Plus de 80% des participants ont exprimé leur satisfaction en ce qui concerne la qualité des exposés présentés par des experts de l'OMPI et l'étendue de leurs connaissances. - La majorité des participants a apprécié la formation pratique dispensée dans les offices de propriété intellectuelle.

		- Les participants ont particulièrement apprécié les échanges collectifs et la possibilité de discuter de certaines questions.
<i>Davantage de possibilités de suivre des stages et autres programmes de recherche à l'OMPI.</i>	Un plus grand nombre de participants a suivi les cours d'été de six semaines. Quelques étudiants ont achevé avec succès le cours d'enseignement à distance (DL-101) entrepris de leur propre initiative, avant de participer aux cours d'été en 2001.	<i>Nombre de stages et de programmes de recherche suivis à l'OMPI :</i> - 65 étudiants ont suivi les Cours d'été de l'Académie mondiale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle. <i>Informations reçues des chefs de programme et autres fonctionnaires de l'OMPI, des stagiaires et des chercheurs :</i> - Tous les étudiants ont fait part de leur satisfaction concernant le programme. Ils ont déclaré que les connaissances acquises les aideront dans leurs carrières et recherches futures. Certains d'entre eux, qui bénéficiaient de connaissances préalables sur les droits de propriété intellectuelle, ont fortement apprécié la possibilité d'acquérir de nouvelles connaissances sur les activités pratiques de l'OMPI. Quelques-uns d'entre eux ont demandé que des études de cas soient introduites dans le programme.

Sous-programme 08.3 – Formation des décideurs

Objectif : <i>Renforcer l'échange d'informations et les activités d'orientation et de formation dans le domaine de la propriété intellectuelle à l'intention des conseillers en politique et d'autres groupes cibles.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure compréhension, de la part des décideurs, de l'importance de la propriété intellectuelle et du rôle qu'elle joue dans le nouveau contexte mondial.</i>	Augmentation des capacités nationales à analyser et à appliquer de nouvelles grandes orientations en matière de propriété intellectuelle et de développement économique et orientations connexes.	<i>Nombre de décideurs participant aux sessions de l'académie :</i> l'OMPI a organisé six sessions générales : - en arabe et en anglais : 19 participants représentant 14 pays et la Ligue des États arabes (à Genève). - en anglais : 23 participants représentant 21 pays (à Genève). - en portugais et en espagnol : 22 participants représentant 22 pays (à la Havane). - en russe et en anglais : 11 participants représentant 10 pays et l'Assemblée interparlementaire des États membres de la CEI (à Genève). - en anglais : 18 participants représentant 15 pays africains, et la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (à Genève). - en anglais, pour 15 ambassadeurs représentant 13 pays, la Ligue des États arabes et l'Organisation de l'Unité africaine (à Genève).
<i>Renforcement de la capacité des décideurs à formuler et à appliquer de nouvelles politiques intéressant la législation, l'administration et la défense de la propriété intellectuelle.</i>	Capacité accrue à gérer les incidences des nouvelles technologies sur la protection, l'exercice et l'administration du droit d'auteur et des droits connexes dans un environnement numérique. Meilleure compréhension, compétence accrue et capacités renforcées en matière de sanction des droits de propriété intellectuelle.	<i>Informations reçues des participants :</i> La plupart des participants ont jugé que les manifestations suivantes ont été pertinentes, instructives et utiles pour leurs activités : - Organisation, à Washington, de deux colloques internationaux sur l'incidence des techniques sur le droit d'auteur et les droits connexes (en anglais), avec 31 participants représentant 30 pays. - Organisation de quatre sessions spéciales de l'académie sur la sanction des droits de propriété intellectuelle (en anglais) : trois à Arlington (États-Unis d'Amérique) avec 36 participants représentant 32 pays et une à Beijing/Shanghai avec 17 participants représentant 17 pays. - Un séminaire de formation en deux parties (respectivement en 2000 et 2001) sur la sanction des droits de propriété intellectuelle a été organisé à l'intention des juges à Paris et à Genève avec un total de 40 participants.

<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir la recherche et la diffusion d'informations sur les politiques en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement. - Développer les capacités et programmes d'enseignement dans le domaine de la propriété intellectuelle dans les pays en développement. [PRÉCÉDEMMENT DANS LE SOUS-PROGRAMME 8.2] 		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Renforcement de la capacité des pays en développement à mettre en valeur les ressources humaines dans le domaine de la propriété intellectuelle.</i></p> <p><i>Programmes d'enseignement en matière de propriété intellectuelle fournis à des institutions d'enseignement de pays en développement.</i></p>	<p>Renforcement des capacités d'enseignement et de recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle dans les pays en développement et dans les pays en transition.</p>	<p><i>Nombre de bénéficiaires des programmes de formation de l'OMPI conduisant à un diplôme :</i></p> <p><i>Nombre de programmes d'enseignement proposés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une conférence internationale a été donnée en anglais sur l'enseignement de la propriété intellectuelle pour le monde de l'entreprise, regroupant 20 professeurs de 19 pays et quelques participants locaux (Sofia, Bulgarie). - Deux cours intensifs d'études supérieures en espagnol sur la législation relative au droit d'auteur à l'intention des professeurs d'université a regroupé à l'Université des Andes 19 professeurs de droit de 14 pays d'Amérique latine (Mérida, Venezuela). - Une conférence internationale sur l'éducation et la formation en matière de propriété intellectuelle a été donnée en anglais à 16 participants de 16 pays (New Delhi, Inde). - Deux cours de spécialisation sur le droit de la propriété intellectuelle, en anglais, ont regroupé 37 professeurs et formateurs de 31 pays (Turin, Italie). - 32 professeurs de pays en développement et de pays en transition ont été parrainés pour assister aux congrès 2000 et 2001 de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP). - 38 bourses de longue durée ont été accordées pour des études conduisant à la maîtrise ou à un diplôme dans le domaine de la propriété intellectuelle. <p><i>Informations reçues d'enseignants et d'institutions d'enseignement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - L'importance de créer des programmes bien conçus pour enseigner la propriété intellectuelle et les difficultés que cela représente ont été particulièrement soulignées dans toutes les manifestations ci-dessus. Tous les étudiants ont favorablement accueilli et fortement loué le programme de Turin, tant pour son organisation et l'appui fourni que pour la richesse des cours et des matières. Quelque 77% ont estimé que les objectifs visés par le cours de Turin avaient été atteints; 79% ont jugé satisfaisante la qualité globale des instructeurs et 66% ont déclaré que les cours les aideraient à atteindre leurs objectifs professionnels.
<p><i>Renforcement de la recherche sur la propriété intellectuelle dans les pays en développement.</i></p>	<p>L'OMPI a octroyé à un ressortissant d'un pays en développement une bourse de recherche de six mois.</p>	<p><i>Nombre et qualité des programmes de recherche menés dans les pays en développement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une bourse de recherche de six mois octroyée par l'OMPI a permis de concevoir un manuel en vietnamien sur la propriété intellectuelle à l'intention des étudiants en droit. <p><i>Nombre et qualité des matériels de recherche publiés :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une série de documents sur la propriété intellectuelle et une série de rapports présentés à la réunion annuelle de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP) ont été édités et publiés par l'OMPI et fournis à de nombreuses universités de pays en développement et à des membres de l'ATRIP.
<p>Montant total des dépenses au titre du programme principal 08 au cours de l'exercice biennal 2000-2001</p>		<p>13 549 000 francs suisses</p>

PROGRAMME PRINCIPAL 09 – Développement du droit de la propriété industrielle

71. Parmi les principaux progrès réalisés dans le cadre du programme principal 09 figure l'adoption par les États membres de l'OMPI du Traité sur le droit des brevets (PLT) concernant les formalités en matière de brevets, le 1^{er} juin 2000. Fin 2001, 53 États et l'Organisation européenne des brevets avaient signé le PLT et un État l'avait ratifié. Après l'adoption du PLT, le Comité permanent du droit des brevets (SCP) a examiné les projets de dispositions sur l'harmonisation du droit matériel des brevets lors de ses deux sessions de 2001.

72. De plus, les activités du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) ont abouti à l'adoption, par l'Assemblée de l'Union de Paris et les assemblées de l'OMPI, de la Recommandation commune concernant les licences de marques à la trente-cinquième série de réunions en septembre 2000 et de la Recommandation commune concernant la protection des marques, et autres droits de propriété industrielle relatifs à des signes, sur l'Internet à la trente-sixième série de réunions en septembre 2001. Un colloque international sur la protection des indications géographiques, organisé fin 2001, a fourni l'occasion très attendue d'examiner et d'étudier les évolutions récentes dans ce domaine.

73. Parmi les autres grands projets réalisés figurent la création du Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle (ACE/IP) (première session tenue en octobre 2000) et la convocation d'une première réunion commune de l'ACE/IP et du Comité consultatif sur la gestion et la sanction du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux d'information (ACMEC), en décembre 2001.

74. Dans le cadre du sous-programme 09.1, la tenue d'une conférence diplomatique a débouché sur l'adoption du PLT. Au cours de deux sessions du SCP, les débats sur les projets de dispositions pour l'harmonisation du droit matériel des brevets (projet de traité sur le droit matériel des brevets) ont permis une plus grande sensibilisation à l'importance et aux avantages de l'harmonisation dans ce domaine. En particulier, le SCP a défini un certain nombre de questions à examiner (définition de l'état de la technique, nouveauté, activité inventive/non-évidence, possibilité d'application industrielle/utilité, caractère suffisant de la divulgation ainsi que rédaction et interprétation des revendications), il a progressé sur certaines questions et défini des domaines dans lesquels davantage d'efforts sont nécessaires pour atteindre l'harmonisation. En ce qui concerne l'opportunité et la possibilité de créer un système d'enregistrement central des modifications touchant aux brevets et aux demandes de brevet ainsi qu'un système de dépôt de données des listages de séquences d'ADN, le SCP a décidé de ne pas poursuivre activement ses projets à ce stade et de se concentrer sur le PLT et l'harmonisation matérielle. Le retour d'information reçu par l'OMPI sur les renseignements fournis sur des questions d'actualité en rapport avec le droit des brevets est pleinement satisfaisant. Par ailleurs, la promotion de l'adhésion aux traités sur les brevets administrés par l'OMPI, et la mise en œuvre de ces traités, a débouché sur un certain nombre d'adhésions à ces traités.

75. Le sous-programme 09.2 a porté principalement sur une plus grande sensibilisation à la nécessité d'harmoniser certains principes et règles du droit des marques, en particulier l'opportunité et la possibilité d'harmoniser les règles nationales concernant les circonstances dans lesquelles une marque peut être utilisée sur l'Internet et les règles concernant la concession de licences de marque. Ces deux objectifs ont été atteints avec l'adoption, par le

SCT et les assemblées de l'OMPI, d'une recommandation commune concernant la protection des marques sur l'Internet et d'une Recommandation commune concernant les licences de marques. En ce qui concerne les indications géographiques, l'objectif visant à fournir des informations sur les questions d'actualité a été atteint avec la publication de deux études, la tenue d'un colloque international sur la protection des indications géographiques et la publication de la documentation du colloque en trois langues. L'instauration d'un consensus entre les États membres sur la nécessité d'harmoniser certains principes et règles du droit des indications géographiques dans le cadre du SCT a été marquée par les opinions divergentes des États membres en ce qui concerne les questions de procédure et de fond. Cependant, les travaux relatifs aux indications géographiques sont maintenus à l'ordre du jour du SCT et il est à espérer que les délibérations lors des sessions à venir permettront aux États membres de définir un terrain d'entente dans ce domaine.

76. Les principaux objectifs du sous-programme 09.3 ont été réalisés, à savoir la création de l'ACE/IP et l'extension au droit d'auteur et aux droits connexes des activités lancées au nom de ce comité dans le domaine de la propriété industrielle. Ce dernier objectif a été atteint avec la tenue d'une réunion commune de l'ACE/IP et de l'ACMEC, en coordination avec le sous-programme 10.3 (droit d'auteur, droits connexes et techniques numériques). Les réunions des comités consultatifs avaient, par essence, un objectif d'exploration, chaque réunion ayant débouché sur des recommandations particulières en ce qui concerne les travaux futurs. En tant que tels, ils ont constitué une réussite en ce sens que les États membres ont affirmé, avec l'appui exprimé par les pays industrialisés, les pays en développement et les pays en transition, que l'OMPI se trouvait dans une situation appropriée pour offrir un cadre au développement d'une approche internationale coordonnée en matière de sanction. Un colloque sur le droit international privé et la propriété intellectuelle, rassemblant plus de 200 experts des secteurs administratifs, universitaires, juridiques et privés, a aussi été organisé en coopération avec d'autres programmes et avec la participation active du Bureau de la Conférence de La Haye de droit international privé.

Sous-programme 09.1 – Droit des brevets

Objectif : <i>Accroître la sensibilisation des États membres et des autres parties concernées à l'importance et aux avantages de l'harmonisation du droit des brevets.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Plus grande sensibilisation à l'importance et aux avantages de l'harmonisation du droit des brevets.</i>	Examen, aux deux sessions du SCP, du premier projet de dispositions sur l'harmonisation du droit matériel des brevets (projet de traité sur le droit matériel des brevets).	<i>Retour d'information sur les réunions du Comité permanent du droit des brevets (SCP) sur l'harmonisation du droit des brevets :</i> - Décision du SCP de poursuivre l'harmonisation du droit matériel des brevets. - Accord provisoire du SCP sur un certain nombre de questions figurant dans le projet de traité sur le droit matériel des brevets. - Décision du SCP d'examiner d'autres questions relatives à l'harmonisation du droit matériel des brevets lors de sessions ultérieures. - Décision du SCP de créer un groupe de travail, dans le cadre du SCP, sur les divulgations d'inventions multiples et les demandes complexes.

<p><i>Convocation d'une conférence diplomatique pour la conclusion du Traité sur le droit des brevets</i></p>	<p>Adoption du traité par la Conférence diplomatique pour l'adoption du traité sur le droit des brevets le 1^{er} juin 2000. Le PLT a pour objet d'harmoniser les procédures et formalités relatives aux demandes nationales et régionales de brevets et aux brevets qui en découlent entre les Parties contractantes.</p>	<p><i>Retour d'information des États membres sur la convocation et l'administration de la conférence diplomatique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Adoption du PLT par consensus à la conférence diplomatique réunie en mai 2000. - Signature du PLT par 53 États et une organisation intergouvernementale; ratification par un État. - Indications émanant d'un certain nombre d'États sur le lancement des préparatifs internes en vue de la ratification.
---	--	---

<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Examiner l'opportunité et la possibilité d'établir des principes relatifs aux incidences sur la brevetabilité des divulgations sur l'Internet. - Étudier l'opportunité et la possibilité de créer un système d'enregistrement central des modifications touchant aux brevets et aux demandes de brevet. - Examiner l'opportunité et la possibilité d'instituer un système de dépôt de données des listages des séquences d'ADN mentionnées dans les demandes de brevets. - Fournir des renseignements sur les questions d'actualité ayant trait au droit des brevets. 		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Plus large sensibilisation aux questions d'actualité dans le domaine des brevets et meilleure compréhension de ces questions.</i></p>	<p>Taux satisfaisant de réponses des membres du SCP à un questionnaire sur la divulgation d'informations en matière de brevets sur l'Internet et les incidences sur la brevetabilité qui en découleraient.</p> <p>Création d'un groupe de travail, dans le cadre du SCP, sur les divulgations d'inventions multiples et les demandes complexes.</p> <p>Poursuite des activités entreprises par le SCP sur les listages de séquences d'ADN.</p>	<p><i>Qualité des études et des guides publiés sur les questions d'actualité dans le domaine des brevets :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur la base des réponses reçues par l'intermédiaire du questionnaire, le SCP a décidé de poursuivre cet objectif mais d'appliquer, comme principe de base, les conditions généralement applicables aux divulgations. - Examen par le SCP de la question de l'opportunité de la possibilité de créer un système de dépôt des données des listages de séquences d'ADN mentionnées dans les demandes de brevets. - Avancée des travaux concernant l'étude préliminaire du dépôt des listages de séquences d'ADN dans une banque de données.

<p>Objectif : <i>Promouvoir l'adhésion aux traités relatifs aux brevets administrés par l'OMPI et leur mise en œuvre.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Sensibilisation accrue aux avantages de l'adhésion aux traités relatifs aux brevets administrés par l'OMPI.</i></p>	<p>Nombre accru d'États parties à tous les traités relatifs aux brevets administrés par l'OMPI.</p> <p>Administration du Traité de Budapest.</p>	<p><i>Nombre de missions, réunions et ateliers consacrés à la promotion des traités, et retour d'information sur les nouvelles adhésions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de 44 missions de fonctionnaires dans 21 pays, fourniture de conseils juridiques aux États membres et organisation de nombreuses réunions avec des délégués de pays. Participation, en qualité de conférenciers, de fonctionnaires de l'OMPI à de nombreux séminaires ou ateliers organisés à Genève par l'Académie mondiale de l'OMPI. - Six pays ont adhéré à la Convention de Paris. - Quatre pays et une organisation intergouvernementale ont adhéré au Traité de Budapest. - Un pays a adhéré au Traité de Washington sur la propriété intellectuelle en matière de circuits intégrés. - 53 États et une organisation intergouvernementale ont signé le PLT. - Un pays a ratifié le PLT. <p>[Nouvel indicateur d'exécution] : <i>Administration du Traité de Budapest :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de notifications, de notes, de la liste des autorités de dépôt international. - Mise à jour du guide sur le Traité de Budapest. - Fourniture de conseils aux gouvernements. - Organisation de trois séminaires, participation à cinq réunions visant à promouvoir l'adoption du traité. - Création de deux nouvelles autorités de dépôt international. - Étude préliminaire sur la révision du Traité de Budapest.

Sous-programme 09.2 – Droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques

Objectif : <i>Accroître la sensibilisation et bâtir un consensus au sein des États membres et des autres parties concernées quant à la nécessité d'harmoniser certains principes et règles du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Plus grande sensibilisation à la nécessité d'harmoniser certains principes et règles du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques et obtention d'un consensus en vue d'une action en ce sens.</i>	<p>La Recommandation commune concernant les licences de marques a été adoptée par l'Assemblée de l'Union de Paris et les assemblées de l'OMPI à leur trente-cinquième série de réunions en 2000 (document A/35/10).</p> <p>La Recommandation commune concernant la protection des marques, et autres droits de propriété industrielle relatifs à des signes, sur l'Internet, a été adoptée par l'Assemblée de l'Union de Paris et les assemblées de l'OMPI à leur trente-sixième série de réunions en 2001 (document A/36/8).</p> <p>Décision en 2001 du futur programme de travail du SCT visant à simplifier et rationaliser davantage les procédures relatives aux marques et à entamer le processus d'harmonisation du droit matériel des marques.</p>	<p><i>Retour d'information et rapports du SCT sur la nécessité d'harmoniser certains principes et règles de droit dans ces domaines :</i></p> <p>Les travaux du SCT, au cours de deux sessions tenues en 2000, ont été menés sur la base des documents ci-après, relatifs aux licences de marques, établis par le Secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - "Projet de dispositions relatives aux licences de marque" (document SCT/4/3). - Proposition de recommandation commune concernant les licences de marques (document SCT/5/4). <p>Les travaux du SCT, au cours de deux sessions tenues en 2000 et d'une session en 2001, ont été menés sur la base des documents ci-après, établis par le Secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - "Dispositions de l'avant-projet de convention sur la compétence et les jugements étrangers en matière civile et commerciale" (SCT/4/3); - "Projet de dispositions relatives à la protection des marques et autres signes distinctifs sur l'Internet" (SCT/4/4). - "Projet de dispositions sur la protection des droits de propriété industrielle dans le contexte de l'utilisation de signes sur l'Internet" (SCT/5/2 et annexe du document SCT/5/5). - Une étude sur les moyens de lutter efficacement contre les actes de concurrence déloyale (par référence à l'article 10bis de la Convention de Paris) commis grâce à l'utilisation de signes sur l'Internet, a conduit à l'introduction d'un article à cet effet dans le projet de document "Dispositions concernant la protection des droits de propriété industrielle dans le contexte de l'utilisation de signes sur l'Internet" (SCT/5/2). - "Projet révisé de dispositions concernant la protection des marques, et autres titres de propriété industrielle relatifs à des signes, sur l'Internet", avec des notes d'accompagnement (SCT/6/2). - Lancement des travaux sur l'harmonisation du droit matériel des marques (en particulier en ce qui concerne les marques non traditionnelles) et plus grande simplification et harmonisation des formalités (en introduisant des dispositions relatives au dépôt électronique, en intégrant les dispositions figurant dans la Recommandation commune concernant les licences de marques de l'OMPI ou en accordant un sursis en ce qui concerne différentes erreurs de forme et les délais).

Objectif : <i>Fournir des renseignements sur les questions ayant trait au droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Plus large sensibilisation aux questions dans le domaine des marques, des dessins et modèles</i>	Meilleure connaissance des États membres et des observateurs en ce qui concerne les questions clés relatives aux	<p><i>Qualité des études et des guides publiés sur les questions d'actualité dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude des solutions possibles de conflits entre des marques et des indications géographiques, et entre des indications

<p><i>industriels et des indications géographiques.</i></p>	<p>marques et aux indications géographiques.</p> <p>Réponse à une demande émanant d'un organe de règlement des différends de l'OMC et de son organe d'appel.</p>	<p>géographiques homonymes, qui a été élaborée et présentée à la cinquième session du SCT (SCT/5/3).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Étude sur les indications géographiques : historique, nature des droits, systèmes de protection en vigueur et obtention d'une protection efficace dans d'autres pays (SCT/6/3). - Organisation, en coopération avec le Gouvernement de l'Uruguay, d'un colloque international sur la protection des indications géographiques qui a réuni 155 participants représentant 28 pays et quatre organisations intergouvernementales et non gouvernementales. - Une étude et un document de travail (SCT/4/4 et SCT/5/2) concernant la protection des marques sur l'Internet, établis en 2000 et visés par le précédent objectif, ont conduit à l'adoption de la Recommandation commune concernant la protection des marques, et autres droits de propriété industrielle relatifs à des signes, sur l'Internet (visés par le précédent objectif). <p>Note (avec 10 annexes) sur certaines questions relatives à la Convention de Paris (traitement national, marques, noms commerciaux) dans l'affaire traitée par l'OMC intitulée "États-Unis : article 211 de la loi générale de 1998 portant ouverture de crédit".</p>
---	--	---

<p>Objectif : <i>Promouvoir l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI dans le domaine du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques et la mise en œuvre de ces traités.</i></p>		
<p>Résultats escomptés</p>	<p>Résultats obtenus</p>	<p>Indicateurs d'exécution retenus</p>
<p><i>Sensibilisation accrue aux avantages de l'adhésion aux traités administrés par l'OMPI et recommandation commune dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques.</i></p>	<p>Contribution considérable du Secrétariat à la sensibilisation, y compris par la fourniture d'une assistance technique aux États membres.</p> <p>Administration de l'article 6ter de la Convention de Paris.</p>	<p><i>Nombre de missions, réunions et ateliers consacrés à la promotion des traités et retour d'information sur leur suivi :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 36 missions de fonctionnaires ont été réalisées, de nombreuses réunions se sont tenues avec des délégués de pays, des représentants d'organisations non gouvernementales et des membres du secteur privé. - Participation de fonctionnaires de l'OMPI, en qualité de conférenciers, à de nombreux séminaires ou ateliers organisés à Genève par l'Académie mondiale de l'OMPI. - Fourniture de conseils juridiques aux États membres. - Observations sur les projets de législation dans certains pays d'Europe et d'Asie. - Adhésion de six pays à la Convention de Paris. - Adhésion d'un pays au Traité sur le droit des marques. - Application des dispositions relatives aux marques notoires par l'Espagne, la Fédération de Russie, le groupe andin (Bolivie, Colombie, Équateur, Pérou, Venezuela), le Honduras, Hong Kong (région administrative spéciale de la République populaire de Chine), l'Inde, l'Indonésie. - Adoption d'une recommandation en vue de l'adoption des dispositions relatives aux marques notoires et des dispositions communes de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC). - Publication de normes internationales adoptées par l'Assemblée générale de l'OMPI sur le droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques. - Publication de la Recommandation commune concernant la protection des marques notoires (n° 833) et de la Recommandation commune concernant les licences de marques (n° 835). - 21 communications en vertu de l'article 6ter(3) de la Convention de Paris (sept concernant des pays et 12 concernant des organisations intergouvernementales); élaboration et publication de la troisième édition d'un CD-ROM contenant une base de données consultable et regroupant tous les signes communiqués

en vertu de l'article 6ter3) jusqu'au 31 décembre 2000.

Sous-programme 09.3 – Protection des droits de propriété industrielle

Objectif : <i>Contribuer à améliorer la protection et la sanction des droits de propriété industrielle.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Plus large et meilleure reconnaissance par les États membres et les autres parties concernées de l'importance du développement des mesures appropriées visant à protéger et à sanctionner les droits de propriété industrielle.</i></p>	<p>Préparation, réunion et création du Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle (ACE/IP), et préparation et réunion d'une réunion commune de l'ACE/IP et du Comité consultatif sur la gestion et la sanction du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux d'information (ACMEC).</p>	<p><i>Retour d'information sur des réunions du Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle (ACE/IP) a tenu sa première session en octobre 2000. - Le retour d'information de l'ACE/IP figurait dans le document de l'OMPI ACE/IP/1/3. Dans ce document, l'ACE/IP a réaffirmé la nécessité d'un tel comité de sanction à l'OMPI et a encore défini et classé par ordre de priorité les études et activités qui devraient être réalisées avant la deuxième session de l'ACE/IP en 2001. - Une réunion commune de l'ACE/IP (deuxième session) et de l'ACMEC (troisième session) s'est tenue en décembre 2001 en vue d'examiner, notamment, la fusion des questions relatives au droit d'auteur et aux droits connexes avec les travaux entamés au nom de l'ACE/IP et les travaux futurs pour les deux comités. - Le retour d'information de la réunion commune figurait dans le document de l'OMPI ACE/IP-ACMEC/3. Dans ce document, les comités ont noté, notamment, que l'OMPI se trouve dans une position privilégiée pour constituer un forum international visant à rassembler et à partager les informations concernant les expériences nationales en rapport avec la sanction des droits de propriété intellectuelle en général et, sur la base de ces expériences partagées, examiner la possibilité d'entreprendre l'élaboration de directives sur la sanction lors des réunions de suivi dans ce domaine.
	<p>Distribution d'une "demande d'information" aux membres et aux observateurs de l'ACE/IP afin de lancer les activités prévues en priorité par l'ACE/IP à sa première session.</p>	<p><i>Qualité des études publiées sur la sanction des droits de propriété industrielle :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans sa forme initiale, la demande d'information demandait des renseignements sur les droits de propriété industrielle dans quatre domaines : difficultés rencontrées dans la sanction des droits de propriété industrielle; pratiques recommandées; besoins en matière de formation et de conception de stratégies dans le domaine de la sanction des droits; ressources extérieures aux fins de la formation et de la coopération. À la réunion commune de l'ACE/IP et de l'ACMEC (décembre 2001), les comités ont élargi la portée de la demande d'information afin d'inclure le droit d'auteur et les droits connexes ainsi que les droits de propriété industrielle, et allongé la durée du délai accordé aux membres et observateurs des deux comités pour répondre à cette demande en général et à la deuxième partie notamment. Les comités ont recommandé que les résultats de la demande d'information élargie servent de base à un document devant être examiné lors des prochaines réunions consacrées à la sanction des droits, en application du sous-programme 10.4 dans le Programme et budget 2002-2003.
	<p>Première réunion et débat d'experts sur le droit international privé et sur le droit de la propriété intellectuelle.</p>	<p>Organisation d'un colloque sur le droit international privé et la propriété intellectuelle, en coopération avec les programmes 03 et 10.</p>

	Promotion de la compréhension des principes internationaux relatifs à la sanction des droits de propriété industrielle.	[Nouvel indicateur d'exécution] : <i>Nature des conseils donnés</i> : - Fourniture de conseils juridiques, réponses écrites et participation à des activités de l'OMPI (au titre d'autres sous-programmes) ou autres (forums, séminaires) sur demande ou invitation. - Participation, en qualité d'observateur, aux réunions d'autres organisations intergouvernementales ayant des compétences particulières dans le domaine de la sanction des droits et un intérêt en particulier pour la propriété intellectuelle, par exemple l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et Interpol.
Montant total des dépenses au titre du programme principal 09 au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :		10 039 000 francs suisses

PROGRAMME PRINCIPAL 10 – Développement du droit d'auteur et des droits connexes

77. Les principaux efforts déployés dans le domaine du développement du droit d'auteur et des droits connexes ont essentiellement consisté à préparer le terrain pour l'entrée en vigueur du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT). C'est ainsi que les deux traités entreront en vigueur en 2002, ouvrant la voie à une protection efficace par le droit d'auteur dans l'environnement numérique. Une très grande attention a aussi été accordée aux préparatifs de la Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles qui a eu lieu à Genève en décembre 2000. Cette conférence n'a pas abouti puisqu'un accord provisoire a été trouvé sur 19 des 20 articles de fond de l'instrument international, et qu'elle a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI de réunir à nouveau la conférence diplomatique afin qu'un accord puisse être trouvé sur les questions en suspens. Il a en outre été recommandé que le Secrétariat maintienne des contacts informels avec les parties intéressées afin d'évaluer les progrès réalisés sur la voie de la réalisation de cet objectif. L'OMPI a continué à aider ses États membres en leur fournissant des conseils d'ordre législatif et juridique, en organisant et en prenant part à des séminaires, des activités de formation et en élaborant des documents d'information. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat est resté en relations étroites et régulières avec la communauté internationale du droit d'auteur, en particulier avec les responsables gouvernementaux et les organisations non gouvernementales qui s'occupent des industries culturelles et de l'information ainsi qu'avec des représentants de la communauté des créateurs.

78. Le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) entrera en vigueur le 6 mars 2002 et le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT) devait entrer en vigueur le 20 mai 2002. D'énormes efforts ont été investis dans la promotion de ces deux traités. Des activités ont été menées en étroite coordination avec les programmes relatifs à la coopération pour le développement, la coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie et les questions mondiales de propriété intellectuelle. À la fin de l'exercice biennal, 18 pays supplémentaires avaient adhéré au WCT et 17 pays au WPPT, portant le nombre total des pays parties à ces traités à 30 et 28 respectivement. Le nombre croissant d'adhésions aux traités indique que l'aide de l'OMPI pourra être utile dans le domaine de leur mise en œuvre.

79. En ce qui concerne le sous-programme 10.2, la première année de l'exercice biennal a été largement consacrée aux préparatifs considérables nécessités par la tenue de la Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles à Genève, en décembre 2000. Pour préparer la conférence, le Secrétariat a organisé six consultations régionales à Alger, Bratislava, Montego Bay, Moscou, Nairobi et Séoul auxquelles ont participé plus de 200 représentants des gouvernements. Une réunion préparatoire s'est tenue avant la conférence. La conférence elle-même a réuni 750 participants de 119 États membres, une délégation spéciale, deux délégations observatrices, neuf organisations intergouvernementales et 46 organisations non gouvernementales. Au cours de la conférence diplomatique, un accord provisoire est intervenu sur 19 des 20 articles de fond de l'instrument international. Elle a recommandé aux assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2001 de réunir à nouveau la conférence diplomatique afin de parvenir à un accord sur les questions demeurées en suspens. Les assemblées ont noté qu'il convenait de poursuivre les débats et demandé au Bureau international d'apporter son aide si nécessaire. Il a également été décidé de maintenir la question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale en 2002. Le Secrétariat a maintenu des contacts informels avec les parties intéressées pour évaluer les progrès réalisés sur les questions non résolues.

80. Au cours des deux sessions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes qui se sont déroulées en 2001, des progrès importants ont été réalisés en ce qui concerne les définitions, les bénéficiaires, l'étendue de la protection et les droits qui doivent être accordés aux organismes de radiodiffusion. Des propositions portant sur la protection des organismes de radiodiffusion, rédigées sous forme de dispositions de traité, ont été reçues de neuf gouvernements ainsi que de la Communauté européenne. Pour ce qui est de la protection des producteurs de bases de données non originales, le Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes a décidé de reporter l'examen de la question à sa session de mai 2002. Des experts extérieurs ont été chargés de réaliser pour le début de l'année 2002 des études sur l'incidence économique d'une telle protection sur les pays en développement et les pays en transition.

81. Diverses activités ont été entreprises en coordination avec d'autres programmes pertinents en termes de protection du droit d'auteur et des droits connexes dans l'environnement numérique. Parmi ces activités, le Colloque de l'OMPI sur le droit international privé et la propriété intellectuelle, qui s'est déroulé à Genève en janvier 2001.

Sous-programme 10.1 – Mise en œuvre du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et du Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT)

Objectif : <i>Promouvoir l'adhésion au Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) et au Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (WPPT).</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Adhésion aux traités susmentionnés afin qu'ils puissent entrer en vigueur en 2001 ou 2002.</i>	Le Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (WCT) entrera en vigueur le 6 mars 2002. Le Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes	<i>Nombre des États membres ayant adhéré aux traités :</i> - 18 pays ont adhéré au WCT au cours de l'exercice biennal, soit au 31 décembre 2001 un total de 30 États, nombre requis pour l'entrée en vigueur du traité. - 17 pays ont adhéré au WPPT, soit au 31 décembre 2002 un total de 28 sur les 30 États nécessaires à l'entrée en vigueur du traité. <i>Démarches spécifiques entreprises par les États membres indiquant leur volonté d'adhérer aux traités :</i> - Les États membres de la Communauté européenne ainsi que d'autres

	(WPPT) devait entrer en vigueur en 2002.	pays sont à un stade avancé des préparatifs requis pour l'adhésion aux traités et leur mise en œuvre concrète.
<i>Mise en œuvre appropriée des traités au niveau national.</i>	La législation relative à l'application des traités est à l'étude dans plusieurs pays.	<i>Nombre de lois nationales portant dûment application des traités; retour d'information quant aux mesures prises par les gouvernements des États membres pour mettre en œuvre les traités :</i> - 17 projets de loi ont été fournis et des commentaires et conseils sur des textes législatifs ont été communiqués à 46 pays en développement. De plus, des conseils sur des textes législatifs ont été donnés à six pays en transition en relation avec le sous-programme 07.1. - Une étude a été lancée en vue d'évaluer le degré de mise en œuvre du WCT et du WPPT dans la législation nationale.
<i>Sensibilisation accrue aux avantages de l'adhésion aux traités.</i>	Grâce à une sensibilisation accrue, un certain nombre de pays ont adhéré aux traités, ce qui a permis leur entrée en vigueur, alors que d'autres envisagent d'y adhérer.	<i>Retour d'information et rapport sur les études, réunions et ateliers consacrés à la promotion des traités :</i> Plus de 2000 personnes ont reçu des informations utiles sur les traités dans le cadre de : - Quatre ateliers régionaux tenus dans les régions Afrique, Amérique latine et Asie et Pacifique, ainsi qu'un séminaire national et une réunion consultative gouvernementale en Amérique latine, ayant réuni un total de 430 participants. De plus, 56 missions de l'OMPI se sont déroulées dans 37 États membres, avec des activités telles que réunions, participation à des séminaires et à des ateliers. - 40 activités différentes ont été entreprises directement par les bureaux régionaux, y compris des séminaires régionaux et nationaux, des missions, des voyages d'étude et des conseils.

Sous-programme 10.2 – Protection des interprétations et exécutions audiovisuelles, protection des droits des organismes de radiodiffusion et protection des bases de données

Objectif : <i>Adopter un nouvel instrument sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et donner des conseils pour la mise en œuvre de ce nouvel instrument.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Adoption d'un instrument portant sur les interprétations et exécutions audiovisuelles et réalisation de progrès dans la promotion de l'adhésion à cet instrument et dans sa mise en œuvre.</i>	La Conférence diplomatique sur la protection des interprétations et exécutions audiovisuelles qui s'est tenue à Genève en décembre 2000 est parvenue à un accord sur 19 des 20 articles de fond de l'instrument international. Elle a recommandé aux Assemblées des États membres en 2001 une nouvelle convocation de la conférence diplomatique afin de parvenir à un accord sur les questions demeurées en suspens. Les Assemblées ont décidé de maintenir la question à l'ordre du jour de la prochaine session afin que des débats plus approfondis permettent de surmonter les divergences de vues.	<i>Adoption réussie du nouvel instrument et nombre de signatures de celui-ci :</i> - La conférence diplomatique n'a pas abouti puisqu'elle n'a pas été en mesure d'adopter l'instrument international qui avait été prévu. Par la suite, le Secrétariat a maintenu des contacts informels avec les parties intéressées dans le cadre de visites de délégations gouvernementales et de missions dans les pays concernés afin d'évaluer les progrès réalisés sur les questions en suspens. <i>Démarches spécifiques entreprises par les États membres indiquant leur volonté d'adhérer à celui-ci :</i> —

Objectif : <i>Progresser sur la voie de l'adoption d'un traité sur la protection des droits des organismes de radiodiffusion et des diffuseurs de programmes propres câblés.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Progrès notables sur la voie de l'adoption d'un traité sur les droits des organismes de radiodiffusion et des distributeurs de</i>	Deux sessions du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes ont permis de réaliser des progrès importants sur les définitions, les bénéficiaires, l'étendue de la protection et les droits qui devraient être accordés aux organismes	<i>Recensement des questions auxquelles le nouveau traité devra apporter une réponse :</i> - Des questions ont été recensées au cours des délibérations du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes et dans le cadre des propositions présentées par un certain nombre de

<i>programmes propres câblés.</i>	de radiodiffusion. Dix propositions rédigées sous forme de dispositions de traité ont été reçues des États membres au cours de l'exercice biennal.	pays. <i>Existence de projets de texte ou de propositions rédigés sous forme de dispositions de traité :</i> - Un total de 10 propositions rédigées sous forme de traité ont été reçues de l'Argentine, du Cameroun, du Japon, du Kirghizistan, du Mexique, de la République-Unie de Tanzanie, du Soudan, de la Suisse, de l'Ukraine et de la Communauté européenne.
-----------------------------------	---	--

Objectif : <i>Progresser sur la voie d'une harmonisation éventuelle de la protection des bases de données non originales.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Progrès dans les discussions relatives à l'éventuelle harmonisation de la protection des bases de données non originales.</i>	Cinq études sur l'incidence économique de la protection des bases de données non originales dans les pays en développement et les pays en transition ont été confiées à des experts de Chine, du Danemark, d'Égypte, de l'Inde et des États-Unis d'Amérique; ces études doivent être présentées au comité permanent au début de l'année 2002. Le comité permanent se penchera sur la question après avoir examiné les études pendant sa session de mai 2002.	<i>Accord sur la forme sous laquelle cette harmonisation doit avoir lieu (recommandations, principes directeurs ou traités) :</i> - Il n'y a pas eu de débats approfondis sur cette question au cours de l'exercice biennal. <i>Existence de projets de texte ou de propositions aux fins de cette harmonisation :</i> - Aucun texte n'a été présenté.

Sous-programme 10.3 – Droit d'auteur, droits connexes et techniques numériques

Objectif : <i>Faire davantage et mieux connaître, à la fois aux États membres de l'OMPI et aux autres groupes intéressés, les questions soulevées par les techniques numériques, en particulier dans la mesure où elles ont trait aux réseaux mondiaux tels que l'Internet, en ce qui concerne la protection, l'exercice, la gestion collective et la sanction du droit d'auteur et des droits connexes, et progresser sur la voie de l'instauration de normes convenues à appliquer dans le domaine.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Progression appropriée de la connaissance et de la compréhension des questions susmentionnées par toutes les parties concernées.</i>	Environ 2000 personnes ont complété leurs connaissances sur les questions liées à la protection du droit d'auteur dans l'environnement numérique.	<i>Recommandations, documentation et informations dans ce domaine :</i> - En liaison avec les programmes principaux 03 et 06, un certain nombre d'activités ont été entreprises dans différentes régions pour expliquer et clarifier la protection du droit d'auteur et des droits connexes dans l'environnement numérique. Parmi ces activités, on peut citer le Colloque de l'OMPI sur le droit privé international et la propriété intellectuelle, la Conférence internationale sur le commerce électronique et la propriété intellectuelle, le Séminaire régional sur la protection et la gestion du droit d'auteur dans les réseaux numériques mondiaux et un séminaire national sur les traités Internet de l'OMPI et les techniques numériques. Onze fonctionnaires de l'OMPI ont également effectué des missions dans huit pays. <i>Retour d'information concernant les recommandations, la documentation et les informations fournies par l'OMPI :</i> —

Objectif : <i>Préciser les problèmes que pose l'existence d'une protection au titre du droit d'auteur ou des droits connexes pour des objets pouvant également bénéficier d'une protection au titre de la propriété intellectuelle, et les solutions possibles.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Définition plus précise des questions posées par le chevauchement éventuel entre le droit d'auteur et les droits connexes, d'une part, et les droits de propriété industrielle, d'autre part.</i>	Afin d'éviter tout chevauchement avec des initiatives prises par des organisations non gouvernementales, cette activité n'a pas eu lieu au cours de l'exercice biennal. Les activités seront examinées à un stade ultérieur.	<i>Recensement de ces questions et des options ouvertes aux législations nationales; retour d'information concernant les options susmentionnées et l'examen de ces questions au niveau national :</i> —

Objectif : <i>Étudier les liens existant entre la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes et les politiques antitrusts.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Plus grande sensibilisation à la nécessité d'instaurer et de mettre en œuvre des systèmes harmonisés d'exercice et de gestion du droit d'auteur et des droits connexes, et existence des normes nécessaires.</i>	Étant donné les ressources limitées disponibles et les changements de priorité ultérieurs, il a été décidé que ces activités seraient entreprises au cours du prochain exercice biennal.	<i>Recommandations, documentation et informations dans ce domaine; retour d'information concernant les recommandations, la documentation et les informations fournies par l'OMPI :</i> —
Montant total des dépenses au titre du programme principal 10 au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :		5 391 000 francs suisses

PROGRAMME PRINCIPAL 11 – Questions mondiales de propriété intellectuelle

82. Les conditions dans lesquelles ce programme principal a été conçu ont évolué rapidement au début de l'exercice biennal en raison de demandes nouvelles émanant des États membres et des autres parties prenantes dans le domaine couvrant les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. Cela est notamment apparu au cours du débat du Comité permanent du droit des brevets sur les ressources génétiques (septembre 1999), dans les résultats du groupe de travail sur la biotechnologie (novembre 1999) et au cours de la réunion sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques (avril 2000). En conséquence, le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore a été créé lors des assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2000. Au même moment, les débats consacrés à des domaines connexes dans d'autres enceintes se sont intensifiés.

83. Ces éléments ont obligé le Secrétariat à réajuster ainsi ses priorités : un certain nombre d'activités non prévues (par exemple : la préparation de la toute première réunion de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques et les travaux liés aux deux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (avril et décembre 2001)) ont été réalisées, alors que d'autres activités prévues à l'origine pour l'exercice biennal, notamment des

activités liées à certaines questions de propriété intellectuelle et de développement (sous-programme 11.4), n'ont pas pu être mises en œuvre.

84. Afin de mieux montrer que le folklore fait partie intégrante des savoirs traditionnels, les objectifs, résultats escomptés et indicateurs d'exécution du sous-programme 11.3 ont été intégrés dans le cadre des résultats du sous-programme 11.1. Ce changement a été répercuté, aux fins du présent rapport, dans les tableaux correspondants ci-dessous.

85. À la suite de plusieurs demandes, des activités ont été mises en œuvre pour étudier le rôle de la propriété intellectuelle dans l'accès aux soins de santé. Des fonctionnaires de l'OMPI ont donc participé à un certain nombre de réunions, y compris la XIII^e Conférence internationale sur le SIDA (Afrique du Sud, juillet 2000), la table ronde de la Commission européenne sur l'accélération de la lutte contre les principales maladies transmissibles dans le cadre de la réduction de la pauvreté : VIH/SIDA, paludisme et tuberculose (Belgique, septembre 2000), *Intellectual Property Rights and Global Health, Challenges for Access and R&D* (Royaume-Uni, décembre 2000). L'OMPI a aussi accueilli une table ronde sur un consensus en matière d'accès aux traitements VIH/SIDA (juin 2000).

86. Les résultats des deux premières sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore ont représenté des progrès importants dans la mise en place de réponses pratiques aux diverses questions soulevées par les liens entre la propriété intellectuelle, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore. Parallèlement aux sessions du comité intergouvernemental, des ateliers régionaux et nationaux destinés aux fonctionnaires nationaux et aux communautés autochtones et locales (sous-programme 11.1) ont été organisés afin de faciliter les débats et la compréhension des questions examinées par le comité intergouvernemental. Une participation accrue de l'OMPI aux réunions et aux travaux pertinents d'autres organisations a contribué à renforcer les connaissances, les points de vue et les attentes des États membres et des autres parties prenantes en ce qui concerne le rôle de la propriété intellectuelle dans la protection, la préservation et le partage des avantages en matière de savoirs traditionnels, d'innovations et de créativité, y compris le folklore, ainsi qu'à mieux faire connaître les questions en rapport avec les savoirs traditionnels avec la publication d'un rapport sur les résultats des enquêtes approfondies réalisées par l'OMPI en 1998 et 1999.

87. Étant donné que l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages, considérés sous l'angle de la propriété intellectuelle, font également parties du mandat du comité intergouvernemental, les progrès réalisés pendant les deux sessions du comité au cours du présent exercice biennal sont également intéressants sur le plan du sous-programme 11.2. Comme l'ont demandé les États membres, la coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a été renforcée au cours de l'exercice biennal. De plus, la publication dans le cadre du présent sous-programme, en coopération avec le PNUE, de trois études de cas sur l'utilisation des droits de propriété intellectuelle dans le partage des avantages en matière de ressources biologiques a constitué une initiative marquante de l'exercice biennal. Pour ce qui est des autres activités de ce sous-programme qui ne font pas partie du mandat du comité intergouvernemental, les progrès n'ont pas été aussi rapides que prévu car les ressources sont allées à des travaux en rapport avec le comité intergouvernemental.

Sous-programme 11.1 - Protection des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles

<p>Objectifs :</p>	<p><i>- Promouvoir la protection et la préservation des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles, ainsi que le partage des avantages qui en découlent, grâce à l'utilisation du système de propriété intellectuelle.</i></p> <p><i>- Faire avancer l'élaboration de normes, mécanismes et pratiques efficaces de propriété intellectuelle pour la protection du folklore aux niveaux national, régional et international.</i></p> <p><i>- Examiner les possibilités de développer l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour la protection, l'exploitation durable et la commercialisation profitable du folklore.</i></p> <p><i>- Étudier des systèmes permettant la préservation et la protection du folklore, l'amélioration de sa commercialisation et le partage équitable des bénéfices qui en résultent.</i></p>	
<p>Résultats escomptés</p>	<p>Résultats obtenus</p>	<p>Indicateurs d'exécution retenus</p>
<p><i>Progrès dans la compréhension des idées, attentes et points de vue concernant la nécessité éventuelle de faire évoluer le système de propriété intellectuelle en vue de protéger les savoirs, les innovations et la créativité des cultures traditionnelles.</i></p> <p><i>Progrès dans l'élaboration de normes, mécanismes et pratiques pour la protection du folklore.</i></p> <p><i>Plus grande intégration dans les législations nationales du système de propriété intellectuelle en tant qu'instrument de protection des expressions du folklore.</i></p>	<p>Importants progrès dans le domaine du recensement des questions importantes pour la protection des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles et dans l'élaboration de réponses pratiques à ces questions au cours de deux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.</p> <p>Contribution au renforcement des connaissances, des points de vue et des attentes des États membres et des autres parties prenantes en ce qui concerne le rôle de la propriété intellectuelle dans la protection, la préservation et le partage des avantages en matière de savoirs, d'innovations et de créativité des cultures traditionnelles.</p>	<p><i>Retour d'informations et rapports de réunions rassemblant toutes les parties intéressées et les décideurs et consacrés à la protection des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles :</i></p> <p>Participation à des réunions organisées par l'OMPI et d'autres organisations et organes des Nations Unies :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le 10^e anniversaire de l'Association russe des peuples autochtones du Nord (RAIPON) à Moscou, en mai 2000. - Colloque de haut niveau intitulé "Protecting Intellectual Property in China – Challenges and Opportunities in the 21st Century" (Beijing, juillet 2000). - Expo 2000, Global Dialogue-Fighting Poverty : Social Innovations and New Coalitions (Hanovre, juillet 2000). - Groupe de travail sur les populations autochtones, HCDH, (Genève, juillet 2000). - Réunion interrégionale de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels (Chiang Rai, novembre 2000). - Forum international sur la propriété intellectuelle (Moscou, octobre 2000). - Assemblée générale annuelle de la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO) (Stockholm, octobre 2000). - Séminaire de l'Institut Max-Planck sur les ressources indigènes et traditionnelles (Munich, novembre 2000). - Réunion d'experts sur les systèmes et l'expérience des pays en matière de protection des connaissances traditionnelles, de l'innovation et des pratiques (CNUCED) (Genève, octobre 2000). - Atelier interrégional de l'OMS sur les droits de propriété intellectuelle dans le contexte de la médecine traditionnelle (Bangkok, décembre 2000). - Atelier SCP/PIFS/UNESCO pour juristes sur la protection des savoirs traditionnels et du folklore (Nouméa, février 2001). - Première session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (Genève, avril 2001). - Conférence internationale sur la propriété intellectuelle, l'Internet, le commerce électronique et les savoirs traditionnels (Sofia, mai 2001). - Deuxième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (Genève, décembre 2001). <p>Les informations reçues des participants des réunions susmentionnées font apparaître une grande satisfaction à l'égard des informations techniques sur la propriété intellectuelle fournies par l'OMPI. Étant donné le caractère interdisciplinaire</p>

		<p>des travaux, l'OMPI a aussi été en mesure de mieux comprendre les obligations et la dynamique de domaines d'action connexes.</p> <p><i>Nombre de pays ayant demandé des conseils sur des lois prévoyant l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour la protection des expressions du folklore et l'examen de telles lois.</i></p> <p style="text-align: center;">—</p>
<p><i>Prise de conscience de l'utilité du système de propriété intellectuelle pour protéger les savoirs, les innovations et la créativité des cultures traditionnelles.</i></p> <p><i>Prise de conscience de l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour l'exploitation durable, la gestion et la commercialisation avantageuse des expressions du folklore.</i></p>	<p>Plus grande capacité des États membres et des communautés autochtones et locales à participer effectivement aux sessions du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore.</p>	<p><i>Nombre de participants aux ateliers, séminaires de formation et conférences :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Deux ateliers nationaux de formation destinés notamment aux détenteurs de savoirs traditionnels, y compris les peuples autochtones, et aux offices de propriété intellectuelle sur le système de la propriété intellectuelle et son utilisation : l'un au Suriname (Paramaribo, mai 2001) ayant réuni 25 participants, et l'autre en Jamaïque (Kingston, mai 2001) ayant réuni 58 participants. - Atelier sous-régional sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels en Australie (Brisbane, juin 2001) ayant réuni 35 participants de six pays. <p><i>Nombre d'études publiées et de projets pilotes entrepris en rapport avec la mise en œuvre d'un système de protection des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles; nombre de bénéficiaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Demande d'une étude de faisabilité sur l'utilisation de la législation ou de la pratique en matière de propriété intellectuelle aux fins de la protection des savoirs traditionnels et du folklore. - Réalisation de travaux préparatoires en ce qui concerne la demande d'une étude à effectuer en Amérique du Nord portant sur le droit coutumier et les systèmes de réglementation en faveur de la protection des savoirs, des innovations et de la créativité dans les communautés traditionnelles locales. - Réalisation de travaux préparatoires en ce qui concerne un projet pilote sur l'acquisition, la gestion et la sanction collective des droits de propriété intellectuelle portant sur les savoirs traditionnels. - Réalisation de travaux préparatoires en ce qui concerne un projet visant à étudier les incidences de la fixation des savoirs traditionnels sous l'angle de la propriété intellectuelle et l'intégration de la documentation en matière de savoirs traditionnels dans l'état de la technique consultable. <p><i>Nombre des pays, organisations intergouvernementales et institutions recevant des renseignements et des conseils sur la protection des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles.</i></p> <p style="text-align: center;">—</p>

Objectif : <i>Renforcer la compréhension des droits de propriété intellectuelle au sein d'autres organismes qui s'occupent de questions touchant à la protection des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles, ainsi que les liens de l'OMPI avec ces organismes.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure compréhension du système de la propriété intellectuelle dans ses rapports avec les savoirs, les innovations et la créativité des cultures traditionnelles.</i>	Sensibilisation accrue aux questions relatives aux savoirs traditionnels.	<p><i>Nombre d'études publiées sur l'utilisation du système de propriété intellectuelle pour protéger les savoirs, les innovations et la créativité des cultures traditionnelles; nombre de bénéficiaires :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication en français et en anglais sur papier et en ligne d'un rapport de 340 pages sur les missions d'enquête menées par l'OMPI sur les savoirs traditionnels en 1998 et 1999. <p><i>Quantité et type de supports d'information et de moyens didactiques diffusés sur la protection des savoirs, des innovations et de la créativité des cultures traditionnelles :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration de matériel de formation destiné à un cours en ligne en collaboration avec l'Académie mondiale de l'OMPI concernant la protection des savoirs, des innovations, de la créativité et du folklore des cultures traditionnelles.

Sous-programme 11.2 – Biotechnologie et biodiversité

Objectif : <i>Mieux comprendre les dimensions sociales, économiques et morales de la protection de la propriété intellectuelle appliquée aux inventions biotechnologiques et à la génomique.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure compréhension des dimensions morales de la protection de la propriété intellectuelle appliquée aux inventions biotechnologiques et à la génomique.</i>	Les progrès n'ont pas été aussi rapides que prévu; du temps et d'autres ressources ont été dirigés vers d'autres priorités définies.	<p><i>Retour d'information et rapports de réunions d'experts sur ces questions :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation au Colloque international de l'UNESCO sur l'éthique, la propriété intellectuelle et la génomique (Paris, janvier 2001). <p><i>Nombre de pays ayant demandé et reçu l'information pertinente :</i></p> <p style="text-align: center;">—</p> <p><i>Nombre de publications pertinentes :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaboration et publication d'un questionnaire sur la protection des inventions biotechnologiques selon le système de brevet et les systèmes de protection des obtentions végétales, et compilation d'informations à partir des réponses reçues dans le document WIPO/GRTKF/IC/1/6.

Objectif : <i>Faire mieux comprendre le rôle de la propriété intellectuelle et du système de propriété intellectuelle dans la préservation, la conservation et la diffusion des éléments de la diversité biologique.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Compréhension plus large du rôle de la propriété intellectuelle dans la préservation, la conservation et la diffusion des éléments de la diversité biologique.</i>	Coopération accrue avec d'autres organisations, en particulier le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), comme l'ont demandé les États membres.	<p><i>Quantité et type de matériaux didactiques et modules de formation mis au point pour promouvoir la compréhension de la biodiversité :</i></p> <p style="text-align: center;">—</p> <p><i>Nombre d'organisations, institutions et pays ayant reçu des conseils en matière de protection de la biodiversité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de la première réunion de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques (Genève, avril 2000). Des délégués de 123 États membres de l'OMPI et de 13 organisations intergouvernementales ont participé à la réunion.

	<p>Progrès importants dans le recensement de questions pertinentes liées à la préservation, à la conservation et à la diffusion de la diversité biologique et élaboration de réponses pratiques à ces questions.</p>	<p>- Participation au Groupe de travail spécial intersessions à composition non limitée sur l'Article 8(j) et les dispositions connexes de la Convention sur la diversité biologique (CBD) (Séville, mars 2000). - Publication, en coopération avec le PNUE, de trois études de cas sur l'utilisation des droits de propriété intellectuelle en ce qui concerne le partage des avantages découlant des ressources biologiques, et présentation de ces trois études à la cinquième conférence des États parties (COP5) à la Convention sur la diversité biologique (Nairobi, mai 2000).</p>
--	--	--

<p>Objectif : <i>Examiner le rôle potentiel des droits de propriété intellectuelle dans la promotion de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources dans les inventions biotechnologiques.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Accès plus large à l'information sur l'utilisation des droits de propriété intellectuelle en vue de promouvoir l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources dans les inventions biotechnologiques.</i></p>	<p>Sensibilisation accrue au rôle potentiel des droits de propriété intellectuelle dans la promotion de l'accès aux ressources génétiques et du partage des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources dans les inventions biotechnologiques.</p>	<p><i>Nombre d'organisations, institutions et pays ayant reçu des conseils sur l'utilisation des droits de propriété intellectuelle en vue de promouvoir l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de l'utilisation de ces ressources dans les inventions biotechnologiques :</i></p> <p>Participation de fonctionnaires de l'OMPI, sur demande, à des réunions (nationales, régionales) organisées par d'autres organisations, des organismes et organes des Nations Unies et des États membres de l'OMPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - The Intellectual Property and Global Biotechnology Conference (Bellagio, mars 2000); - Cinquième réunion de la Conférence des États parties à la Convention sur la diversité biologique (Nairobi, mai 2000); - Troisième réunion du Groupe de contact de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Téhéran, août 2000); - Deuxième session du Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources zoogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, septembre 2000); - Comité du commerce et de l'environnement (CCE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) (Genève, octobre 2000); - Quatrième et cinquième réunions intersessions du Groupe de contact de la FAO sur les ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Neuchâtel, novembre 2000 et Rome, février 2001). - Conseil de l'Europe – Réunion du Groupe de travail sur la biotechnologie (Strasbourg, février 2001). - Deuxième réunion du Groupe d'experts sur l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages (Montréal, mars 2001). - Sixième session extraordinaire de la Commission des ressources génétiques de la FAO pour l'alimentation et l'agriculture (Rome, juin 2001).

Sous-programme 11.3 – Protection du folklore
Fusionné avec le sous-programme 11.1

Sous-programme 11.4 – Propriété intellectuelle et développement (questions diverses)

Objectif : <i>Étudier le rôle de la propriété intellectuelle dans le transfert de techniques écologiquement viables et le commerce électronique lié au patrimoine culturel, en tant qu'élément des stratégies de développement économique, social, culturel et technique</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure appréciation et compréhension de la manière dont la propriété intellectuelle peut contribuer au développement économique, social, culturel et technique.</i>	En raison d'autres priorités définies, les activités prévues qui auraient dû aboutir à ce résultat n'ont pas pu être mises en œuvre.	<i>Quantité et type de supports d'information, d'études et de rapports établis sur le rôle de la propriété intellectuelle dans la promotion du développement durable.</i> <i>Nombre des participants aux réunions chargés d'examiner ces questions et signes indicatifs d'une meilleure compréhension.</i>
Montant total des dépenses au titre du programme principal 11 au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :		3 576 000 francs suisses

PROGRAMME PRINCIPAL 12 – Techniques de l'information et services d'information en matière de propriété intellectuelle

88. Afin de mettre en œuvre ce programme principal de manière efficace, le Secrétariat a adopté en 2000 les principes d'une méthodologie intégrant le cycle de vie des projets, ce qui a eu pour résultat d'affiner la structure de gestion des techniques de l'information, qui se subdivise désormais en trois secteurs principaux : la gestion des travaux, les projets et les services. Cette nouvelle structure a déjà apporté des avantages clairs et quantifiables : un degré de coopération accrue entre tous les secteurs informatiques et le partage et la meilleure utilisation des ressources, des connaissances et des compétences techniques. Cette structure a fonctionné sur la base d'une méthodologie de gestion commune qui a été adoptée ainsi que d'outils concrets tels que des normes de documentation. La stabilité et la solidité de l'infrastructure et des services du réseau ont été fortement améliorées grâce au perfectionnement des éléments du système et des consoles de bureau, et à la réduction des points de panne unique. Le système compte plus de 1400 utilisateurs et le temps de bon fonctionnement s'est maintenu autour de 99,5%, plus de 6000 messages électroniques étant traités par jour.

89. Suite à l'adoption des principes de la méthodologie intégrant le cycle de vie des projets, ce programme principal a été consacré au développement des aptitudes et des compétences du personnel afin d'assurer le succès de sa mise en œuvre. Cela s'est matérialisé par une série de formations axées sur les besoins spécifiques de l'OMPI.

90. Dans le cadre du programme principal le Projet de gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets (IMPACT) a été approfondi au cours de l'exercice biennal. Le projet IMPACT devrait être pleinement opérationnel d'ici à la fin de 2002.

91. Des progrès considérables ont été réalisés sur la voie de la mise en œuvre du réseau mondial d'information en matière de propriété intellectuelle (WIPONET, (sous-programme 12.1)), tel qu'il a été proposé par l'OMPI en 1998 et approuvé par les États membres. En décembre 2000, l'OMPI a conclu des contrats avec deux entreprises, pour la fourniture de l'infrastructure et des éléments nécessaires du Centre WIPONET et du KIT WIPONET, respectivement. Comme prévu, les installations du Centre WIPONET seront accessibles à tous les offices de propriété intellectuelle nationaux connectés à l'Internet; le KIT WIPONET (accès à l'Internet, matériel et logiciels informatiques) permettrait aux offices de propriété intellectuelle des États membres de l'OMPI qui ne sont pas encore connectés à l'Internet d'acquérir les outils d'interconnexion nécessaires pour mieux tirer avantage du système mondial de propriété intellectuelle. Le Centre WIPONET fonctionne depuis le 1^{er} novembre 2001 et 19 offices ont été équipés avant la fin de l'année 2001. Deux services d'assistance aux utilisateurs, l'un pour le Centre WIPONET et l'autre pour le KIT WIPONET, sont entrés en activité.

92. En ce qui concerne l'infrastructure informatique du Secrétariat, les systèmes financiers existants ont été perfectionnés pour une meilleure comptabilité et un meilleur compte rendu des dépenses. D'importantes améliorations ont aussi été réalisées dans l'offre de nouveaux services Intranet et la nouvelle conception du site Internet de l'OMPI, qui a été lancé en septembre 2001. Le réseau interne a été étendu au bâtiment Procter and Gamble (P&G) et au *Centre international de conférences de Genève* (CICG). Le programme relatif aux techniques de l'information et de la communication (ICT) de l'OMPI a été achevé; il a eu pour effet de recentrer les ressources informatiques de l'Organisation, d'augmenter la superficie de la salle informatique et de renforcer la sécurité et la fonctionnalité de cette salle ainsi que celle de l'infrastructure informatique de l'OMPI. La première phase de la mise à jour du réseau interne de l'OMPI est terminée et les liaisons à grande vitesse permettant de relier entre eux les différents bâtiments de l'OMPI se sont traduites par des performances de 50 à 500 fois supérieures. De plus, des dispositions relatives aux solutions du futur projet anticatastrophe ont été mises en place. Dans le cadre de la rénovation du réseau, la migration de 80% du réseau interne de l'OMPI ainsi que celle de plus de 1000 stations de travail informatiques vers Fast Ethernet ont été achevées.

93. Les services d'information en matière de propriété intellectuelle (sous-programme 12.2) ont fourni un appui au Comité permanent des techniques de l'information (SCIT), qui s'est réuni en juillet 2000, et ont décidé d'engager un processus de restructuration portant sur l'organisation, les activités et les méthodes de travail des services. La réunion a été suivie d'une série de consultations qui ont permis à l'OMPI de soumettre des projets de propositions aux États membres pour observations, par voie électronique. Au cœur des travaux de réforme du SCIT se trouvaient la volonté de gérer de manière plus étroite les activités informatiques de l'Organisation et la nécessité d'établir un mécanisme décisionnel suffisamment souple et dynamique pour faire face à un environnement technique qui évolue rapidement. Le Secrétariat a aussi fourni un appui actif aux travaux visant à élaborer une norme technique relative au dépôt électronique et coordonné les activités de deux équipes d'experts chargées de réviser 25 normes de l'OMPI ainsi que d'en adopter une nouvelle. Deux cent quatre-vingt neuf rapports techniques annuels ont été traités et affichés sur le site Web de l'OMPI et les statistiques pour 1997 et 1998 ont été publiées sur CD-ROM, sur papier et sur l'Internet. Des quantités considérables de données en matière de propriété intellectuelle ont aussi été rendues accessibles par l'intermédiaire des bases de données JOPAL et GLOBALPAT et du système de la classification internationale des brevets (CIB).

94. La facilitation de l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle, recommandée par le Comité permanent chargé de l'information en matière de propriété intellectuelle en novembre 1997, pendant ses délibérations sur la politique à long terme dans le domaine de l'information en matière de propriété industrielle, s'est concrétisée avec l'achèvement du projet de Bibliothèque numérique de propriété intellectuelle (BNPI). Ce service qui fournit un accès en ligne aux collections de données de propriété intellectuelle de l'OMPI est maintenant pleinement opérationnel et comprend notamment la publication de données en texte intégral du PCT (depuis avril 1998) et l'ensemble des données relatives aux enregistrements en vertu des arrangements de Madrid et de La Haye. Le projet consistait en la mise en œuvre d'une nouvelle infrastructure matérielle pour soutenir les activités opérationnelles, en l'élaboration d'un nouveau moteur de recherche et d'une nouvelle interface utilisateurs, en la mise au point d'une base de données d'essai sur les savoirs traditionnels en tant qu'éléments constitutifs de l'état de la technique ("patrimoine de la santé"). De plus, les travaux se poursuivent en ce qui concerne l'élaboration et la définition de normes qui permettront d'incorporer les données électroniques des offices de propriété intellectuelle dans le système des BNPI; ces travaux devraient être achevés au cours de l'exercice biennal 2002-2003 par l'équipe d'experts du SCIT créée par le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG).

Sous-programme 12.1 – WIPONET

Objectif : <i>Fournir l'infrastructure de réseau d'information nécessaire à une communauté de la propriété intellectuelle fonctionnant en interconnexion à l'échelle mondiale.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Avancée vers la mise en place et le fonctionnement d'une infrastructure de réseau entre les offices de propriété intellectuelle des États membres de l'OMPI, le Bureau international et d'autres membres de la communauté mondiale de la propriété intellectuelle.</i>	<p>Au cours de sa réunion de juillet 2000, le SCIT plénier a décidé une nouvelle stratégie relative à l'étendue et l'implantation progressive du projet WIPONET. Cette révision s'est avérée nécessaire lorsqu'il est clairement apparu que le budget initial était insuffisant. Cela a entraîné un retard dans la mise en œuvre du projet même si les différents éléments ont été clairement définis, bien compris par le Secrétariat, les États membres et les deux entreprises qui en sont chargées et pourront être exécutés dans le cadre du budget approprié.</p> <p>Des contrats ont été signés en décembre 2000 avec deux sociétés pour le déploiement et l'entretien du WIPONET.</p>	<p><i>Nombre d'offices de propriété intellectuelle interconnectés grâce à l'implantation progressive du WIPONET (l'infrastructure de raccordement de base au réseau devrait avoir été fournie à la quasi-totalité des offices de propriété intellectuelle des États membres de l'OMPI avant juillet 2000) :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le WIPONET a été installé dans 19 offices avant la fin de 2001. - Seize offices supplémentaires étaient prêts pour l'installation. - Soixante-quatre lettres ont été envoyées pour la mise en place de la phase II et six offices ont déjà répondu.
<i>Utilisation effective et profitable du WIPONET par la communauté mondiale de la propriété intellectuelle.</i>	Accès aux collections de données de l'OMPI (JOPAL, BNPI) pour les offices où le WIPONET a été installé.	<p><i>Collections de données et services d'information en réseau accessibles sur le WIPONET; recours plus important à la voie électronique par rapport au support papier dans les échanges de données opérés au titre des systèmes mondiaux de protection :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les collections de données de l'OMPI sont accessibles sur le WIPONET.

<p><i>Appui renforcé de l'OMPI à l'utilisation du WIPONET par les offices de propriété intellectuelle de ses États membres.</i></p>	<p>Une assistance et des logiciels complémentaires ont été fournis avec le kit d'installation du WIPONET.</p> <p>La formation a pris un peu de retard en raison de problèmes de qualité dans l'élaboration du matériel de formation.</p>	<p><i>Nombre d'offices de propriété intellectuelle ayant reçu le matériel, l'assistance et les logiciels nécessaires et nombre de fonctionnaires ayant bénéficié d'une formation en rapport avec les techniques de l'information au titre du programme WIPONET SP :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 19 offices étaient entièrement équipés avant la fin de 2001. <p><i>Nombre de personnes, dans le personnel d'appui local, atteignant le niveau minimum de formation aux techniques de l'information :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La formation débutera en 2002.
<p><i>Renforcement des capacités informatiques du Bureau international.</i></p>	<p>Capacité accrue du Secrétariat à fonctionner dans un environnement de plus en plus électronique.</p> <p>Absorption du taux de croissance de l'Organisation en termes de services informatiques additionnels requis.</p> <p>Amélioration de l'infrastructure informatique (réseau interne de l'OMPI, serveur et services réseau) en termes de fiabilité, de possibilités d'accès et de performances pour répondre à l'augmentation des besoins opérationnels.</p> <p>Nouvelle fonctionnalité pour le personnel dans les services réseau (par exemple, support multilingue élargi).</p>	<p><i>Productivité accrue des systèmes et services informatiques internes du Bureau international :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quelque 1400 postes de travail ont fait l'objet d'une assistance; installation de la version 6.0.1 pour le serveur et l'application GroupWise. - Formation de plus de 1000 participants aux outils informatiques tels que Windows NT, MS Office et la publication sur l'Internet. - Réception et traitement de plus de 35 000 appels par le service d'assistance interne. - Le nouvel accès au courrier électronique sur l'Internet a été accessible 24 heures sur 24, 7 jours par semaine et 6000 messages en moyenne ont été envoyés ou reçus par jour. - Du nouveau matériel a été mis en place : 800 ordinateurs individuels, 55 imprimantes locales, 55 imprimantes en réseau et 55 ordinateurs portables. - Prise en charge de plus de 60 serveurs internes avec une disponibilité maintenue à 99,5%. - Maintien de l'accessibilité au système informatique du Centre international de calcul de l'ONU (CIC) avec un taux moyen d'environ 99,6%. - Extension du réseau interne de l'OMPI à trois nouveaux sites : l'ensemble du bâtiment P&G, le site Budé et le Centre international de conférences de Genève (CICG). - Mise en route d'un nouveau système en ligne de paiement électronique des traitements des fonctionnaires. - Dans le cadre du projet FOCUS³ : rénovation complète et agrandissement de la salle informatique existante de l'OMPI (superficie portée à 270 m²) et création des nouvelles salles informatiques (130 m²) WIPONET I et WIPONET II; mise en œuvre de liaisons à grande vitesse entre les bâtiments avec des performances de 50 à 500 fois supérieures; passage de 80% du réseau interne de l'OMPI à Fast Ethernet avec des performances informatiques au moins cinq fois supérieures; passage de plus de 1000 postes de travail en réseau à Fast Ethernet; conception, installation et début de l'exploitation de la salle informatique WIPONET. - Un poste de travail multilingue et un logiciel de navigation en chinois, coréen et japonais. - Extension du réseau interne à l'ensemble du bâtiment P&G et au Centre international de conférences de Genève (CICG).

³ Infrastructure informatique sécurisée, évolutive, tournée vers les utilisateurs et à sécurité intégrée à l'échelle de l'Organisation.

	<p>Dispositif de paiement pour les utilisateurs des sites Web de l'OMPI.</p> <p>Faciliter l'accès de la communauté de la propriété intellectuelle aux données de propriété intellectuelle et aux informations relatives aux activités de l'OMPI.</p> <p>Assurer la sécurité des systèmes de l'OMPI tournés vers l'extérieur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un nouveau système en ligne de paiement par carte de crédit a été lancé en mars 2001. Deux mille sept cents transactions (environ 1,3 millions de francs suisses) ont été traitées par le système en 2001. - Le site Web de l'OMPI et les sites annexes ont généré quelques 58 millions de pages vues au cours de l'exercice biennal avec une augmentation de 24% en 2001 par rapport à l'année précédente. Le nombre d'appels de fichiers sur les sites Web de l'OMPI a atteint un total dépassant les 175 millions en 2001. - Le site Web de l'OMPI existe maintenant en russe en plus de ses versions anglaise, française, espagnole et arabe. - Un moteur de recherche a été mis au point de façon à augmenter les possibilités de recherche et de consultation des contenus situés sur l'Internet et sur l'Intranet. - Un nouveau système pare-feu a été mis au point de façon à améliorer la sécurité et à fournir un accès plus rapide aux ressources Internet de l'OMPI à partir du réseau interne.
--	--	---

Sous-programme 12.2 – Systèmes d'information en matière de propriété intellectuelle

<p>Objectif : <i>Améliorer l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle et en promouvoir l'utilisation</i></p>		
<p>Résultats escomptés</p>	<p>Résultats obtenus</p>	<p>Indicateurs d'exécution retenus</p>
<p><i>Meilleure utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle et élargissement de l'accès à cette information.</i></p>	<p>Renforcement de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle et de l'accès à cette information avec la publication, sur le site Web de l'OMPI, de 34 normes techniques (y compris une nouvelle norme adoptée en 2001) et de matériel d'orientation relatif à l'information en matière de propriété intellectuelle.</p> <p>Le projet de BNPI, qui a été achevé dans les temps, assure la fourniture d'un</p>	<p><i>Mise en place d'un programme efficace de bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI), étendue et utilisation des services de BNPI offerts par le programme à la mesure du volume de données disponible pour utilisation dans les systèmes électroniques :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Publication des versions 1999-2000 et 2001 du Manuel de l'OMPI sur CD-ROM (<i>Manuel sur l'information et la documentation en matière de propriété industrielle</i>, l'ouvrage de référence officiel pour les normes, les recommandations et les principes directeurs de l'OMPI). - Traitement et publication sur le site Web de l'OMPI de 289 rapports techniques annuels portant sur les activités d'information en matière de brevets, de marques et de dessins et modèles industriels en 1998-2000, tels qu'ils ont été fournis par les offices de propriété intellectuelle. - Établissement des statistiques annuelles en vue de leur publication sous forme électronique et sur papier : les statistiques définitives pour 1997 ont été publiées sur CD-ROM; les statistiques provisoires pour 1998 ont été publiées sur papier et sur l'Internet. - Mise à jour mensuelle de la base de données JOPAL sur l'Internet (une collection de sources de littérature non-brevet pouvant faire l'objet d'une recherche ou d'examen de demandes de brevet), grâce au traitement des contributions des offices de propriété intellectuelle (quelque 600 entrées par mois). Réalisation d'une étude de l'utilisation actuelle de la base de données, qui porte aussi principalement sur les autres sources de littérature non-brevet et les améliorations qu'il est possible d'apporter au service JOPAL. - De nouveaux services ont été élaborés pour les BNPI, dont un nouveau moteur de recherche et des interfaces publiques de format standard faciles à utiliser.

	<p>accès en ligne aux collections de données de propriété intellectuelle de l'OMPI (par exemple la publication de données au texte intégral du PCT et de données relatives aux enregistrements en vertu des arrangements de Madrid et de La Haye)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Une nouvelle infrastructure matérielle a été élaborée pour les collections de données en augmentation croissante. - Une base de données d'essai sur les savoirs traditionnels en tant qu'éléments constitutifs de l'état de la technique ("patrimoine de la santé") a été élaborée. - Les travaux sur la définition de normes techniques destinées à l'intégration des données électroniques des offices de propriété intellectuelle dans le système de BNPI se poursuivent également. - Plus de 18 000 utilisateurs actifs du système de BNPI de l'OMPI. - Réalisation de différentes actions, y compris des discussions avec l'OEB, pour préparer la participation de l'OMPI à la production de GLOBALPAT. Il s'agit d'une série de CD-ROM utilisant le logiciel MIMOSA dont la fonction d'appui à la recherche et à l'affichage de documents en matière de brevets est très appréciée des offices de propriété intellectuelle et autres utilisateurs.
<p><i>Utilisation accrue des systèmes internationaux de classement</i></p>	<p>Adhésion de six nouveaux États à l'Union de l'IPC et de sept, cinq et quatre États respectivement aux unions de Nice, de Vienne et de Locarno.</p> <p>Promotion par le Secrétariat de l'utilisation de la CIB et de la classification de Nice, de la classification de Vienne et de la classification de Locarno grâce à un accès gratuit sur l'Internet à la septième édition de la CIB et à la septième édition de la classification de Nice, à la quatrième édition de la classification de Vienne et à la septième édition de la classification de Locarno en français et en anglais ainsi qu'à la mise à disposition des États membres d'un CD-ROM multilingue gratuit contenant les sept éditions de la CIB ainsi que d'un CD-ROM bilingue français et anglais contenant les éditions actuelles des systèmes de classement des marques et des dessins et modèles industriels.</p> <p>La réforme de la CIB s'est poursuivie afin d'adapter cette dernière à une utilisation dans un environnement électronique. Des travaux ont été entrepris pour la révision de la CIB et l'élaboration de sa</p>	<p><i>Nombre d'offices de propriété intellectuelle et de vendeurs de bases de données utilisant les classifications internationales comme outils de recherche :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de la CIB comme outil de classement et de recherche par quelque 100 offices de propriété intellectuelle et sept grands vendeurs de bases de données; 100 offices de propriété intellectuelle et trois organisations utilisent la classification de Nice. - Publication des éditions française, allemande, anglaise, espagnole et russe de la CIB sur le CD-ROM IPC : CLASS (version 4.1). - Plus de 100 exemplaires gratuits du CD-ROM IPC : CLASS ont été distribués aux États membres de l'Union de l'IPC ainsi qu'à quelques pays en développement et en transition. - Quelques 200 exemplaires gratuits de la huitième édition de la classification de Nice ont été distribués aux États membres de l'Union de Paris. - Les recommandations n^{os}8, 9, 10 et 11 du Bureau international concernant le classement des biens et des services ne figurant pas encore dans la classification de Nice ont été envoyées aux États membres de l'Union de Nice. - Mise au point de logiciels d'aide à la traduction et à la publication; ces outils ont été donnés par le Bureau international aux offices nationaux en vue de l'élaboration de versions de la classification de Nice en langue nationale. - Élaboration du plan stratégique pour le développement de la CIB et approbation par le Comité d'experts de l'Union de l'IPC. Ce plan contient des directives pour la mise en œuvre de la réforme de la CIB. - Le Groupe de travail sur la révision de la CIB a poursuivi l'élaboration des tâches relative à la réforme de la CIB. Seize tâches ont été examinées et quatre d'entre elles ont été achevées. - Le Groupe de travail sur la révision de la CIB a commencé à élaborer la huitième édition de la classification et à intégrer dans

	<p>huitième édition.</p> <p>Le nouveau système de gestion des bases de données relatif à la CIB sur l'Internet (IBIS) a été mis en place.</p> <p>Fin des travaux en vue de la publication de la huitième édition de la classification de Nice.</p> <p>Des travaux ont également été entrepris pour la révision de la classification de Vienne et l'élaboration de sa cinquième édition.</p>	<p>la CIB les résultats de la réforme. Quarante-vingt-cinq projets de révision de la CIB ont été examinés et 37 ont été achevés en français et en anglais.</p> <p>- Le projet IBIS fait appel à l'Internet pour la révision de la CIB et fournit l'infrastructure informatique nécessaire à la réforme de la CIB.</p> <p>- Dans le cadre de l'élaboration de la huitième édition de la classification de Nice, le Comité d'experts de l'Union de Nice a examiné, au cours de sa dix-huitième session, toutes les propositions qui ont été soumises au groupe de travail préparatoire pendant la période de révision 1996-1999 et adopté un certain nombre de modifications qui seront introduites dans la liste alphabétique de l'édition actuelle (septième) de la classification.</p> <p>- Élaboration par le Bureau international de quelque 100 rapports de classement selon la classification de Nice à la demande de plusieurs offices de propriété intellectuelle.</p> <p>- Dans le cadre de l'élaboration de la cinquième édition de la classification de Vienne, examen et adoption par le Comité d'experts de l'Union de Vienne, à sa quatrième session, d'un certain nombre de modifications à introduire dans l'édition actuelle de la classification.</p>
--	---	--

<p>Objectif : <i>Favoriser la coopération internationale entre les États membres de l'OMPI et d'autres organisations compétentes, ainsi que la normalisation aux fins de l'échange de données, dans le domaine de l'information en matière de propriété intellectuelle.</i></p>		
<p>Résultats escomptés</p>	<p>Résultats obtenus</p>	<p>Indicateurs d'exécution retenus</p>
<p><i>Promotion et adoption, pour la mise en place des BNPI, de normes internationales qui apporteront des améliorations utiles à l'utilisateur dans ses recherches et rendront plus faciles (et plus sûrs) les échanges de données sur l'Internet.</i></p>	<p>Coordination par le Secrétariat des travaux de deux équipes d'experts chargées de l'adoption d'une nouvelle norme de l'OMPI et de la révision de 25 normes de l'OMPI.</p> <p>Travaux préparatoires en vue du groupe de travail sur les normes techniques relatives aux BNPI impliquant des États membres et des experts du domaine.</p> <p>Les premières mesures de coordination visant à créer l'équipe d'experts du SCIT sur les BNPI ont été prises au cours de l'exercice biennal.</p> <p>Poursuite des travaux sur le recensement de normes techniques destinées à l'intégration des données électroniques des offices de propriété intellectuelle dans le système de BNPI, prévus pour être achevés avant la fin de l'année 2003.</p>	<p><i>Élaboration de normes de l'OMPI qui reflètent une communauté de vues sur les impératifs techniques de l'efficacité et de la sécurité du transfert et du stockage des données, et coordination de ces activités de normalisation avec les activités similaires des secteurs publics et privés :</i></p> <p>- Publication sur le site Web de l'OMPI de 34 normes de l'OMPI, d'un résumé actualisé concernant les systèmes de numérotation et les configurations pour indiquer les dates qui sont déjà appliquées ou que les offices de propriété intellectuelle envisagent d'appliquer pour leurs documents de brevet compte tenu du passage à l'an 2000, ainsi qu'une liste révisée des revues publiées par le PCT.</p> <p>- Évaluation et application de normes élaborées et adoptées par un État membre (Singapour) sur le site de l'OMPI consacré aux BNPI.</p> <p>- Travaux également entrepris par le Secrétariat pour élaborer des normes relatives aux BNPI selon la tâche confiée par le Groupe de travail sur les normes et la documentation (SDWG) du SCIT.</p> <p>- Achèvement du projet de BNPI qui vise à exécuter les tâches prévues de recherche et d'affichage grâce à des interfaces humaine et matérielle. L'interface matérielle actuelle utilise une série de normes proposées par l'Office de propriété intellectuelle de Singapour et adoptées par des sites de diffusion d'information créés par plusieurs offices. Ces services devraient être maintenus et étendus par la simple adjonction de nouvelles collections de données électroniques.</p>

<p><i>Meilleure coopération internationale dans le domaine de l'information en matière de propriété intellectuelle.</i></p>	<p>Mesures prises par le Secrétariat pour accroître la quantité d'informations fournies aux États membres.</p>	<p><i>Nombre et types d'accords de coordination et de coopération internationales conclus entre membres du SCIT :</i> Aucune donnée concrète disponible. Toutefois, le Secrétariat a fourni aux États membres les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Observations envoyées à l'Office de propriété intellectuelle de l'Uruguay sur le contenu et la présentation de la gazette officielle et la publication de la première page des documents de brevet de l'Uruguay (UY). - Participation à plus de 25 missions pour apporter des connaissances, former le personnel des offices, ou représenter l'OMPI au cours de conférences, réunions et expositions de l'OEB, de l'ISO et du groupe de documentation sur les brevets en ce qui concerne des informations, statistiques et classifications internationales en matière de propriété intellectuelle. - Nouvelles versions de deux normes sur l'échange de données afin de procéder aux modifications liées au passage à l'an 2000 qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2000 (Y2K). - Exposé portant principalement sur les techniques de l'information dans le domaine de la propriété intellectuelle présenté aux participants au séminaire de formation OMPI/OEB intitulé "Rationalisation des procédures de recherche et d'examen".
<p>Montant total des dépenses au titre du programme principal 12 au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :</p>		<p>82 105 000 francs suisses⁴</p>

PROGRAMME PRINCIPAL 13 – Système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT)

95. Le nombre des demandes internationales de brevet selon le Traité de coopération en matière de brevets (PCT) a atteint un nouveau record annuel en décembre 2001 lorsque l'OMPI a reçu la 100 000^e demande.

96. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, les demandes de brevet selon le PCT ont augmenté de 38,2% par rapport à 1998-1999. De plus, le pourcentage de demandes reçues des pays en développement a plus que doublé en 2000-2001 par rapport à 1998-1999. Le nombre des pays participant au système du PCT a atteint 115, avec les nouvelles adhésions de Belize, de la Colombie, de l'Équateur, de la Guinée équatoriale, du Mozambique, d'Oman, des Philippines, de la Tunisie et de la Zambie.

97. Dans pratiquement tous les domaines, le Bureau du PCT (sous-programme 13.1) a atteint ou dépassé ses objectifs ou références définis et budgétisés tandis que le personnel a augmenté à un rythme moins élevé que la croissance réelle, preuve d'une efficacité nettement supérieure. D'autres améliorations en termes d'efficacité, dues à la fusion progressive du personnel des actuelles sections de l'examen et de la publication du PCT en "équipes chargées du traitement" devraient déboucher sur une structure plus souple dans l'organisation du Département des opérations du PCT. Cela permettrait d'innover grâce à la mise en place de nouvelles fonctions et de nouveaux services parallèlement au développement du futur

⁴ Les dépenses affectées aux projets informatiques (WIPONET, IMPACT) sont incluses dans ce montant.

système IMPACT. Dans ce cadre, après le déploiement réussi de la première équipe chargée du traitement qui a été créée à titre expérimental en mai 2001, une seconde équipe chargée du traitement a été constituée, l'objectif final étant de créer 12 équipes de ce type avant la fin de l'année 2002.

98. Les dépôts de demandes internationales auprès de l'office récepteur du Bureau international ont été conformes aux attentes et l'office a été en mesure de les traiter de façon rapide, fiable et économique. Toutefois, l'augmentation importante des dépôts de demandes a entraîné certains retards. L'augmentation des demandes internationales déposées selon le PCT et le nombre correspondant des déposants (sous-programme 13.2) indiquent clairement que les utilisateurs, les agents de propriété industrielle, les gouvernements et les organisations intergouvernementales sont davantage sensibilisés au fonctionnement et aux avantages du système du PCT et qu'ils les connaissent mieux.

99. L'accroissement du nombre des États contractants du PCT – avec neuf nouveaux États contractants au cours de l'exercice biennal – est le résultat des missions de promotion, des contacts suivis et des relations entretenues avec les fonctionnaires occupant des postes clés dans les gouvernements et les offices de propriété industrielle respectifs, de l'aide et de l'appui juridiques, et de la croissance du PCT lui-même et des avantages évidents qu'il présente. La plus grande participation des utilisateurs au système du PCT est directement attribuable à un programme dynamique de séminaires et à une utilisation accrue du site Web du PCT et des outils connexes permettant de divulguer des informations pertinentes sur le PCT (le site du PCT a été la partie la plus visitée du site Web de l'OMPI; par exemple, la version électronique de la Gazette du PCT a régulièrement reçu plus de 25 000 visiteurs par mois au cours de l'exercice biennal 2000-2001).

100. Les améliorations importantes apportées au cadre juridique du PCT ont débouché sur une plus grande facilité d'utilisation du PCT pour les déposants, à un coût moindre. La réforme du PCT, qui constitue le point de départ d'améliorations importantes et d'une refonte de l'ensemble du cadre juridique du PCT, a été amorcée.

101. La coopération avec les pays en développement sur les questions relatives au PCT, en vue d'améliorer l'efficacité de leur système de protection des inventions, a été renforcée grâce à une aide accrue fournie par le Bureau du PCT ainsi que par la Division des pays en développement (PCT). Les déposants de demandes selon le PCT qui sont des nationaux ou des résidents de pays en développement parties au PCT ont retiré de réels avantages de l'adhésion de leur pays au PCT, comme l'a montré l'augmentation importante du pourcentage de demandes internationales déposées dans les pays en développement au cours de l'exercice biennal.

Sous-programme 13.1 – Fonctionnement du système du PCT

Objectif :	<i>Assurer avec rapidité, fiabilité et un bon rapport coût-efficacité les services impartis au Bureau international en vertu du PCT.</i>	
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Traitement rapide, fiable et d'un bon rapport coût-efficacité de volumes pouvant aller jusqu'à :</i>	Dans presque chaque domaine, le Bureau du PCT a largement répondu ou excédé les objectifs ou références définis ou prévus au	<i>Nombre de demandes internationales et de demandes d'examen préliminaire international reçues et traitées, et nombre de brochures publiées :</i> - Le nombre de demandes internationales reçues en 2000 et 2001 a été de 90 948 et 103 947 respectivement, c'est-à-dire 194 895, ce qui représente une augmentation de 38,2% par rapport à 1998-1999

<p><i>demandes internationales : 82 000 en 2000 et 90 000 en 2001; demandes d'examen préliminaire international présentées en vertu du chapitre II : 61 000 en 2000 et 67 000 en 2001; demandes internationales déposées au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur : 2600 en 2000 et 2900 en 2001; de brochures à publier : 76 000 en 2000 et 84 000 en 2001.</i></p>	<p>budget, alors que le nombre de membres du personnel augmentait à un rythme plus faible que la croissance réelle, faisant apparaître des gains d'efficacité nets.</p> <p>Le traitement des demandes internationales reçues par l'office récepteur/Bureau international a progressivement accumulé un certain retard en raison de l'augmentation des dépôts de demandes.</p> <p>Production de toutes les publications du PCT en temps voulu.</p>	<p>(141 030). Le nombre total des demandes internationales a dépassé de 13,3% le chiffre inscrit au budget, qui était de 172 000.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les demandes d'examen préliminaire international reçues au titre du chapitre II en 2000 et en 2001 se sont élevées à 64 243 et 80 530 respectivement, soit 144 773, ou une augmentation de 42,7% par rapport à 1998-1999 (101 477). Le nombre total de demandes reçues a dépassé d'environ 13% le chiffre inscrit au budget, qui était de 128 000. - Le nombre de rapports d'examen préliminaire international reçus en 2000 et 2001 a atteint 58 630 et 69 460 respectivement, soit 128 090, ce qui représente une augmentation de 40,5% par rapport à 1998-1999 (91 174). - Le Bureau international, agissant en tant qu'office récepteur, a reçu et traité 2045 et 2894 demandes internationales pour les années 2000 et 2001 respectivement, soit 4939 pour l'exercice biennal 2000-2001, ce qui représente une augmentation de 15% par rapport à 1998-1999 (4279). - Le nombre de demandes de documents en vue du traitement dans le cadre de la phase nationale reçues d'offices désignés/élus en 2000 et en 2001 s'est élevé respectivement à 55 396 et à 81 179, soit 136 575, ce qui représente une augmentation de 124% par rapport à 1998-1999 (60 968). - Publication en 2000 et 2001 de 79 858 et 99 606 brochures respectivement, soit 179 464, ce qui représente une augmentation de 40,8% par rapport à 1998-1999 (127 510). <p><i>Traitement en temps voulu (publications et chapitre II compris) des demandes internationales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Traitement de toutes les demandes et diffusion de toutes les publications dans les délais - Publication de 104 numéros de la Gazette du PCT en 2000 et 2001 (plus cinq numéros spéciaux sur papier et sous forme électronique).
<p><i>Productivité accrue en matière de traduction grâce à un plus large recours à la traduction assistée par ordinateur.</i></p>	<p>Meilleure qualité et plus grande efficacité des activités de traduction habituelles qui ont été accomplies grâce à l'automatisation, aux systèmes informatiques et au déploiement/à la formation du personnel.</p> <p>Poursuite des travaux en vue d'un plus large recours à la traduction assistée par ordinateur.</p>	<p><i>Nombre et nature des traductions réalisées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'abrégés traduits en 2000 et 2001 a été de 102 844 et 116 441 respectivement, soit 219 285, ce qui représente une augmentation de 36,3% par rapport à 1998-1999 (160 870). - Le nombre de rapports d'examen préliminaire traduits en 2000 et en 2001 s'élevait à 11 644 et 14 246 respectivement, soit 25 890, ce qui représente une augmentation de 23% par rapport à 1998-1999 (21 033). <p>Les activités relatives à la traduction assistée par ordinateur ont inclus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Poursuite des travaux de mise au point des outils de traduction et des systèmes de traduction assistée par ordinateur (TAO). - Achèvement de la première phase (évaluation) du projet d'extraction terminologique avec Xerox. - Préparation à la phase de production du projet d'extraction terminologique. - Lancement d'une base de données de terminologie technique sur l'Internet (50 000 entrées). - Création d'une base de connaissances pour les traducteurs du PCT. - Présentation par le Secrétariat de documents sur les traductions assistées par ordinateur au cours de trois conférences internationales.

Objectif : <i>Améliorer l'aptitude du Bureau international à traiter le volume croissant de demandes internationales en poursuivant l'informatisation des opérations, en particulier pour favoriser le dépôt électronique.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Gain de productivité des opérations du Bureau international relatives au PCT.</i>	Productivité accrue dans les opérations relatives au PCT.	<p><i>Rapport entre le nombre total de fonctionnaires du PCT et le nombre de demandes internationales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport entre le nombre total de demandes internationales et le nombre total de fonctionnaires du PCT au titre du sous-programme 13.1 : 357 pour 1 en 2000-2001. <p><i>Comparaison entre l'accroissement du total des dépenses afférentes au PCT et l'accroissement du nombre de demandes internationales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmentation des dépenses afférentes au PCT de 33,4% en 2000-2001 et augmentation du nombre des demandes selon le PCT de 38,2% par rapport à 1998-1999.
<i>Augmentation du pourcentage de demandes internationales établies au moyen du logiciel PCT-EASY.</i>	Forte hausse de l'utilisation du logiciel PCT-EASY.	<p><i>Nombre de demandes internationales déposées au moyen du logiciel PCT-EASY :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Établissement au moyen du logiciel EASY de 36 428 demandes, soit 35% du nombre total des demandes internationales reçues en 2001, contre 24 881 ou 27,4% en 2000, et 9610 ou 13% en 1999 lorsque PCT-EASY a été mis en service.

Objectif : <i>Améliorer la diffusion, sur support papier ou par les moyens électroniques, de l'information sur les demandes internationales et de l'information connexe.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Établissement de liens électroniques entre les systèmes informatiques du PCT au Bureau international et ceux d'autres offices de propriété industrielle.</i>	Le nombre d'échanges électroniques de données entre les offices et le Bureau international a augmenté (logiciel PCT-EASY, Office des brevets des États-Unis, Office japonais des brevets). De nouveaux moyens (l'Internet avec l'Office des brevets des États-Unis, solution fondée sur PCT-EASY avec l'Office japonais des brevets) ont été utilisés. Avec les projets en cours, le transfert de données électroniques par divers moyens sera encore accru.	<p><i>Nombre d'offices de propriété intellectuelle nationaux et régionaux avec lesquels le Bureau international échange des données par voie électronique :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans le système existant, le Bureau international a continué à échanger des données sous forme électronique en utilisant la ligne spécialisée qui relie l'OMPI et l'OEB (dans les deux sens). L'échange de types supplémentaires de données par ce canal est prévu dans un avenir proche. De plus, le Bureau international continuera à recevoir des données électroniques sur les taxes par transfert en ligne de l'office du Royaume-Uni ainsi qu'à échanger des données sous forme électronique avec les offices des brevets et des marques du Japon et des États-Unis. L'utilisation accrue du logiciel PCT-EASY a entraîné une augmentation des communications électroniques entre le Bureau international et plusieurs offices. <p><i>Degré d'utilisation des moyens électroniques pour l'échange de données entre ces offices et le Bureau international :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les projets de développement en cours concernant le PCT ont progressé de façon satisfaisante. Ces projets prévoient l'échange de données électroniques grâce à un système de dépôt électronique ainsi que la transmission électronique de documents du PCT aux offices via l'Internet. On peut s'attendre au développement des échanges électroniques de données entre les offices et l'OMPI lorsque les projets en cours seront opérationnels. - En collaboration avec l'Office japonais des brevets, une solution fondée sur le logiciel PCT-EASY permet au Bureau international de recevoir et de charger dans le système du PCT des données bibliographiques sous forme électronique en japonais. De même, en coopération avec l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique, un transfert hebdomadaire par Internet a été mis en place.

Sous-programme 13.2 – Cadre juridique, activités d’information et de promotion et coopération pour le développement en rapport avec le système du PCT

Objectif :	<i>Faire davantage et mieux connaître le fonctionnement et les avantages du système du PCT à ses utilisateurs actuels ou potentiels, aux agents de propriété industrielle, aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales.</i>	
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d’exécution retenus
<i>Augmentation du nombre de demandes internationales et du nombre de déposants.</i>	Très forte hausse, à la fois du nombre de demandes internationales et du nombre de déposants PCT.	<p><i>Nombre de demandes internationales :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les demandes internationales reçues en 2000 et 2001 se sont élevées à 90 948 et 103 947 respectivement, soit 194 895, ce qui représente une augmentation de 38,2% par rapport à 1998-1999 (141 030). Sur le nombre total de demandes internationales, 3152 et 5379 provenaient de pays en développement en 2000 et 2001 respectivement, c’est-à-dire 8531 demandes internationales au total pour l’exercice biennal, soit 4,4%, contre 2942 ou 2,1% en 1998-1999. <p><i>Nombre de déposants de demandes selon le PCT :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Le nombre de déposants de demandes selon le PCT en 2000 et 2001 a atteint 125 000 et 140 000 respectivement, c’est-à-dire 265 000, ce qui représente une augmentation de 40,2% par rapport à 1998-1999 (189 000).

Objectif :	<i>Obtenir que davantage d’États soient membres de l’Union du PCT et que les utilisateurs soient plus nombreux à participer au système du PCT.</i>	
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d’exécution retenus
<i>Augmentation du nombre d’États contractants du PCT.</i>	En décembre 2001, on comptait 115 États contractants du PCT soit une augmentation de neuf pour l’exercice biennal. Parmi les 115 États contractants du PCT, 61 sont des pays en développement.	<p><i>Nombre de nouveaux États contractants du PCT :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Neuf pays supplémentaires ont déposé des instruments d’adhésion au cours de l’exercice biennal 2000-2001 : le Belize, la Colombie, l’Équateur, la Guinée équatoriale, le Mozambique, l’Oman, les Philippines, la Tunisie et la Zambie (contre 10 au cours de l’exercice biennal 1998-1999). - Le Secrétariat a poursuivi son programme dynamique de séminaires visant à promouvoir l’adhésion au PCT et son utilisation accrue en coopération avec les offices nationaux et régionaux, les associations professionnelles et les organisateurs de séminaires à des fins commerciales, et a considérablement augmenté la quantité d’informations relatives au PCT disponibles sur le site Web de l’OMPI.

Objectif :	<i>Améliorer le cadre juridique du PCT, simplifier et rendre plus économique l’obtention de la protection par brevet dans le monde entier grâce au PCT.</i>	
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d’exécution retenus
<i>Amélioration du cadre juridique régissant l’obtention de la protection des inventions selon le PCT, de manière en particulier à faciliter le dépôt électronique des demandes internationales.</i>	Améliorations considérables apportées au cadre juridique du PCT qui ont entraîné une baisse des frais de dépôt en application d’une structure révisée des taxes, une simplification de la procédure pour les déposants tout en offrant de bonnes	<p><i>Adoption des modifications qu’il convient d’apporter au règlement d’exécution et aux instructions administratives du PCT :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorations significatives apportées au cadre juridique du PCT : <ul style="list-style-type: none"> a) Réductions de taxe : environ 66% des déposants ont bénéficié d’une réduction de 30% de la taxe internationale du fait de la réduction de 10 à 6 du nombre maximal de pays désignés pour lesquels les taxes prescrites doivent être payées. De plus, la taxe de transmission due au Bureau international en tant qu’office récepteur a été réduite de 300 à 100 francs suisses et supprimée totalement pour les demandes PCT auxquelles pouvaient s’appliquer les 75% de réduction sur les taxes à acquitter au profit du Bureau international. b) Règlement d’exécution du PCT : mise en œuvre des modifications adoptées par l’Assemblée du PCT en mars 2000 (concernant le PLT,

	<p>perspectives de simplification supplémentaire.</p> <p>Le processus de réforme du PCT a débuté.</p>	<p>les déclarations au cours de la phase nationale, les numéros de référence du déposant et du mandataire, la traduction des documents de priorité) qui sont entrées en vigueur le 1^{er} mars 2001. Ces modifications contiennent quatre nouvelles règles et huit règles modifiées, huit instructions administratives nouvelles et trois modifiées, une révision importante des formulaires de requête et de demande d'examen préliminaire international et la création de trois nouveaux formulaires, ainsi que les modifications correspondantes dans le Guide du déposant du PCT, les directives à l'usage des offices récepteurs du PCT et les documents destinés à des séminaires, et ont entraîné la rédaction de sept circulaires aux fins de leur consultation et de leur promulgation.</p> <p>c) Nouvelles procédures : prévoir la réception et le traitement sous forme électronique des demandes internationales contenant de grands listages de séquence. Après consultation, création de six nouvelles instructions administratives, modification en profondeur du formulaire de requête et de la feuille de calcul des taxes, révision de deux formulaires à l'usage des offices récepteurs et modifications correspondantes dans le Guide du déposant du PCT, les directives à l'usage des offices récepteurs, les directives concernant l'examen préliminaire et les documents destinés à des séminaires.</p> <p>d) Consultations sur la nouvelle présentation de la première page de la brochure et annonce de la mise en œuvre de la nouvelle présentation en novembre 2000.</p> <p>e) Après une série de consultations et de révisions en cinq temps, sur plus de deux ans, le cadre juridique et les normes techniques permettant la mise en œuvre du dépôt et du traitement électroniques des demandes internationales ont été publiés, sous la forme de modifications apportées aux instructions administratives, en décembre 2001, l'entrée en vigueur devant intervenir le 7 janvier 2002.</p> <p>Réforme du PCT : L'Assemblée du PCT a décidé de créer un organe spécial (le Comité sur la réforme du PCT) chargé d'examiner les propositions de réforme du PCT et, à la suite de la première session du comité, approuvé la recommandation de ce dernier sur les objectifs généraux de la réforme du PCT, la création d'un groupe de travail, les questions à soumettre à ce groupe de travail et le programme de travail du comité et du groupe de travail pour la période comprise entre les sessions de l'assemblée de septembre 2001 et de septembre 2002. Le groupe de travail s'est réuni pour examiner des propositions de réforme sur les points suivants : notion de désignation et fonctionnement du système des désignations; coordination améliorée pour ce qui concerne la recherche internationale et l'examen préliminaire international ainsi que le délai pour l'ouverture de la phase nationale; aligner les exigences relatives à la date de dépôt sur celles énoncées dans le PLT; faire concorder les exigences relatives aux "parties manquantes" avec les procédures prévues par le PLT; autres modifications – harmonisation avec le PLT; simplification et rationalisation de portée générale.</p>
--	---	--

Objectif :	<i>Renforcer la coopération avec les pays en développement sur les questions concernant le PCT en vue d'accroître l'efficacité de leurs systèmes de protection des inventions.</i>	
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Référence plus systématique dans les pays en développement au système du PCT pour la constitution d'un cadre juridique et pour le traitement des demandes de brevet.</i>	Les États contractants du PCT qui sont des pays en développement semblent retirer de réels avantages de leur adhésion au PCT et l'utilisent plus largement dans leur système de brevets nationaux.	<p><i>Nombre de nouveaux États contractants qui sont des pays en développement :</i></p> <p>- Les neuf nouveaux États contractants qui ont adhéré au PCT en 2000-2001 sont tous des pays en développement : Belize, Colombie, Équateur, Guinée équatoriale, Mozambique, Oman, Philippines, Tunisie et Zambie.</p> <p><i>Nombre de fonctionnaires d'offices de pays en développement formés au PCT :</i></p> <p>- Un total de 581 fonctionnaires d'offices de propriété intellectuelle de 15 pays en développement et un fonctionnaire d'une organisation régionale (OAPI) ont été formés. Par ailleurs, 4572 participants de 92 pays en développement et de deux organisations régionales ont participé à des séminaires régionaux et nationaux.</p> <p>- Les gouvernements de 92 pays en développement et deux organisations régionales (l'OAPI et l'ARIPO, qui compte respectivement 16 et 13 États contractants du PCT) ont reçu des conseils et une assistance au sujet du PCT et des avantages particuliers qu'il offre aux pays en développement.</p> <p><i>Degré d'intégration du PCT dans les systèmes de brevet nationaux et régionaux des pays en développement :</i></p> <p>- En 2000- 2001, des projets de dispositions ou des conseils juridiques pour l'application du PCT ont été fournis à 37 pays en développement.</p>
Montant total des dépenses au titre du programme principal 13 au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :		126 877 000 francs suisses

PROGRAMME PRINCIPAL 14 – Système de Madrid pour l'enregistrement international des marques, système de La Haye pour le dépôt international des dessins et modèles industriels, et système de Lisbonne pour la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international

102. Le nombre d'enregistrements internationaux de marques aux fins de l'obtention de la protection prévue par le système de Madrid a augmenté de 17% au cours de l'exercice biennal 2000-2001 (contrairement à ce qui s'était passé en 1998-1999, où ce nombre avait stagné) pour atteindre le chiffre de 46 953. De même, le nombre de renouvellements a augmenté de 16% pendant l'exercice pour s'établir à 13 772. Ces hausses reflètent certes une tendance générale que l'on peut observer au plan international, mais elles sont également le fruit d'efforts antérieurs qui ont eu pour résultat une augmentation du nombre d'adhésions au système de Madrid. Pendant la période considérée, en effet, 14 États sont devenus parties au Protocole de Madrid, ce qui a porté à 54 le nombre total d'États parties au protocole et à 70 le nombre total d'États membres de l'Union de Madrid. Le Bureau international a continué à promouvoir le système de Madrid, par le biais notamment de séminaires et d'autres réunions organisées avec ou par des institutions gouvernementales et des organisations non gouvernementales intéressées. Afin de faciliter l'utilisation du système de Madrid et d'adapter constamment celui-ci aux besoins des administrations des États membres, un groupe de travail s'est réuni à deux reprises pour examiner des propositions de modification

du règlement d'exécution commun à l'Arrangement et au Protocole de Madrid. L'Assemblée de l'Union de Madrid a approuvé ces modifications en septembre 2001. En outre, des améliorations ont été apportées au système informatisé d'enregistrement international des marques et à certains produits d'information électroniques. À cet égard, des travaux ont été entrepris afin de renforcer l'infrastructure des communications électroniques et un contrat a été conclu en vue du remaniement du disque compact ROMARIN.

103. En ce qui concerne l'Arrangement de La Haye, les activités d'enregistrement ont connu une croissance non négligeable pendant l'exercice biennal : le nombre de dépôts et de renouvellements de dessins et modèles industriels a progressé de 9%, pour atteindre le chiffre total de 14 405. La 50 000^e demande en vertu de l'Acte de 1960 de l'Arrangement de La Haye a été déposée en février 2000, preuve évidente de l'utilisation accrue du système. En outre, des documents d'information sur l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye ont été élaborés et publiés et plusieurs séminaires et réunions d'information ont été organisés, tant à Genève que dans des pays intéressés, afin de fournir des renseignements sur le fonctionnement du système de La Haye et les innovations introduites par le nouvel acte de l'Arrangement de La Haye. L'Islande, la République de Moldova et la Roumanie ont été les trois premiers pays à ratifier cet acte en 2001.

104. Un groupe de travail s'est réuni à deux reprises afin de réexaminer le règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne et de proposer des modifications de cet instrument à l'Assemblée de l'Union de Lisbonne, qui a approuvé ces modifications en septembre 2001.

Sous-programme 14.1 – Fonctionnement des systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne

Objectif : <i>Fournir les services que le Bureau international doit assurer en vertu de l'Arrangement et du Protocole de Madrid, de l'Arrangement de La Haye et de l'Arrangement de Lisbonne, de manière satisfaisante sur les plans de la rapidité, de la fiabilité et du rapport coût-efficacité.</i>														
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus												
<p><i>Nombre d'opérations à effectuer dans le cadre des systèmes de Madrid et La Haye de manière satisfaisante sur les plans de la rapidité, de la fiabilité et du rapport coût-efficacité, et sans augmentation du montant des taxes :</i></p> <p>- Système de Madrid : <i>Enregistrements int. : 42 000</i> <i>Renouvellements : 11 000</i> <i>Total : 53 000</i> <i>Désignations postérieures : 13 100</i> <i>Autres modifications : 90 000</i> <i>Refus (et notifications consécutives à des refus) : 145 000</i></p>	<p>Dans le cadre du système de Madrid, le nombre d'enregistrements internationaux et de renouvellements a progressé de 17% et 16% respectivement, par rapport à l'exercice biennal précédent. Le nombre de modifications et de renouvellements a augmenté de 7,5% et 2,6% respectivement par rapport à l'exercice précédent.</p>	<p><i>Nombre réel d'enregistrements internationaux, de renouvellements et d'inscriptions au registre international des marques et à celui des dessins et modèles industriels :</i></p> <p><i>Respect des délais et coût unitaire des enregistrements internationaux et des renouvellements :</i> - Pas de retard important signalé, dans la limite des fluctuations normales dues au caractère variable du nombre des demandes.</p> <p>Statistiques relatives au système de Madrid pour l'exercice biennal 2000-2001 :</p> <table> <tr> <td>Enregistrements int.:</td> <td>46 953</td> </tr> <tr> <td>Renouvellements :</td> <td>13 772</td> </tr> <tr> <td>Total :</td> <td>60 725</td> </tr> <tr> <td>Désignations postérieures :</td> <td>12 518</td> </tr> <tr> <td>Autres modifications :</td> <td>99 062</td> </tr> <tr> <td>Refus (et notifications consécutives à des refus) :</td> <td>159 229</td> </tr> </table>	Enregistrements int.:	46 953	Renouvellements :	13 772	Total :	60 725	Désignations postérieures :	12 518	Autres modifications :	99 062	Refus (et notifications consécutives à des refus) :	159 229
Enregistrements int.:	46 953													
Renouvellements :	13 772													
Total :	60 725													
Désignations postérieures :	12 518													
Autres modifications :	99 062													
Refus (et notifications consécutives à des refus) :	159 229													

<p>- Système de La Haye : <i>Dépôts internationaux : 8 500</i> <i>Renouvellements : 5 500</i> <i>Total : 14 000</i> <i>Nombre de dessins et modèles contenus dans les dépôts : 41 000</i> <i>Modifications 4 350</i></p>	<p>S'agissant du système de La Haye, le nombre de dépôts internationaux et de renouvellements s'est accru de 5,5% et de 14,5% respectivement. Le nombre de modifications enregistré a progressé de plus de 23%.</p>	<p><i>Nombre réel d'enregistrements internationaux, de renouvellements et d'inscriptions au registre international des marques et à celui des dessins et modèles industriels :</i></p> <p><i>Respect des délais et coût unitaire des enregistrements internationaux et des renouvellements :</i></p> <p>Statistiques relatives au système de La Haye pour l'exercice 2000-2001 :</p> <table border="0"> <tr> <td>Dépôts internationaux :</td> <td>8 517</td> </tr> <tr> <td>Renouvellements :</td> <td>5 888</td> </tr> <tr> <td>Total :</td> <td>14 405</td> </tr> <tr> <td>Nombre de dessins et modèles contenus dans les dépôts :</td> <td>41 930</td> </tr> <tr> <td>Modifications :</td> <td>5 250</td> </tr> </table>	Dépôts internationaux :	8 517	Renouvellements :	5 888	Total :	14 405	Nombre de dessins et modèles contenus dans les dépôts :	41 930	Modifications :	5 250
Dépôts internationaux :	8 517											
Renouvellements :	5 888											
Total :	14 405											
Nombre de dessins et modèles contenus dans les dépôts :	41 930											
Modifications :	5 250											
<p>- Système de Lisbonne : <i>Aucune estimation ne peut être établie du nombre probablement restreint de demandes d'enregistrements d'appellations d'origine en 2000 et 2001.</i></p>		<p><i>Nombre réel d'enregistrements internationaux, de renouvellements et d'inscriptions au registre international des marques et à celui des dessins et modèles industriels :</i></p> <p><i>Respect des délais et coût unitaire des enregistrements internationaux et des renouvellements :</i></p> <p>Statistiques relatives au système de Lisbonne pour l'exercice 2000-2001 :</p> <table border="0"> <tr> <td>Enregistrements internationaux :</td> <td>8</td> </tr> </table>	Enregistrements internationaux :	8								
Enregistrements internationaux :	8											

<p>Objectif : <i>Faciliter l'accès des offices des parties contractantes et du grand public aux données figurant dans les registres internationaux des marques et des dessins des modèles industriels.</i></p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Augmentation notable du nombre d'offices recevant les notifications du Bureau international par voie électronique et faisant parvenir au Bureau international les demandes d'enregistrement ou de dépôt international et autres communications par voie électronique.</i></p>	<p>Augmentation notable du nombre d'offices recevant l'information par voie électronique.</p>	<p><i>Nombre d'offices recevant les notifications du Bureau international par voie électronique et nombre d'offices utilisant les moyens électroniques pour faire parvenir au Bureau international les demandes d'enregistrement ou de dépôt international et autres communications :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quatre nouvelles parties contractantes (Australie, Estonie, Islande et Japon) ont commencé à recevoir des communications du Secrétariat par voie électronique. - Actuellement, 18 pays en tout (contre sept en 1999) reçoivent les communications du Secrétariat par voie électronique.
<p><i>Offre au public de nouveaux produits d'information sur le contenu des registres internationaux.</i></p>	<p>Un produit d'information mis à jour est à la disposition du public.</p>	<p><i>Nombre de nouveaux produits d'information disponibles et retour d'information sur leur utilité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Une nouvelle version plus complète du disque compact ROM ROMARIN a été publiée et un contrat portant sur son remaniement complet a été conclu avec un fournisseur externe.

Sous-programme 14.2 – Cadre juridique, activités d’information et de formation et coopération pour le développement en relation avec les systèmes de Madrid, La Haye et Lisbonne

Objectif : <i>Faire davantage et mieux connaître les systèmes d’enregistrement international, leur utilisation et leurs avantages aux utilisateurs actuels ou potentiels, aux agents de propriété industrielle, aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d’exécution retenus
<i>Augmentation du nombre de demandes d’enregistrement ou de dépôt international dans le cadre des systèmes de Madrid et La Haye.</i>	<p>Le nombre de demandes internationales dans le cadre des systèmes de Madrid et La Haye a nettement progressé.</p> <p>Les systèmes d’enregistrement international sont davantage et mieux connus.</p>	<p><i>Taux d’augmentation du nombre de demandes d’enregistrement ou de dépôt international :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Système de Madrid : augmentation de 17% par rapport à 1998-1999. - Système de La Haye : augmentation de 9% par rapport à 1998-1999. <p><i>Les activités ci-après ont permis de faire davantage et mieux connaître les systèmes de Madrid et La Haye :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de six séminaires de deux jours (quatre en anglais et deux en français) sur les procédures selon le système de Madrid, auxquels plus de 55 personnes ont participé, et de deux séminaires d’une journée sur les procédures selon le système de La Haye. La plupart des participants venaient du secteur privé. - Organisation de 16 programmes d’étude au Département des enregistrements internationaux, à l’intention de représentants d’Antigua-et-Barbuda, de l’Arménie, de l’Australie, du Bhoutan, de Cuba, de la Grèce, de l’Irlande, du Japon, de la Mongolie, du Portugal, de la République de Corée, de la République de Moldova, du Royaume-Uni, de l’Ukraine et de la Zambie. - Séances d’information organisées à l’OMPI pour les représentants de 39 (en 2000) et 34 (en 2001) offices de propriété industrielle ou d’autres institutions nationales ou internationales. - Missions de fonctionnaires de l’OMPI dans 39 pays afin de mettre en place des activités de formation et de promotion. - Participation à 11 séminaires organisés par l’Académie mondiale de l’OMPI et traitant notamment des systèmes de Madrid et La Haye.

Objectif : <i>Rendre les systèmes d’enregistrement international mieux adaptés aux besoins de leurs utilisateurs en élargissant leur application géographique et en améliorant leurs procédures.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d’exécution retenus
<i>Augmentation notable du nombre de Parties contractantes de l’Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid et mesures d’un certain nombre d’États en vue d’adhérer au nouvel acte de l’Arrangement de La Haye.</i>	<p>Augmentation substantielle du nombre de membres de l’Union de Madrid.</p> <p>Aucune adhésion à l’Arrangement de La Haye.</p> <p>Trois États ont ratifié l’Acte de Genève.</p>	<p><i>Nombre de nouveaux membres de l’Union de Madrid et nombre d’États ayant pris des mesures en vue d’adhérer au nouvel acte de l’Arrangement de La Haye :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Quatorze États sont devenus parties au Protocole de Madrid (dont un a également adhéré à l’Arrangement de Madrid) : Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Bhoutan, Bulgarie, Grèce, Irlande, Italie, Japon, Lettonie, Mongolie, Singapour, Ukraine et Zambie. - Bien qu’aucun pays ne soit devenu partie à l’Arrangement de La Haye, plusieurs États se sont montrés intéressés par l’Acte de 1960 et l’Acte de Genève de l’Arrangement de La Haye, et ont été renseignés à ce sujet. - Trois États ont ratifié l’Acte de Genève de l’Arrangement de La Haye : l’Islande, la République de Moldova et la Roumanie.

<p><i>Amélioration du cadre juridique aux fins de l'obtention d'une protection pour les marques en vertu de l'Arrangement de Madrid et du Protocole de Madrid, et pour les appellations d'origine en vertu de l'Arrangement de Lisbonne.</i></p>	<p>Des révisions du règlement d'exécution commun du système de Madrid et du règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne ont été présentées aux assemblées concernées à leur session de septembre 2001.</p>	<p><i>Adoption, par l'Assemblée de l'Union de Madrid, de propositions de modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid :</i></p> <p>- Un groupe de travail s'est réuni à deux reprises pour examiner les propositions de modification du règlement d'exécution commun à l'Arrangement de Madrid et au Protocole de Madrid, qui ont été adoptées par l'Assemblée de l'Union de Madrid à sa session de septembre 2001.</p> <p><i>Adoption, par l'Assemblée de l'Union de Lisbonne, d'un nouveau règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne :</i></p> <p>- Un groupe de travail s'est réuni à deux reprises pour examiner les propositions de modification du règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne, qui ont été adoptées par l'Assemblée de l'Union de Lisbonne à sa session de septembre 2001.</p>
<p>Montant total des dépenses au titre du programme principal 14 au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :</p>		<p>27 776 000 francs suisses</p>

PROGRAMME PRINCIPAL 15 – Gestion des ressources humaines

105. Le Département de la gestion des ressources humaines a eu pour principaux objectifs de moderniser les outils et pratiques des ressources humaines afin de permettre à l'Organisation de mieux s'adapter à l'évolution du cadre de travail. Comme l'avaient recommandé les États membres, des cabinets internationaux de consultants ont été chargés d'étudier, dans ce domaine, des activités susceptibles d'attirer davantage de personnel hautement qualifié à l'OMPI et d'améliorer le recrutement et le maintien en fonction de ce personnel. Le directeur général a approuvé la création d'une fonction de médiateur à l'OMPI. Les travaux de mise au point d'un système intégré de gestion du personnel à la fois moderne et efficace ont avancé. La refonte du système d'horaire de travail variable ("FlexiTime") a été menée à terme. De plus, de nouvelles améliorations ont été apportées aux services de prévoyance sociale, d'assistance sociale et de santé, avec notamment la mise en place en septembre 2001 d'un régime de congé de maternité pour les employées temporaires. Par ailleurs, les activités de formation du personnel ont été développées et renforcées.

106. En ce qui concerne les engagements (sous-programme 15.1), la rationalisation des procédures de recrutement du personnel s'est poursuivie. Un nouveau type de contrat, le contrat de travail spécial, a été mis en place en septembre 2000. En outre, l'appui nécessaire a été fourni aux sociétés de conseil pour la collecte et l'analyse de données et de documents internes concernant les pratiques de recrutement et de maintien en fonction du personnel.

107. Dans le cadre du sous-programme 15.2, des activités relatives à la rémunération, aux avantages et à l'horaire de travail ont été menées tant pour les fonctionnaires que pour l'ensemble des consultants, des personnes au bénéfice d'un contrat de louage de services ou d'un contrat de travail spécial et des agents temporaires. L'application du système intégré de gestion du personnel a permis d'importants gains d'efficacité. De nouvelles règles ont été définies pour le système d'horaire variable et il a été procédé à un essai pilote avant la mise en œuvre complète du système.

108. Au titre des activités de prévoyance sociale et d'assistance sociale (sous-programme 15.3), le Comité de gestion des assurances a recommandé que l'Organisation continue à contribuer aux primes d'assurance maladie des enfants de 21 à 25 ans qui fréquentent encore des établissements d'enseignement. De même, les contributions de l'Organisation au paiement des primes d'assurance maladie des fonctionnaires employés à temps partiel ont été alignées sur celles qui sont en vigueur pour les primes des fonctionnaires employés à plein temps. Des mesures ont été prises pour maîtriser les coûts de l'assurance maladie, à savoir les augmentations de prime et de franchise annuelles. En 2001, un appel d'offres mondial a été lancé pour les trois plans d'assurance accidents – accidents professionnels, accidents non professionnels et accidents des conjoints et enfants – ce qui a permis d'obtenir une réduction des primes et une amélioration de la couverture des plans d'assurance existants. Un régime facultatif d'assurance-vie collective a été mis en place en janvier 2000, et un régime d'assurance maladie pour les participants des réunions de l'OMPI, en septembre 2001.

109. Les activités relatives à la classification et aux procédures (sous-programme 15.4), s'agissant notamment de la formulation de politiques générales de gestion des ressources humaines, se sont poursuivies conformément aux tendances et à l'évolution du régime commun des Nations Unies. Un certain nombre de modifications à apporter au Statut et règlement du personnel de l'OMPI (y compris au barème des traitements) ont été approuvées par le Comité de coordination à ses trente et unième et trente-deuxième sessions, tenues respectivement en 2000 et 2001, et ont été mises en œuvre. Au total, 467 descriptions de poste ont été révisées, dont 192 ont donné lieu à un processus de classification fondé sur les normes établies au sein du régime commun des Nations Unies. Le Comité de classification, créé en vertu des dispositions du chapitre II du Statut et règlement du personnel de l'OMPI, a tenu ses soixante-septième et soixante-huitième sessions en 2000 et 2001.

110. Des activités de formation (sous-programme 15.5) ont été proposées afin de donner au personnel les moyens et la motivation voulus pour s'acquitter de sa tâche avec davantage de compétence. Malgré des restrictions budgétaires en 2000 et 2001, 66% des membres du personnel ont participé à au moins une des activités officielles de formation dans des domaines allant de l'utilisation des techniques de l'information à la gestion du stress, tant personnel que professionnel. Des cours ont par ailleurs été proposés sur des sujets tels que la gestion du temps, la gestion en général et des sujets spécifiques donnant lieu à un enseignement spécial (gestion de trésorerie internationale, protocole, techniques de l'information, droit, etc.). En outre, les secrétaires nouvellement engagées ont bénéficié d'une formation leur donnant des conseils pratiques. Une diffusion plus efficace de l'information interne a été encouragée par le biais d'une utilisation accrue de l'Intranet. Le développement du site "Pages pratiques" a offert un moyen direct et convivial d'accéder à des informations d'ordre pratique et administratif sur l'OMPI. À la fin de l'année 2001, en raison de circonstances extérieures particulières, un nouveau programme linguistique a été mis sur pied pour le français, l'anglais et l'espagnol, dans un délai très court et après un appel d'offres.

111. L'Unité médicale de l'OMPI (sous-programme 15.6) a effectué diverses interventions, dont des consultations, des vaccinations, des conseils aux voyageurs et des examens médicaux lors de l'engagement, en faveur de membres du personnel, de retraités et de délégués. Une campagne de dépistage des cancers les plus fréquents (cancer du sein chez les femmes, de la prostate chez les hommes) a été lancée au début de l'exercice biennal. En collaboration avec la Section du perfectionnement du personnel, une pause-formation a proposé une conférence intitulée "Longévité accrue – le rôle des hormones et de la déhydroépiandrostérone (DHEA)" présentée par une sommité dans le domaine de la médecine anti-âge et des technologies

biomédicales. Des inspections sanitaires ont été effectuées dans les restaurants de l'OMPI et une nouvelle convention tripartite a été signée avec des prestataires de soins pour les membres du personnel de l'OMPI assurés par Van Breda. De plus, un soutien médical concret a été offert en permanence aux membres du personnel qui voulaient cesser de fumer.

Sous-programme 15.1 – Engagements

Objectifs :		
<p>- Recruter des personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. - Assurer une plus grande équité entre les sexes dans le recrutement à l'Organisation. - Améliorer la répartition géographique à l'OMPI.</p>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p>Recrutement rapide et efficace de personnel de qualité, compte tenu de l'équité entre les sexes et de la répartition géographique.</p>	<p>Mise en œuvre de procédures de recrutement concernant la mise au concours de postes, le choix des membres des comités créés dans le cadre du Comité consultatif des nominations, l'organisation d'entretiens avec les candidats et le recrutement des candidats sélectionnés.</p>	<p>Nombre de personnes recrutées pour répondre aux besoins de l'Organisation dans les délais fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 206 postes ont été mis au concours (113 dans la catégorie des administrateurs et 93 dans celle des services généraux) et 144 nouveaux fonctionnaires ont été nommés (63 dans la catégorie des administrateurs et 81 dans celle des services généraux). 87 personnes engagées pour une durée déterminée (45 dans la catégorie des administrateurs et 42 dans celle des services généraux) ont été mutées ou promues à la suite d'une mise au concours. Au total, 11 609 candidatures ont été reçues pendant l'exercice biennal; sur ce chiffre, 10 045 concernaient la catégorie des administrateurs et 1564 la catégorie des services généraux. Il a été accusé réception de toutes ces candidatures et tous les dossiers ont été enregistrés, évalués et traités dans le cadre du mécanisme du Comité consultatif des nominations; 193 comités de nomination ont été organisés. - 31 administrateurs ont été nommés conformément à la méthode du recrutement direct. - Cinq autres administrateurs ont été nommés dans le cadre du programme Experts associés. - 4861 candidatures spontanées sans rapport avec des mises au concours, ont été reçues. Toutes ont fait l'objet d'un accusé de réception, et ont été enregistrées et évaluées. - Effectif de fonctionnaires à la fin de l'année 2001 : 853. <p>- Retour d'information des divisions de l'Organisation sur l'efficacité du recrutement : Échos généralement positifs au sein de l'Organisation.</p> <p>Respect des objectifs fixés pour le système des Nations Unies et des objectifs concernant le principe d'équité entre les sexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les 31 administrateurs nommés conformément à la méthode du recrutement direct, 16 étaient des femmes (51,6%). - Sur les 169 nouveaux employés nommés, 92 étaient des femmes (54,5%, soit 43 et 49 femmes pour les catégories des administrateurs et des services généraux respectivement). <p>Amélioration de la répartition géographique du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin décembre 2001, 86 nationalités différentes étaient représentées contre 84 à la fin de 2000.

Objectif : <i>Renforcer les procédures de recrutement et d'administration du personnel applicables aux agents temporaires, pour appuyer les activités de programme.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Rationalisation des politiques et procédures de recrutement et d'administration du personnel applicables aux agents temporaires.</i>	Maintien d'une administration efficace du personnel temporaire ou au bénéfice de contrats de durée déterminée, avec notamment la mise en place d'un nouveau type de contrat et d'un congé de maternité pour les agents temporaires.	<i>Nombre de politiques et procédures définies et mises en œuvre :</i> - Le nouveau type de contrat de travail spécial adopté à la fin de l'année 2000 afin de mieux répondre aux besoins de l'Organisation en matière de recrutement et d'administration des agents temporaires a été pleinement mis en vigueur et utilisé en 2001. Un nouveau régime de congé de maternité pour les agents temporaires a été mis en place en septembre 2001. - S'agissant du recrutement de personnel temporaire, 31 consultants, 29 personnes au bénéfice d'un contrat de travail spécial et 53 titulaires d'un contrat de louage de services ont été recrutés au moyen d'annonces publiées aux échelons local et international. - 270 nouveaux contrats temporaires ont été conclus afin de renforcer les services généraux. Ont également été traitées 1877 prolongations de contrat et 920 attestations. L'OMPI a par ailleurs engagé 21 stagiaires dans le cadre de son programme spécial de stages, et ce après réception, enregistrement, accusé de réception et évaluation de 416 dossiers de candidature. - 351 entretiens ont été menés pour des emplois temporaires dans les services généraux et 153 tests de dactylographie ont été organisés (la durée d'un test étant d'une heure à une heure et demie).

Sous-programme 15.2 – Prestations et avantages

Objectif : <i>Administrer les droits aux prestations et avantages de différentes catégories de personnel conformément au Statut et règlement du personnel de l'OMPI.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Administration rapide et efficace des droits aux prestations et avantages de tout le personnel.</i>	Les droits aux prestations et avantages du personnel ont été administrés avec rapidité et efficacité, de même que la conservation des données relatives au temps de présence pour toutes les catégories de personnel.	<i>Retour d'information par les fonctionnaires sur l'administration de leurs droits aux prestations et avantages :</i> - 3107 rapports relatifs à des contrats, des calculs et des contrôles ont été effectués. 262 cas de demande d'indemnité pour frais d'étude ont été traités, et 1240 attestations ainsi que 193 laissez-passer des Nations Unies ont été délivrés. - 40 314 demandes de congé annuel, de crédit ou de compensation ont été traitées; le contrôle d'environ 19 000 demandes de congé de maladie a été effectué et quelques 85 000 heures supplémentaires, en tout, ont été payées. - Les informations reçues des chefs de programme et d'autres membres du personnel ont été positives..

Objectif : <i>Mettre en œuvre un système intégré efficace de gestion du personnel et mettre au point un nouveau système plus efficace d'horaire variable.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Introduction d'un système intégré efficace de gestion du personnel pour la division.</i>	Les membres du personnel relevant de ce sous-programme peuvent désormais saisir les données eux-mêmes, ainsi que consulter et corriger l'information plus rapidement et plus efficacement.	<i>Degré d'amélioration de l'efficacité, de la précision et de la rapidité d'exécution du programme principal 15 dans son ensemble :</i> - Les premiers gains d'efficacité attendus de la mise en œuvre du système intégré de gestion du personnel ne se sont concrétisés qu'au quatrième trimestre 2000, étant donné la durée plus longue du processus nécessaire pour déboguer et stabiliser les parties techniques du système. Dès 2001, ces gains ont été importants.

<i>Amélioration de l'efficacité, de la précision et de la rapidité avec lesquelles les tâches inscrites à ce sous-programme sont exécutées, grâce à l'utilisation du nouveau système intégré de gestion du personnel.</i>	L'automatisation et la rationalisation de tâches ou procédures courantes liées à l'administration des traitements et salaires ont été réalisées.	<i>Retour d'information par les chefs de programme et d'autres membres du personnel :</i> - Les intéressés se sont dit satisfaits de la rapidité avec laquelle les traitements, salaires et avantages sont administrés. Le versement dans les meilleurs délais des augmentations de traitement et de salaire dues et la confirmation des mesures administratives prises – grâce à des dispositifs corrects et précis en matière de mouvements de personnel – ont réduit la nécessité pour les services des finances et de l'administration des traitements et salaires d'apporter rétroactivement des corrections.
<i>Mise au point et application d'un nouveau système plus efficace d'horaire variable.</i>	La conservation des données relatives au temps de présence s'est améliorée. Ces données, jusqu'alors distribuées sur support papier à chaque membre du personnel, peuvent désormais être consultées sur l'Intranet de l'OMPI.	<i>Degré d'amélioration de la gestion du système d'horaire de travail variable :</i> - De nouvelles règles ont été définies pour le système d'horaire de travail variable et un essai pilote a été effectué en attendant la pleine exploitation du système.

Objectif : <i>Donner information et conseils aux fonctionnaires sur leurs droits et obligations à l'égard de l'Organisation et des autorités du pays hôte.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Fourniture en temps utile de renseignements et de conseils précis et exacts aux membres du personnel sur leurs droits et obligations à l'égard de l'Organisation et des autorités du pays hôte.</i>	Méthode plus efficace et économique pour permettre au personnel d'avoir accès à certains renseignements l'intéressant, en particulier par consultation en ligne sur l'Intranet.	<i>Retour d'information par les membres du personnel sur les renseignements et conseils qui leur ont été donnés :</i> - La nouvelle version du Manuel administratif et le fait qu'elle ait été ensuite disponible et mise à jour sur l'Intranet ont été très appréciés par les membres du personnel et les chefs de programme. - 172 séances d'information ont été organisées pour les nouveaux membres du personnel.

Sous-programme 15.3 – Prévoyance sociale et assistance sociale

Objectif : <i>Améliorer les conditions d'emploi du personnel et administrer des services de prévoyance sociale et des services sociaux adéquats pour les fonctionnaires, agents temporaires, consultants et autres employés du Secrétariat et leurs familles.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Fourniture et administration rapides et efficaces de services de prévoyance sociale et d'assistance sociale.</i>	L'administration des services de prévoyance sociale et d'assistance sociale a continué d'être efficace et rapide. On a pourtant enregistré une augmentation considérable du nombre des bénéficiaires de prestations sociales (membres du personnel, retraités et personnes à charge) alors que l'effectif de la Section de la prévoyance sociale n'a	<i>Retour d'information provenant du personnel et d'autres bénéficiaires sur la fourniture et l'administration des services de prévoyance sociale et d'assistance sociale :</i> - 271 nouveaux fonctionnaires et employés ont adhéré à la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (UNJSPF), ce qui a porté le nombre total de participants à 1107. De plus, 472 membres du personnel de l'OMPI et leurs familles ont adhéré au régime collectif d'assurance maladie, portant le nombre total d'assurés à 2596. - 216 déclarations d'accident, 291 demandes de remboursement au titre de l'assurance médicale pour les agents temporaires, 98 versements au titre de la cessation de service ou versements de départ de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies et 753 certificats divers ont été traités au cours de l'exercice biennal.

	pas augmenté depuis quelques années.	- Le Comité de gestion de la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI a examiné les comptes de 2001, les documents relatifs aux compléments de pension versés au personnel retraité et les questions relatives à la gestion des biens immobiliers de la caisse; il a par ailleurs négocié la vente du chalet Erika.
--	--------------------------------------	--

Objectif : <i>Améliorer la couverture des plans d'assurance existants et en négocier d'autres, notamment en ce qui concerne l'assurance-vie et l'assurance perte de gains.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Introduction de nouveaux plans d'assurance et amélioration de ceux qui existent déjà.</i>	Des conditions d'assurance plus avantageuses ont été instaurées en 2000 et de nouvelles formules d'assurance ont été offertes à la suite des recommandations du Comité de gestion des assurances collectives maladie et accident de l'OMPI (créé en 1998).	<i>Nombre et qualité des nouveaux plans d'assurance et des améliorations apportées à ceux qui existent déjà :</i> Les mesures suivantes ont été appliquées : - La contribution de l'Organisation au paiement des primes d'assurance maladie du personnel temporaire a été modifiée. - Les primes d'assurance maladie ont été gelées. - L'Organisation a continué de verser des allocations d'assurance maladie pour les enfants de 21 à 25 ans, à condition qu'ils soient étudiants et financièrement dépendants du fonctionnaire qui en a la charge. - Un nouveau régime facultatif d'assurance-vie collective a été mis en place en janvier 2000 et 162 personnes y ont adhéré. - Un régime d'assurance-vie facultatif pour les conjoints de fonctionnaires a également été mis en œuvre en 2001, et 18 conjoints y ont adhéré. - L'application des plans d'assurance susmentionnés a donné lieu à des retours d'information positifs de la part du personnel et d'autres bénéficiaires, s'agissant en particulier de la mise en place d'un régime facultatif d'assurance-vie.

Objectif : <i>Maîtriser les coûts de la prévoyance sociale tout en améliorant la qualité des services.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Maîtrise des coûts de la prévoyance sociale et amélioration des prestations.</i>	La maîtrise des coûts de l'assurance maladie s'est maintenue.	<i>Coûts de la prévoyance sociale et qualité de la couverture :</i> - Le Comité de gestion des assurances de l'OMPI a pris des mesures pour maîtriser certains coûts de l'assurance maladie, à savoir une augmentation des primes et de la franchise annuelle ou de nouveaux accords avec des prestataires de soins.

Objectif : <i>Fournir des services d'assistance sociale adéquats aux fonctionnaires du Secrétariat et à leurs familles, ainsi qu'aux fonctionnaires retraités, y compris pour les questions familiales et les questions liées au travail.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Intégration plus facile et plus rapide des membres du personnel à l'OMPI, et des membres du personnel et de leur famille dans la région genevoise.</i>	Des services efficaces de caractère préventif ont été fournis afin de faciliter l'intégration des nouveaux arrivants et d'aider le personnel à surmonter des difficultés personnelles et professionnelles.	<i>Retour d'information provenant des membres du personnel et de leur famille :</i> Les activités suivantes ont été entreprises en faveur des membres du personnel et de leur famille : - Les nouveaux employés ont reçu des renseignements avant leur arrivée et l'assistance d'usage pendant la période d'installation, en particulier les familles avec enfants en ce qui concerne les systèmes scolaires existant dans la région. - De nouveaux documents d'information ont été élaborés et régulièrement mis à jour. Ces documents comprennent une lettre aux nouveaux arrivants, des renseignements sur le logement et l'installation, un petit glossaire anglais et français de la terminologie de l'immobilier, et des renseignements sur l'éducation ainsi que sur les camps de loisirs pour enfants en France et en Suisse. - Un site Intranet fournissant des renseignements pratiques au personnel a été créé. - Environ 600 entretiens individuels ont été tenus avec des membres du personnel à leur demande, ce qui a permis de prévenir les retombées de problèmes familiaux ou personnels sur l'efficacité

		<p>professionnelle.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des actions ponctuelles entreprises en collaboration avec quelques institutions en Suisse et en France voisine ont permis à l'Organisation de trouver des solutions satisfaisantes à des cas difficiles. - Il est arrivé souvent que, une fois installés, les nouveaux arrivants prennent contact avec le groupe chargé de l'assistance sociale pour lui faire savoir qu'ils étaient satisfaits de l'aide reçue.
--	--	---

Sous-programme 15.4 – Classification et procédures

Objectif : <i>Accroître la compatibilité du Statut et règlement du personnel de l'OMPI avec le régime commun des Nations Unies, compte tenu des changements structurels intervenus dans l'Organisation.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Meilleure compatibilité du Statut et règlement du personnel de l'OMPI avec le régime commun des Nations Unies.</i>	Les modifications du Statut et règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2000 et 2001 ont été mises en œuvre, avec l'approbation des Assemblées de l'OMPI.	<i>Nombre de modifications apportées au Statut et règlement du personnel de l'OMPI :</i> - 62 articles et dispositions ont été modifiés. - Le Manuel administratif de l'OMPI a été réédité sur papier et a été publié sous forme électronique sur le site Intranet. Il est fréquemment mis à jour.

Objectif : <i>Introduire un système amélioré de gestion de l'efficacité professionnelle à l'échelle de l'Organisation.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Introduction d'un système amélioré de gestion de l'efficacité professionnelle.</i>	Un nouveau système d'évaluation de l'efficacité professionnelle est à l'examen mais n'a pas encore été instauré. La question a été étudiée par les consultants extérieurs et son examen se poursuivra pendant le prochain exercice biennal.	<i>Retour d'information des chefs de programme et d'autres membres du personnel :</i> —

Objectif : <i>Améliorer les normes applicables au recrutement, à l'affectation et à la promotion du personnel et des agents temporaires.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Classement de tous les postes conformément aux normes utilisées dans le régime commun des Nations Unies.</i>	Les chefs de programme ont reçu instruction de mettre au point les descriptions de poste du personnel qui dépend d'eux.	<i>Nombre de postes ainsi classés :</i> - 192 postes ont été classés par des classificateurs – tant externes qu'internes – conformément aux normes des Nations Unies. Le Comité de classification s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2000-2001.
<i>Amélioration des normes applicables au recrutement, à l'affectation et à la promotion des fonctionnaires et des agents temporaires.</i>	Des démarches ont été faites en vue de l'engagement de consultants extérieurs, et la conception du programme de travail destiné à ces sociétés a été entreprise.	<i>Retour d'information provenant des chefs de programme et d'autres fonctionnaires et agents :</i> —
<i>Numérisation des dossiers "historique du poste" (contenant la documentation relative aux descriptions de poste passées et présentes) pour introduction dans un système informatisé, et remplacement consécutif des archives.</i>	La réalisation de cet objectif n'a pas avancé, faute de moyens financiers.	<i>Degré d'informatisation des dossiers "historique du poste" :</i> —

<p><i>Amélioration de l'efficacité, de la précision et de la rapidité avec lesquelles les tâches inscrites à ce sous-programme sont exécutées, grâce à l'utilisation du nouveau système intégré de gestion du personnel.</i></p>	<p>Ce sous-programme n'a pas été raccordé au système.</p>	<p><i>Retour d'information des chefs de programme et d'autres membres du personnel :</i></p> <p style="text-align: center;">—</p>
--	---	---

Sous-programme 15.5 – Perfectionnement du personnel

Objectif : <i>Renforcer les compétences et l'efficacité du personnel de l'OMPI en matière de techniques de gestion, d'informatique et de langues, conformément aux objectifs de l'Organisation.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Amélioration de la productivité et de l'efficacité grâce à l'organisation de programmes de formation sur la gestion et le développement.</i></p>	<p>Des cours spéciaux de formation ayant trait à la gestion et au développement ont été proposés selon les besoins.</p> <p>Un large programme de formation destiné à l'ensemble du personnel exerçant des fonctions de gestion a été élaboré. Toutefois, son lancement a dû être différé faute de moyen.</p>	<p><i>Degré de mise en œuvre des techniques modernes de gestion, délégation de pouvoirs, accompagnement individuel, motivation, etc. dans chaque secteur :</i></p> <p>130 membres du personnel au total ont suivi des cours de formation à la gestion dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un atelier sur la gestion du changement. - 34 cours de gestion du temps (approche personnalisée). - Un atelier sur le rôle de direction et la motivation. - Quatre ateliers sur le thème "travail en équipe efficace". - un séminaire sur le changement et la gestion du stress professionnel à l'intention du groupe de la haute direction de l'OMPI. - Deux séminaires sur la gestion du stress personnel et professionnel. <p>- Au total, 115 membres du personnel ont participé à 12 séminaires de gestion du stress organisés en collaboration avec l'Unité médicale.</p>
<p><i>Amélioration de l'efficacité professionnelle grâce à l'utilisation accrue des applications de l'informatique et des nouvelles techniques de l'information.</i></p>	<p>Un nombre croissant de fonctionnaires ont participé à des cours sur les techniques de l'information et utilisé les capacités renforcées des applications électroniques de leur poste de travail.</p>	<p><i>Nombre de membres du personnel maîtrisant les techniques de l'information :</i></p> <p>Divers cours ont été proposés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des cours de formation aux techniques de l'information, portant sur les logiciels de bureautique classiques, l'utilisation de l'Internet et la publication sur l'Internet, ainsi que des cours de formation spécialisés consacrés aux techniques informatiques ont été proposés, à la fois au sein de l'Organisation et à l'extérieur. Ces cours ont représenté 1667 journées de formation. - Nombre d'employés formés aux techniques de l'information en 2000-2001 : 1007 membres du personnel ont participé à des activités de formation en rapport avec les techniques de l'information.
<p><i>Amélioration des techniques de communication du personnel grâce à une formation spéciale à la communication et à la maîtrise des langues de travail reconnues par l'OMPI.</i></p>	<p>Les techniques de communication ont été efficacement améliorées.</p>	<p><i>Nombre de membres du personnel maîtrisant plusieurs langues de travail reconnues par l'OMPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 200 membres du personnel ont passé divers examens de langues au BIT ou à l'ONU, et 110 les ont réussis. <p>La formation linguistique a été dispensée de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1413 fonctionnaires ont suivi des cours dans l'une des langues ci-après : français, allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, japonais et russe. - L'OMPI a financé la participation d'un membre du personnel au séminaire annuel "Le français langue étrangère" organisé à Paris par le Gouvernement français. - 13 membres du personnel ont suivi un cours intensif de langue à l'étranger. - 153 personnes ont participé à des cours spéciaux de français et

		<p>d'anglais (expression orale et écrite, cours d'été intensifs) proposés par l'intermédiaire d'une école de langue privée.</p> <p><i>Nombre de secteurs dans lesquels des techniques de communication additionnelles sont utilisées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les employés de deux secteurs ont bénéficié d'une formation aux techniques d'exposé.
<i>Amélioration des compétences dans les domaines techniques.</i>	Des activités de formation spécifiques ont permis d'améliorer les compétences du personnel dans des domaines spécialisés et techniques.	<p><i>Retour d'information des participants :</i></p> <p>Les cours suivants ont été organisés dans des domaines spécialisés ou techniques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Quatre sessions de formation en ligne sur la propriété intellectuelle, qui ont été proposées en collaboration avec la Section de l'enseignement à distance de l'Académie mondiale de l'OMPI, et auxquelles 107 membres du personnel ont participé. - D'autres formations spécifiques et ponctuelles portant notamment sur les stratégies de négociation publique, le protocole, la sécurité et la lutte contre les incendies, etc., auxquelles ont participé 129 membres du personnel au total. - D'après les questionnaires d'évaluation du cours reçus des membres du personnel, 90% d'entre eux étaient très satisfaits de la formation technique qui a été dispensée.

Objectif : <i>Améliorer la communication et la diffusion de l'information au sein du personnel.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Renforcement, au sein du personnel, du sentiment de l'utilité du travail et d'une identité collective par la participation en groupe à des activités de formation.</i>	Diffusion plus efficace d'information sur des sujets intéressants l'ensemble du personnel et sensibilisation accrue de ce dernier à la mission, à la structure et aux activités de l'OMPI.	<p><i>Retour d'information des membres du personnel qui participent à des activités de formation telles que programme d'initiation, pause-formation, discussions, etc. :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 150 personnes en moyenne ont suivi les exposés présentés pendant les pauses-formation, dont certains ont attiré 300 personnes. D'après les informations reçues en retour, ce type de formation suscite un intérêt et une satisfaction croissants. <p>Les initiatives suivantes ont été prises afin d'améliorer la diffusion de l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise au point définitive et application du projet de "Pages pratiques", qui offre sur l'Intranet un index complet des renseignements pratiques disponibles sur l'OMPI. - Six pauses-formation ont été organisées. - 24 cours d'initiation ont eu lieu, à l'intention de 430 membres du personnel. - 13 secrétaires nouvellement recrutées ont bénéficié d'une formation sur le thème suivant : "Les us et coutumes à l'OMPI – Conseils pratiques pour les secrétaires".

Sous-programme 15.6 – Services de santé

Objectif : <i>Fournir des services de santé aux fonctionnaires, aux retraités et aux délégués étrangers auprès de l'OMPI.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Soins de santé rapides et adéquats pour le personnel, les retraités et les délégués étrangers.</i>	<p>Augmentation importante du nombre de demandes de services de santé émanant de membres du personnel, de retraités et de délégués.</p> <p>Augmentation importante du nombre d'entretiens précédant</p>	<p><i>Nombre de membres du personnel, retraités et délégués ayant recours aux services de l'Unité médicale de l'OMPI :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les interventions médicales ont été au nombre de 12 095. <p>Il s'agissait d'urgences médicales, de certificats médicaux pour le personnel temporaire, d'examen médicaux de stagiaires de l'Académie mondiale de l'OMPI, de consultations accordées à des délégués et des retraités, et de vaccinations.</p>

	ou suivant les missions des membres du personnel à l'étranger (médecine du voyage) par rapport à l'exercice 1998-1999.	- 326 consultations (notamment distribution de trousseaux médicales de voyage, vaccinations en vue d'un voyage et chimioprophylaxie).
Objectif : <i>Améliorer, sur le plan de la santé, les conditions matérielles de travail du personnel.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Sensibilisation aux avantages des techniques de gestion de la santé et d'un milieu de travail favorable à la santé, et meilleur accès à ces avantages.</i>	Amélioration importante des conditions de travail du personnel grâce à l'application constante de mesures d'hygiène, d'une politique de prévention et de programmes de médecine du travail et de promotion de la santé.	<p><i>Nombre de jours de congé de maladie pris par le personnel :</i></p> <p>Les initiatives suivantes ont été prises afin d'améliorer les conditions de travail du personnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 18 employés ont été transférés pour raisons médicales. - Contrôles de l'environnement de travail : des inspections régulières et des contrôles de qualité mensuels ont été effectués dans deux restaurants de l'OMPI. - Un contrôle de la qualité de l'air a été effectué dans tous les locaux de l'OMPI. - Dans le cadre d'un programme ergonomique, un spécialiste a examiné 500 postes de travail et prodigué des conseils aux utilisateurs. - Programmes de prévention : 18 séminaires de gestion du stress ont été organisés et 208 membres du personnel y ont participé. - 17 cours sur les méfaits du tabac ont été donnés par un spécialiste. - Deux exposés sur la prévention du vieillissement, portant sur les mesures à prendre pour optimiser santé et longévité, ont été présentés aux membres du personnel. - Une campagne de dépistage des maladies cancéreuses les plus fréquentes chez les hommes et femmes a été lancée en 2000, et en 2001 plus de 60 membres du personnel et retraités ont fait l'objet d'un dépistage.

Objectif : <i>Maîtriser les dépenses de santé de l'OMPI et de son personnel.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Économies réalisées par l'Organisation et son personnel grâce à la maîtrise des coûts médicaux.</i>	D'importantes économies ont pu être réalisées.	<p><i>Coûts des soins médicaux pour l'Organisation et le personnel :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Économie nette de 1,5 million de francs suisses pendant l'exercice biennal, dont 50% pour l'Organisation et 50% pour le personnel. - Gel des primes d'assurance maladie en 2000 et 2001. - Réseau des prestataires de santé de l'OMPI renforcé et diversifié par le recours aux services de six nouveaux partenaires médicaux (12 partenaires au total).
Montant total des dépenses au titre du programme principal 15 au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :		15 431 000 francs suisses

PROGRAMME PRINCIPAL 16 – Services d'appui administratif

112. Pendant l'exercice biennal 2000-2001, les États membres, tous les autres utilisateurs privés et publics ainsi que le personnel du Secrétariat ont continué à bénéficier de services d'appui administratif efficaces et de qualité. Un certain nombre de projets concernant les techniques de l'information ont été entrepris pour garantir que la qualité des services demeure élevée. Un nouveau système de paie utilisé conjointement par la Division des finances et la Division de la gestion des ressources humaines a été mis en œuvre avec succès. Le Service des conférences, des communications et de la gestion informatisée du courrier, conjointement avec la Division des services informatiques et le Service de la production des publications, a lancé un projet de système de gestion électronique des documents afin de préparer la mise en place de dispositifs modernes de gestion des documents et de circulation des dossiers.

D'importants travaux préparatoires ont été accomplis en vue de la mise en œuvre du système de gestion de l'information pour l'administration (AIMS), qui remplacera les systèmes existants d'établissement des rapports financiers et budgétaires, aura certains effets très positifs sur l'automatisation poussée de la Division des finances et du Bureau du contrôleur et sera utile aux responsables de programme dans tout le Secrétariat.

113. Les opérations financières (sous-programme 16.1) ont tenu une comptabilité précise des recettes et des dépenses, et les comptes mensuels et annuels ont été tenus conformément au règlement financier de l'Organisation et à son règlement d'exécution. À la clôture, les comptes de l'exercice biennal 1998-1999 se sont tous avérés exacts (que ce soit pour l'OMPI, l'UPOV, les projets du PNUD, les fonds fiduciaires ou la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI). Le rapport de gestion financière pour l'exercice 1998-1999 a été établi et contient des informations supplémentaires sur les dépenses relatives à chaque programme principal et aux fonds fiduciaires. Dans leur rapport, les vérificateurs externes ont indiqué que les comptes avaient été bien gérés et bien tenus. Les comptes PNUD pour l'année 2000 et ceux de la Caisse de retraite (fermée) pour la même année ont également fait l'objet de rapports positifs des vérificateurs; les fonds fiduciaires et les comptes de l'OMPI pour l'année 2000 ont bénéficié de réunions d'audit intermédiaires.

114. La répartition des émoluments supplémentaires et des compléments d'émoluments perçus dans le cadre de l'Union de Madrid et des taxes étatiques perçues dans le cadre de l'Union de La Haye pour 1999 et 2000 (soit au total 23,9 millions et 27,2 millions de francs suisses respectivement) a été opérée en temps voulu, de même que la répartition mensuelle des taxes individuelles liées au Protocole de Madrid (quelque 80 millions de francs suisses au total pour l'exercice 2000-2001).

115. L'utilisation accrue des techniques de l'information a permis d'apporter des améliorations importantes. Le système de suivi des dépenses budgétaires (BETS) a été perfectionné et le système comptable a été modifié de façon à ce que l'information relative aux dépenses soit acceptée par activité. Le nouveau système de paie a été utilisé avec succès, et un nouveau système de paiement électronique a été mis en place pour l'ensemble des remboursements au personnel – factures et frais de voyage. Un budget 2002-2003 de 9,9 millions de francs suisses a été approuvé par les États membres en septembre 2001 pour le projet AIMS et le travail préparatoire a commencé aussitôt après.

116. En ce qui concerne le Service des investissements et de la gestion des fonds (sous-programme 16.2), il a continué à procéder à l'investissement de tous les fonds disponibles. Le Comité consultatif des investissements s'est réuni pour examiner les placements de l'OMPI, et des consultations ont eu lieu régulièrement avec les banques.

117. Le Service linguistique (sous-programme 16.3) a livré 78 traductions de lois, règlements, lois types ou projets de loi provenant de 52 pays ou groupes de pays, ou établis pour ces pays. En outre, la documentation de 88 réunions ainsi que des exposés pour des séminaires ou des cours de formation organisés par le Secrétariat ont été traduits, révisés ou édités, avec le souci de maintenir un niveau de qualité élevée et de remettre les travaux à temps. L'efficacité de la traduction a été renforcée grâce à une meilleure utilisation des techniques de l'information, notamment de bases de données terminologiques plus étoffées, et grâce également à une utilisation accrue des sources d'information et des outils disponibles sur l'Internet.

118. Le Service des conférences, des communications et de la gestion informatisée du courrier (sous-programme 16.4) a assuré l'organisation logistique, la mise en place des services d'interprétation pour les conférences et les réunions, ainsi que la distribution des documents. Nombre de ces documents ont également été publiés sur l'Internet, ce qui a permis aux délégués d'y avoir rapidement accès. Le volume élevé du courrier expédié par l'Organisation (environ deux millions d'envois, soit un poids de 800 tonnes) a permis d'obtenir des prix très compétitifs des prestataires de service, ce qui s'est traduit par une économie globale d'environ 33% sur les frais de courrier par rapport à ce qui aurait été payé si les tarifs courant avaient été appliqués. De nouveaux tarifs pour les appels à grande distance ont été négociés et sont entrés en vigueur en mars 2000, ce qui a permis au Secrétariat de réduire d'environ 18% par rapport à 1999 le coût total des communications téléphoniques passant par le standard de l'OMPI, et ce malgré une utilisation globalement plus importante.

119. En ce qui concerne l'application des techniques de l'information dans le cadre de ce programme principal, un projet pilote de système de gestion électronique des documents a été lancé dans le but de moderniser le traitement de la correspondance de l'Organisation et de mettre en place un environnement entièrement électronique pour la production, la gestion et l'archivage des documents.

120. Dans le Service de la production des publications (sous-programme 16.5), l'atelier d'impression interne a continué d'accomplir de façon fiable et efficace un travail dont le volume est en augmentation. En 2000-2001, environ 200 millions de pages ont été imprimées. Le nombre de brochures du PCT imprimés a continué d'augmenter, passant de 82 291 en 2000 à 99 484 en 2001 (contre 64 752 en 1999). L'impression hebdomadaire de la *Gazette du PCT* s'est faite à l'intérieur de l'Organisation, ce qui a représenté une économie de 200 000 francs suisses.

Sous-programme 16.1 – Opérations financières

Objectif : <i>Poursuivre la modernisation des systèmes d'information financière.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Plus grande efficacité des opérations, meilleure sécurité et augmentation de la productivité du personnel.</i>	Mise en œuvre réussie de plusieurs nouveaux modules du système d'information financière actuel. Approbation d'un budget 2002-2003 pour la mise en place d'un nouveau système financier et budgétaire. Les travaux préliminaires ont commencé dès le début de l'année 2001.	<i>Élaboration et mise en œuvre concluantes des modules du nouveau système d'information financière :</i> - De nouveaux modules ont été mis en œuvre avec succès en 2000 pour le système d'information financière actuel. Il s'agit notamment d'un système de paie, d'un système de paiement par virement électronique pour le remboursement des factures et des frais de voyage du personnel, d'un système de paiement par carte de crédit, d'un système semi-automatique de rapprochement des états bancaires, etc. - Aucun travail important n'a été consacré au système financier actuel en 2001, étant donné le budget de 9,9 millions de francs suisses approuvé par les Assemblées 2001 pour l'élaboration et la mise en œuvre future d'un nouveau système d'information financière et budgétaire. - À la fin de l'année 2001, les caractéristiques, la structure et le plan de projet du nouveau système avaient été mis au point à 80% et un responsable de projet avait été engagé.

Objectifs : - <i>Faire en sorte que toutes les recettes qui doivent être versées à l'OMPI soient dûment reçues et que toutes les dépenses soient payées correctement et en temps voulu.</i> - <i>Veiller à ce que la comptabilité soit conforme aux principes, règles et normes applicables et que les comptes soient tenus correctement.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Toutes les opérations financières continueront d'être effectuées avec précision, intégrité et probité.</i>	Toutes les opérations financières ont été exécutées de façon précise et intègre et en temps voulu.	<i>Exécution précise de toutes les opérations financières, avec rapport positif des vérificateurs externes des comptes :</i> - Rapport positif des vérificateurs externes sur les comptes de l'exercice biennal 1998-1999. - Rapport positif des vérificateurs sur les comptes PNUD et les comptes de la Caisse de retraite (fermée) de l'OMPI pour l'année 2000. - Des réunions d'audit intermédiaires, dont l'issue a été positive, ont été tenues à propos des comptes 2000 des fonds fiduciaires et de l'OMPI.

Objectif : <i>Fournir des informations financières pertinentes et claires aux États membres et aux responsables de la gestion au sein du Secrétariat.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Des rapports financiers satisfaisants seront fournis aux États membres et aux chefs de programme au sein du Secrétariat, ce qui favorisera la transparence, l'obligation de rendre des comptes et l'utilisation efficace des ressources.</i>	Fourniture de rapports financiers satisfaisants aux États membres et aux chefs de programme au sein du Secrétariat.	<i>Établissement en temps voulu de rapports financiers et fourniture en temps voulu d'informations financières aux utilisateurs internes et externes :</i> - Le rapport de gestion financière et les comptes pour l'exercice 1998-1999 ont été présentés au Comité du programme et budget et aux Assemblées des États membres de l'OMPI, en même temps que le rapport de vérification du Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse. Un rapport a été présenté par les vérificateurs externes; il indiquait que les opérations financières continuaient d'être bien gérées. - Le rapport de gestion financière contenait aussi des informations supplémentaires sur les dépenses relatives à chaque programme principal et aux fonds fiduciaires. Le Système de suivi des dépenses budgétaires, qui fournit aux chefs de programme des informations en matière de gestion financière, a été perfectionné afin que les informations relatives aux dépenses soient acceptées par activité. Répartition en temps voulu entre les États membres des taxes et émoluments perçus dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye : - Répartition en temps voulu des émoluments supplémentaires et compléments d'émoluments perçus dans le cadre de l'Union de Madrid pour 1999 et 2000 (environ 21,8 millions et 24,9 de francs suisses respectivement). - Répartition en temps voulu des taxes étatiques perçues dans le cadre de l'Union de La Haye pour 1999 et 2000 (environ 2,1 millions et 2,3 millions de francs suisses respectivement). - Répartition mensuelle en temps voulu des taxes individuelles liées au Protocole de Madrid pour 2000 et 2001(soit environ 33,8 millions et 47,4 millions de francs suisses respectivement).

Sous-programme 16.2 – Service des investissements et gestion de fonds

Objectif : <i>Renforcer la capacité du Secrétariat d'investir ses fonds et obtenir le meilleur rendement compatible avec la nécessité de préserver les ressources financières de l'OMPI.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Les fonds pouvant être investis seront sauvegardés et un rendement maximal sera obtenu, en fonction des conseils d'experts en matière d'investissement.</i>	L'investissement de tous les fonds disponibles s'est poursuivi avec succès.	<i>Rendement obtenu sur les fonds investis (étant entendu qu'il dépend dans une large mesure de la situation du marché) :</i> - Le rendement obtenu sur les placements a été de 13,5 millions de francs suisses en 2000 et de 12,1 millions de francs suisses en 2001. Des consultations approfondies se sont poursuivies avec les principales banques. Le Comité consultatif des investissements est convenu qu'à l'heure actuelle, la meilleure solution pour la préservation du capital était de placer les fonds auprès de la Banque nationale suisse.
<i>Les États membres recevront des rapports clairs sur la gestion des fonds.</i>	Information claire sur la gestion des fonds dans le rapport de gestion financière pour l'exercice biennal 1998-1999.	<i>Retour d'information des États membres :</i> - Réactions positives enregistrées à propos du rapport de gestion financière pour l'exercice 1998-1999.

Sous-programme 16.3 – Service linguistique

Objectif : <i>Faciliter la compréhension entre les États membres et avec le Secrétariat et permettre un large accès aux informations grâce à la traduction de publications, de documents et autres textes dans le plus grand nombre de langues possible, en maintenant la grande qualité du travail de traduction et en visant l'objectif "zéro défaut".</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>La traduction de haute qualité des documents dans un plus grand nombre de langues de travail rendra les réunions et les débats plus efficaces, puisque les documents et autres textes seront disponibles dans plus de langues.</i>	La grande qualité de la traduction, de l'édition et de la révision des documents a été maintenue et ces documents ont été remis en temps voulu aux utilisateurs. La demande de traduction a été globalement plus forte, d'où une augmentation du nombre total de documents traduits par rapport à l'exercice biennal précédent.	<i>Satisfaction des délégués en ce qui concerne la qualité des traductions :</i> - Les délégués ont été généralement satisfaits de la qualité des traductions. <i>Remise en temps voulu des traductions :</i> - Des efforts ont été faits pour que les documents soient remis en temps voulu aux utilisateurs. <i>Volume de traduction effectué :</i> - Traduction de 78 lois, règlements, lois types ou projets de lois provenant de 52 pays ou groupes de pays, ou établis à leur intention. Traduction, révision ou édition de la documentation établie pour 88 réunions, ainsi que d'exposés pour des séminaires ou des cours de formation organisés par le Secrétariat. <i>Volume de traduction produit, exprimé en jours/traducteur :</i> - français : 3757; anglais : 1037; arabe : 1600; chinois : 921; espagnol : 2719; russe : 1013; total : 11 057.

Objectif : <i>Renforcer l'utilisation des techniques de l'information, notamment le recours à des bases de données plus étoffées et l'emploi éventuel de systèmes de traduction assistée par ordinateur et de reconnaissance vocale.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Si cela est jugé faisable et rentable, l'adoption de systèmes de traduction assistée par ordinateur et de reconnaissance vocale augmentera la productivité dans certains domaines.</i>	L'enrichissement des bases de données terminologiques s'est poursuivi et leur utilisation a augmenté. L'essai d'un logiciel de reconnaissance vocale a été abandonné.	<i>Nombre et portée des projets pilotes :</i> - L'efficacité de la traduction a augmenté grâce à une utilisation accrue des techniques de l'information, notamment de bases de données terminologiques plus étoffées et accessibles à chaque traducteur, ainsi que d'outils et de sources d'information disponibles sur l'Internet. - Les systèmes de reconnaissance vocale qui ont été testés n'ont pas été jugés adéquats pour le type de travail qu'effectue le Service linguistique. L'essai a été arrêté.

Sous-programme 16.4 – Service des conférences, des communications et de la gestion informatisée du courrier

Objectif : <i>Fournir aux délégués et au Secrétariat des services efficaces pour le bon déroulement des conférences et autres réunions.</i>																							
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus																					
<i>Fournir aux délégués et au Secrétariat des services efficaces pour le bon déroulement des conférences et autres réunions.</i>	Fourniture efficace de services d'appui – y compris de services d'interprétation simultanée – pour le bon déroulement des conférences.	<i>Satisfaction des délégués quant aux services de conférence fournis :</i> - Réactions très positives des délégués et du personnel du Secrétariat. Des services d'appui aux conférences/réunions ont été fournis pour : <table style="margin-left: 20px; border: none;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>2000</u></td> <td style="text-align: right;"><u>2001</u></td> </tr> <tr> <td>- Réunions à Genève</td> <td style="text-align: right;">45</td> <td style="text-align: right;">52</td> </tr> <tr> <td>- Réunions ailleurs qu'à Genève</td> <td style="text-align: right;">199</td> <td style="text-align: right;">167</td> </tr> <tr> <td>- Nombre de contrats conclus avec des interprètes free-lance</td> <td style="text-align: right;">600</td> <td style="text-align: right;">588</td> </tr> <tr> <td>- Nombre de journées de travail d'interprètes free-lance</td> <td style="text-align: right;">3 460</td> <td style="text-align: right;">2 342</td> </tr> <tr> <td>- Nombres de participants des réunions à Genève</td> <td style="text-align: right;">5 444</td> <td style="text-align: right;">6 587</td> </tr> <tr> <td>- Réunions internes de l'OMPI</td> <td style="text-align: right;">900</td> <td style="text-align: right;">970</td> </tr> </table> - Les salles de conférences ont été réaménagées pendant l'exercice biennal. L'ancien équipement d'interprétation et de sonorisation des salles A et B a été remplacé, et de nouvelles installations ont été mises en place dans deux petites salles. Le nouveau matériel a bien fonctionné.		<u>2000</u>	<u>2001</u>	- Réunions à Genève	45	52	- Réunions ailleurs qu'à Genève	199	167	- Nombre de contrats conclus avec des interprètes free-lance	600	588	- Nombre de journées de travail d'interprètes free-lance	3 460	2 342	- Nombres de participants des réunions à Genève	5 444	6 587	- Réunions internes de l'OMPI	900	970
	<u>2000</u>	<u>2001</u>																					
- Réunions à Genève	45	52																					
- Réunions ailleurs qu'à Genève	199	167																					
- Nombre de contrats conclus avec des interprètes free-lance	600	588																					
- Nombre de journées de travail d'interprètes free-lance	3 460	2 342																					
- Nombres de participants des réunions à Genève	5 444	6 587																					
- Réunions internes de l'OMPI	900	970																					
<i>La disponibilité des documents sur l'Internet et l'utilisation de systèmes d'impression à la demande et d'archivage numérique pour les documents, ainsi que l'utilisation de l'Intranet pour la documentation interne se traduiront par un accès plus rapide, la réduction du nombre de documents imprimés,</i>	Distribution en temps voulu des documents de réunion et des circulaires officielles. Diffusion auprès du public et des délégués d'un grand nombre de documents, par l'Internet, et auprès du personnel de l'OMPI, par l'Intranet.	<i>Distribution précise et en temps voulu des documents, du courrier et de la correspondance interne :</i> <table style="margin-left: 20px; border: none;"> <tr> <td></td> <td style="text-align: right;"><u>2000</u></td> <td style="text-align: right;"><u>2001</u></td> </tr> <tr> <td>- Documents distribués (toutes langues confondues)</td> <td style="text-align: right;">4 550</td> <td style="text-align: right;">3 920</td> </tr> <tr> <td>- Circulaires officielles et autres avis</td> <td style="text-align: right;">820</td> <td style="text-align: right;">870</td> </tr> <tr> <td>- Paquets de documents préparés pour expédition postale</td> <td style="text-align: right;">209 500</td> <td style="text-align: right;">258 000</td> </tr> </table> - La publication de documents sur le site Internet de l'OMPI a beaucoup facilité un accès rapide à l'information. Pour la première fois, les documents des réunions du SCIT n'ont été distribués que par la voie électronique, ce qui a permis de réaliser des économies sur les frais d'impression, de distribution et de courrier. - La rationalisation des processus d'impression et d'expédition des documents de l'OMPI s'est poursuivie, le but visé étant que tous les documents puissent être envoyés ou mis à disposition électroniquement.		<u>2000</u>	<u>2001</u>	- Documents distribués (toutes langues confondues)	4 550	3 920	- Circulaires officielles et autres avis	820	870	- Paquets de documents préparés pour expédition postale	209 500	258 000									
	<u>2000</u>	<u>2001</u>																					
- Documents distribués (toutes langues confondues)	4 550	3 920																					
- Circulaires officielles et autres avis	820	870																					
- Paquets de documents préparés pour expédition postale	209 500	258 000																					

<p><i>la réduction du nombre de documents stockés et des économies sur les frais d'affranchissement.</i></p>		
--	--	--

<p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Fournir des services fiables et économiques en ce qui concerne les télécommunications, le courrier et les messagers-chauffeurs.</i> - <i>Assurer une gestion centrale efficace du courrier pour la correspondance officielle sur papier et sous forme électronique.</i> 		
<p>Résultats escomptés</p>	<p>Résultats obtenus</p>	<p>Indicateurs d'exécution retenus</p>
<p><i>Les frais globaux de télécommunication devraient demeurer à peu près au niveau de l'exercice biennal 1998-1999, malgré une utilisation accrue; imputation du coût des appels téléphoniques à grande distance aux programmes ou unités administratives concernés.</i></p>	<p>Les frais d'exploitation et d'infrastructure (équipement, entretien et location de lignes) ont été inférieurs au montant budgétisé, malgré une plus grande utilisation dans l'ensemble.</p>	<p><i>Utilisation économique des services de télécommunication et imputation précise des frais correspondants par programme ou unité administrative :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La déréglementation du marché suisse des télécommunications a fait évoluer rapidement les tarifs, généralement à la baisse, surtout pour les communications à grande distance. Des réductions importantes ont été négociées et ont été appliquées à partir de mars 2000. - Des économies ont également été réalisées sur les coûts d'infrastructure grâce à une rationalisation des besoins en équipement. Le montant total des communications téléphoniques passant par le standard de l'OMPI a baissé, passant de 715 000 francs suisses en 1999 à 643 000 francs suisses en 2000 et à 586 000 francs suisses en 2001, malgré une intensification du trafic téléphonique due à l'augmentation de l'effectif de l'Organisation. - Pour rendre les communications plus économiques, il a été fait un usage nettement plus important du téléphone mobile (les coûts de fonctionnement se sont élevés respectivement à 294 000 et 343 000 francs suisses en 2000 et 2001). - Les frais de téléphone pour les communications à grande distance et le téléphone mobile ont été imputés par sous-programme. - Une nouvelle version du répertoire téléphonique Intranet de l'OMPI a été réalisée en interne.
<p><i>Gestion efficace et rentable des archives, du courrier et des services de messagers-chauffeurs.</i></p>	<p>Les services des archives, du courrier et des messagers-chauffeurs ont fonctionné de manière très efficace et rationnelle.</p> <p>Des réductions substantielles ont été négociées pour les frais d'expédition postale en nombre (surtout en ce qui concerne les envois au titre du PCT) et les tarifs du courrier recommandé (surtout en ce qui concerne l'enregistrement international des marques).</p>	<p><i>Exploitation efficace et en temps voulu des systèmes de gestion informatisée du courrier :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pratiquement tout le courrier (sur papier et sous forme électronique) a été traité le jour de sa réception par le Service des communications et de la gestion informatisée du courrier. Depuis le dernier trimestre 2001, un contrôle de sécurité accru du courrier entrant a inévitablement eu pour effet d'allonger le délai entre la date de réception du courrier à l'OMPI et son arrivée, pour traitement, au Service des communications et de la gestion informatisée du courrier. - Un projet pilote de système de gestion électronique des documents a été mis en route, à l'intention initialement du secteur des techniques de l'information. La planification théorique d'un système moderne d'archives et de gestion informatisée du courrier a été entreprise pour compléter les systèmes informatiques de l'OMPI, qui se développent rapidement; il comprendra des politiques et procédures relatives à ces activités ainsi que des plans d'organisation du travail. La mise en œuvre du projet pilote a été reportée à 2002 en raison de contraintes budgétaires. - La compétence de l'OMPI a apporté une contribution importante à des initiatives conjointes avec le système des Nations Unies dans le domaine de la gestion électronique du courrier et des archives. <p><i>Utilisation économique des services de courrier et autres services de livraison :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La diminution globale des envois au titre du PCT, en raison de

		<p>dérogations autorisant la communication des documents sur demande et de l'envoi des brochures PCT sur d'autres supports que le papier (CD-ROM, bande magnétique), a été compensée par une augmentation du nombre d'envois de notifications dans le cadre du système de Madrid, ainsi que du courrier du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plusieurs services de courrier ont été utilisés. Les négociations entreprises ont permis d'obtenir des tarifs plus intéressants par rapport aux tarifs postaux ordinaires. - À la suite d'un appel d'offres, des économies importantes ont été réalisées pour les envois en nombre des documents du PCT. - Une réduction de 20% des seuls tarifs du courrier recommandé a permis de réaliser pendant l'exercice biennal des économies d'environ 150 000 francs suisses, surtout au bénéfice de l'enregistrement international des marques. - Dans l'ensemble, le volume du courrier sortant a diminué par rapport à l'exercice biennal précédent, puisqu'on enregistrait une baisse de près de 8% en 2000-2001. Le courrier sortant pesait 397 394 kg en 2000 et 401 524 kg en 2001 (environ un million d'envois chaque année, pour un coût annuel de près de quatre millions de francs suisses, avec une économie annuelle de plus de deux millions de francs suisses par rapport aux tarifs postaux ordinaires).
--	--	--

Sous-programme 16.5 – Service de la production des publications

Objectif : <i>Répondre à tous les besoins de l'Organisation en ce qui concerne l'impression et la publication sur papier, ainsi que la publication sous forme électronique.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Capacité d'imprimer un volume croissant de brochures du PCT, de publications et de documents sans augmentation des effectifs.</i>	Impression de grande qualité et en temps voulu de tous les documents nécessaires au bon déroulement des réunions et à d'autres fins, ainsi que de diverses publications, sans augmentation des effectifs.	<i>Augmentation de la capacité du matériel d'impression interne, sans augmentation des effectifs :</i> <i>Production de tous les documents et publications en temps voulu et en maintenant une impression de grande qualité :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Environ 200 millions de pages ont été imprimées. - 181 775 brochures du PCT ont été imprimées, soit 129,5 millions de pages. - Les utilisateurs n'ont pas exprimé de mécontentement.

Objectif : <i>Améliorer et rendre plus économiques les services d'impression, grâce à l'adoption de nouvelles techniques.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Production économique de publications de grande qualité sur papier et sous forme électronique.</i>	Production économique de publications de grande qualité sur papier. Utilisation croissante de l'imprimante couleur installée afin de réduire encore les coûts liés aux fournisseurs extérieurs.	<i>Livraison en temps voulu des publications, des documents et autres textes imprimés :</i> <ul style="list-style-type: none"> - Toutes les publications et tous les documents et autres textes imprimés ont été livrés en temps voulu. <i>Sous-traitance financièrement avantageuse de travaux d'impression :</i> <ul style="list-style-type: none"> - La sous-traitance a encore augmenté au cours de l'exercice 2000-2001, avec 674 commandes passées à des fournisseurs extérieurs.

<i>Mise en œuvre d'un système d'impression à la demande en réseau.</i>	Les travaux préparatoires du projet pilote de système de gestion électronique des documents, dont le système d'impression à la demande constitue un élément essentiel, sont en cours. Aucune solution n'a encore été trouvée au problème technique posé par la connexion de l'imprimerie.	<i>Réduction de l'espace de stockage nécessaire pour les documents de l'OMPI :</i> —
Montant total des dépenses au titre du programme principal 16 au cours de l'exercice biennal 2000-2001 :		50 378 000 francs suisses

PROGRAMME PRINCIPAL 17 - Locaux

121. Le programme principal 17 a porté sur la fourniture de mobilier, la gestion et l'entretien des espaces de travail nécessaires au Secrétariat, ainsi que sur la coordination interne des questions concernant les travaux de construction. Les activités ont continué d'augmenter pour les raisons suivantes : taux de croissance des effectifs de fonctionnaires et de personnel auxiliaire (environ 7 à 8% par an), entretien et modernisation des bâtiments existants, transformation de l'ancien bâtiment de l'OMM et construction du nouveau bâtiment de l'OMPI.

122. Dans le cadre des activités relevant du sous-programme 17.1, l'année 2000 a vu se dérouler les négociations en vue de la location du bâtiment appartenant à Procter & Gamble (P&G) et la conclusion d'un contrat de bail mettant à la disposition de l'OMPI tout le bâtiment à l'exception du troisième étage. Le déménagement s'est terminé en novembre 2000 après que l'immeuble eut été transformé pour accueillir quelque 420 places de travail et répondre ainsi aux besoins du personnel du PCT.

123. En raison de l'augmentation des effectifs, il a fallu continuer à chercher de la place. En octobre 2001, des locaux offrant une cinquantaine de places de travail ont été trouvés dans le bâtiment de Budé. Le déménagement du personnel concerné s'est achevé après la fin de l'exercice biennal. La location de 31 places dans le parking souterrain d'un hôtel voisin a permis de répondre aux besoins de ce personnel.

124. En ce qui concerne la rénovation de l'ancien bâtiment de l'OMM, la démolition partielle du bâtiment existant s'est terminée en mars 2000. Afin de maintenir les frais de rénovation à un niveau correspondant aux devis initiaux, un groupe d'experts a été engagé pour élaborer le projet. Son travail a permis de lancer, en juin 2000, l'appel d'offres pour le choix d'une entreprise générale. Sur les 12 entreprises – de quatre pays – qui ont répondu, c'est un consortium de trois sociétés qui a été engagé en tant qu'entreprise générale en août 2000.

125. Les travaux ont commencé en septembre 2000 par la démolition des parties les plus anciennes du bâtiment, qui n'étaient plus conformes aux normes de construction que doit respecter le bâtiment rénové. Malgré certaines difficultés imprévues causées par une instabilité gênante du terrain, la progression du chantier a été accélérée afin que le calendrier initial puisse être respecté.

126. S'agissant de la construction du nouveau bâtiment, le concours international d'architecture pour le projet de nouveau bâtiment a récompensé en mars 2000 six finalistes, dont une entreprise de Stuttgart (Allemagne) qui a gagné le premier prix. Les contacts de travail avec cette entreprise ont commencé immédiatement et la phase initiale de planification ainsi que l'élaboration du projet ont bien avancé. En même temps que débutaient les travaux préparatoires en vue d'une coopération avec le Contrôle fédéral des finances de la Confédération suisse (comme l'a décidé l'Assemblée générale de 2001, sur recommandation du Comité du programme et budget), le projet a été déposé auprès des autorités genevoises en novembre 2001.

127. Des travaux ont également été entrepris pour achever la rénovation des cinq salles de conférences de l'OMPI (salles A et B, salle 1.27 et salles Baeumer et Bilger), qui consistait à moderniser tous les systèmes techniques et l'esthétique des pièces, le but visé étant le confort des participants. Tous les travaux se sont achevés en 2001.

128. Dans le cadre du sous-programme 17.2, une politique d'entretien soigneux et continu des bâtiments a permis de gérer et de suivre d'aussi près que possible les tâches effectuées pour lutter contre le vieillissement des biens de l'OMPI, qu'ils soient loués ou propriété de l'Organisation. La présence au sein du Secrétariat des compétences nécessaires pour effectuer de nombreux travaux techniques différents a permis de réduire le recours à des entreprises extérieures et, par conséquent, de faire davantage avec les fonds prévus au budget. Des travaux ont été menés à bien pour moderniser ou augmenter les capacités techniques dans les domaines suivants : contrôle de la climatisation, systèmes de secours, sécurité, augmentation de la capacité de l'installation électrique, etc. Au fur et à mesure que l'OMPI acquérait et rénouvait des locaux, de nouveaux bureaux étaient mis à la disposition du personnel, ce qui a engendré de nombreux déménagements d'un bâtiment à un autre. Dans les locaux loués dans les immeubles P&G et Union Carbide (UC), il a fallu procéder à des travaux de rénovation assez importants, par exemple déplacer des parois pour reconstituer des bureaux, augmenter le nombre de câbles d'alimentation électrique et de panneaux de commande – de façon à disposer d'un système à la fois puissant et sûr – et installer la totalité des câbles du réseau informatique.

Sous-programme 17.1 – Mise à disposition de bureaux

Objectif : <i>Conformément aux décisions de l'Assemblée générale de l'OMPI, gérer la construction d'un nouveau bâtiment et la rénovation du bâtiment de l'OMM</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Gestion efficace de la rénovation du bâtiment de l'OMM et de la construction du nouveau bâtiment.</i>	<p>a) <u>Rénovation du bâtiment de l'OMM.</u> Suite à l'analyse des offres reçues après le lancement d'un appel d'offres par l'OMPI, un consortium d'entreprises locales a été désigné comme entreprise principale.</p> <p>Les travaux de rénovation ont commencé pendant cet exercice biennal.</p> <p>b) <u>Projet de nouveau bâtiment.</u> Le projet soumis par un cabinet d'architecture allemand a été</p>	<p><i>Rénovation du bâtiment de l'OMM et construction dans les délais et selon les contraintes budgétaires imposées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Début, en septembre 2000, des travaux de démolition de la partie la plus ancienne du bâtiment de l'OMM. - Présentation, en décembre 2000, de la demande d'autorisation des modifications apportées au projet initial. - Obtention des permis de construire (mai 2001). - Début des travaux de creusement sur le chantier, avant le coulage du béton pour les fondations et les sous-sols. - Construction de deux niveaux de parking et d'un niveau destiné aux services techniques (décembre 2001). - Construction d'un passage-galerie entre les ailes du bâtiment Georg Bodenhausen (GB) et l'ancien bâtiment de l'OMM (décembre 2001). - Envoi, au cabinet d'architecture gagnant, d'une lettre d'engagement définissant les conditions requises pour la réalisation de ce projet (août 2000).

	<p>choisi en mars 2000, à l'issue du concours international. Cela a permis d'entamer les discussions et négociations sur le calendrier et l'orientation du projet, ainsi que de choisir un architecte local investi de la fonction de chargé de liaison.</p> <p>Le projet a été présenté aux autorités locales, qui ont donné un préavis favorable sur sa portée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conclusion d'un contrat pour le projet architectural (avril 2001). - Achèvement des plans préliminaires du bâtiment, qui doit comprendre 500 places de travail, une salle de conférences pouvant accueillir 600 délégués, 300 places de stationnement et des zones supplémentaires en sous-sol; établissement d'un devis estimatif préliminaire "tout compris" (août 2001). - Élaboration d'un appel d'offres pour les cabinets d'ingénierie spécialisée, pour diffusion en décembre 2000. - Conclusion de contrats avec les ingénieurs spécialisés que nécessite le projet (août 2001). - Mise au point définitive du projet et dépôt d'une demande de permis de construire en novembre 2001.
--	---	--

Objectif : <i>Louer des bureaux, des places de stationnement et des locaux à usage d'entrepôts au meilleur prix pratiqué dans le voisinage du siège de l'OMPI.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Mise à disposition rapide et selon un bon rapport coût-efficacité de bureaux, de places de stationnement, de locaux à usage d'entrepôts et de salles de réunion.</i></p>	<p>La location d'un nombre suffisant de bureaux s'est poursuivie pendant tout l'exercice pour permettre aux effectifs croissants de l'OMPI d'occuper des locaux dans le voisinage du siège.</p> <p>Location d'un local supplémentaire à usage d'entrepôt au sein du bâtiment Sogival occupé par l'OMPI.</p> <p>Mise à la disposition du personnel d'un nombre plus élevé, quoique encore insuffisant, de places de stationnement.</p>	<p><i>Taux d'occupation et nombre de places en réserve, fréquence de réinstallation des membres du personnel, nombre et proximité des locaux loués, coût des locations :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - La location de locaux supplémentaires dans le bâtiment P&G a permis d'augmenter à 420 le nombre de places de travail pour le personnel du PCT, sans compter une vingtaine de bureaux en réserve; de même, la capacité de parking a augmenté de 170 places de stationnement dont l'Organisation a pu disposer dans le bâtiment P&G. - Location de 10 bureaux supplémentaires dans le bâtiment Union Carbide/HCR. - Location, au sous-sol du bâtiment Sogival, d'un local à usage d'entrepôt de 300m² comprenant un quai de déchargement. - Location d'une cinquantaine de bureaux dans le complexe de Budé, pour une superficie de 1075m². - Location, dans un hôtel proche du bâtiment de Budé, de places de stationnement pour 31 véhicules. - Conclusion des négociations menées pour l'obtention de locaux à l'ouverture du bâtiment "Les Nations" – situé près de l'OMPI –, ce qui offre à l'OMPI environ 70 places de travail vers la fin du premier semestre 2002; des négociations ont également eu lieu en 2001 pour la location future de places de stationnement destinées au personnel de l'OMPI dans le même bâtiment.

Sous-programme 17.2 – Entretien des locaux existants

Objectif : <i>Entretien et moderniser les locaux, installations et équipements existants.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<p><i>Maintien et amélioration de l'état des locaux, installations et équipements existants.</i></p>	<p>Mise en œuvre de moyens modernes pour faire des économies d'énergie et assurer un environnement de travail ultramoderne ainsi qu'un niveau élevé de sécurité pour l'ensemble du personnel et des installations, tant dans les locaux appartenant à l'OMPI que dans les locaux loués.</p>	<p><i>Niveau de satisfaction du personnel, des participants aux réunions de l'OMPI et des autres utilisateurs des locaux; capacité d'adaptation (délai de mise en œuvre) pour réaliser les modifications nécessaires et répondre aux nouveaux besoins; dépenses de fonctionnement des locaux, installations et équipement :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Déménagement d'environ 1900 membres du personnel au cours de l'exercice biennal. - Achèvement d'un projet visant à installer des systèmes d'éclairage extérieur plus importants autour du bâtiment Arpad Bogsch (AB). - Amélioration de l'alimentation en électricité (capacité élevée, éclairage, téléphone, réseaux de détection d'incendie). - Transfert de toutes les salles de serveurs informatiques du bâtiment GBI au bâtiment P&G, et mise en réseau de ce site.

		<ul style="list-style-type: none"> - Rénovation et extension des locaux de l'Unité médicale, avec amélioration de la salle d'attente, de la salle de consultations, du bureau du médecin, du laboratoire et de la salle d'analyses. - Inventaire rigoureux de tous les extincteurs (à eau, à poudre ou à CO₂) pour garantir leur conformité aux normes. - Élaboration de descriptions techniques en vue de nouvelles études concernant respectivement l'entretien et les assurances des bâtiments. - Rénovation totale (architecture et infrastructure technique) des salles informatiques de l'OMPI au premier sous-sol du bâtiment AB. - Installation d'un nouveau groupe électrogène pour répondre à la nécessité d'une fourniture de courant suffisante, fiable et sûre au Centre informatique du WIPONET, et transformation de deux nouvelles salles informatiques (techniques de l'information, électricité, détection et extinction des incendies, contrôle de l'accès et climatisation) aux niveaux AB -1 et P&G -1. - Création de l'espace Internet pour les délégués et les visiteurs au niveau de la mezzanine du bâtiment AB.
--	--	--

Objectif : <i>Améliorer la sécurité des locaux existants.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Amélioration de la sécurité dans les locaux dont l'OMPI est propriétaire ou locataire.</i>	Maintien satisfaisant du niveau le plus élevé de sécurité tant pour le personnel que pour les installations, grâce à la mise en place d'une gestion efficace des nouveaux besoins définis.	<p><i>Nombre d'incidents et coût des mesures de sécurité :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'un système de réglementation de l'accès à certains locaux de l'OMPI, notamment les bâtiments AB, GBI et II, Chambésy, P&G et Sogival (2000), avec attribution d'une carte magnétique d'accès. - Installation de systèmes de surveillance vidéo pour les bâtiments AB, GBI et II (2000) et les bâtiments Chambésy et P&G (2001). - Augmentation de la fréquence des rondes de surveillance des gardes pour renforcer la sécurité nécessaire en matière d'informatique. - Réorganisation des tours de garde sur le modèle 24/7 dans les locaux de Chambésy et de P&G (2000), et augmentation du service des gardes pour la sécurité du bâtiment AB, surtout pendant les réunions de l'OMPI (2001). - Port obligatoire du badge d'identité pour le personnel de l'OMPI et les visiteurs. - Fin de la sous-traitance pour la fourniture des badges d'identité et mise en place d'une solution interne. - Organisation d'une session de formation et de pratique portant sur l'utilisation des extincteurs, ainsi que des exercices annuels d'évacuation en cas d'incendie. - Réaménagement des équipes d'intervention et de coordination en cas d'incendie. - Application de peinture fluorescente sur les itinéraires d'évacuation en cas d'incendie et dans les cages d'escalier. - S'agissant des nouvelles mesures mises en œuvre à la suite de la crise du courrier contaminé par le bacille du charbon, installation de deux pièces sécurisées dans les parkings situés en face des bâtiments GB, dans lesquelles le courrier entrant a pu être contrôlé au moyen d'un appareil radioscopique et ouvert sans risque pour le personnel de l'OMPI.
Montant total des dépenses au titre du programme principal 17 au cours de l'exercice biennal 2000-2001		100 027 000 francs suisses⁵

⁵ Ce montant inclut les dépenses correspondant aux projets de construction.

PROGRAMME PRINCIPAL 18 – Achats, contrats et voyages

129. Les services internes d'achat et de voyage ont continué d'être administrés dans le cadre de ce programme principal.

130. Le Service des achats et contrats (sous-programme 18.1) a continué d'assurer de manière efficace et transparente les activités liées à la passation des marchés et d'œuvrer à leur amélioration, en fournissant à l'Organisation les produits et services les mieux adaptés à ses besoins. En ce qui concerne les projets de grande envergure entrepris en matière de construction et de techniques de l'information, le service a contribué efficacement à la réalisation de l'extension de l'OMPI et à la mise en œuvre de solutions informatiques. Le Service des achats et contrats administre 380 contrats.

131. Au cours de l'exercice biennal 2000-2001, le service a contribué activement au processus d'examen des soumissions reçues par l'Organisation, qui a abouti à la sélection a) de l'entreprise générale pour la rénovation et la construction de l'ancien bâtiment de l'OMM, b) du cabinet d'architecture choisi à l'issue d'un concours international pour lequel 27 projets ont été présentés par des architectes de 17 pays et par des entreprises d'ingénierie, c) de l'adjudicataire pour la mise en œuvre du projet IMPACT du PCT, qui a nécessité l'examen des réponses reçues par l'OMPI, soit un total de 42 manifestations d'intérêt et d) les adjudicataires pour la mise en œuvre du projet WIPONET, dans le cadre duquel un contrat a été passé à deux entreprises pour la fourniture de services de télécommunications ainsi que du matériel informatique nécessaire. Pour chacun de ces projets d'envergure, le Service des achats et contrats est parvenu à augmenter le nombre de fournisseurs et à élargir l'éventail de leurs pays d'origine en lançant des appels sollicitant des offres d'un plus grand nombre de pays.

132. Des améliorations ont également été apportées aux procédures internes d'inventaire des actifs physiques de l'Organisation, et il a été procédé à l'élaboration et à l'amélioration du règlement interne de l'OMPI régissant la passation des marchés. En outre, le Service des achats et contrats a traité avec diligence les demandes de visa (demandes internes émanant de membres du personnel partant en mission et demandes externes émanant de délégués participant aux réunions de l'OMPI) et a géré efficacement d'autres tâches liées aux achats, concernant notamment des privilèges diplomatiques et des déménagements.

133. Dans le cadre du sous-programme 18.2, qui régit les voyages, il a été fourni au Secrétariat des transports sûrs, dans de bonnes conditions et aux meilleurs prix. L'utilisation, pour les trajets aériens, de tarifs spéciaux n'influant pas sur les conditions de voyage a été un élément décisif qui a permis de réaliser des économies substantielles. De ce fait, le Secrétariat a appliqué une politique active encourageant l'ensemble du personnel à voyager, lorsque cela s'avérait possible, avec des billets à tarif réduit. Tous les voyages officiels (5650 autorisations de voyage au cours de l'exercice biennal contre 5434 en 1998-1999), ont été soigneusement contrôlés pour s'assurer que les utilisateurs avaient fait l'effort d'essayer de voyager selon les tarifs réduits et que ces derniers avaient été dûment appliqués par l'agence de voyages.

Sous-programme 18.1 – Achats et contrats

Objectif : <i>Assurer de manière efficace et transparente la passation des marchés et l'attribution des contrats de fourniture de produits et de prestation de services.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Livraison de matériel, d'équipement et de services de la meilleure qualité possible, au meilleur prix et dans les meilleurs délais.</i>	Augmentation de la rapidité, de l'efficacité et de la flexibilité de passation des marchés, grâce à la normalisation des prescriptions techniques, au regroupement des besoins journaliers et à l'augmentation des commandes en gros.	<i>Qualité et coût des achats, respect des délais :</i> - Traitement d'un plus grand nombre de demandes par appel d'offres : quelque 192 appels à propositions et contrats ont été lancés ou conclus en 2000-2001, et 4443 commandes ont été passées. - Publication d'un plus grand nombre d'appels à propositions et d'invitations à soumissionner. - Les achats groupés ont permis de réaliser 15 à 30% d'économie par rapport aux achats non groupés effectués dans le passé.
<i>Obtention des meilleurs prix et conditions auprès du plus grand nombre possible de fournisseurs étrangers, dans le cadre d'appels d'offres internationaux destinés à un éventail diversifié de fournisseurs afin d'assurer la concurrence la plus large possible.</i>	Obtention de meilleurs prix et conditions contractuelles; plus large répartition géographique et diversification accrue des fournisseurs.	<i>Prix et conditions :</i> - Participation de l'OMPI à l'UNCSD (Base de données des Nations Unies sur les fournisseurs) et à l'IAPWG (Groupe de travail des achats interorganisations) du Service commun d'achats des Nations Unies, et utilisation et promotion de leurs services. - Enrichissement de la base de données de fournisseurs potentiels; augmentation de plus de 96% du nombre de fournisseurs inscrits, qui étaient 2557 à la fin de l'exercice biennal. - Passation de marchés avec des fournisseurs de 69 pays. - En ce qui concerne la coopération pour le développement, 48% des achats ont été effectués localement.
[Nouveau résultat escompté] : <i>Inventaire complet de tous les actifs physiques de l'OMPI.</i>	Recensement et localisation, grâce à l'utilisation de codes-barres, des actifs du Secrétariat.	[Nouveau indicateur d'exécution] : <i>Nombre et valeur des articles inclus dans l'inventaire :</i> - Recensement et identification par code-barre de 37 101 articles, soit une valeur globale estimée à 45 283 600 francs suisses (pourcentage recensé : 99,7%).

Sous-programme 18.2 – Voyages

Objectif : <i>Veiller à ce que les politiques définies par l'Organisation en matière de voyages soient appliquées de façon cohérente.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Conditions de voyage économiques, satisfaisantes et conformes aux pratiques de l'Organisation.</i>	En négociant des tarifs réduits avec certaines compagnies aériennes, le Secrétariat a pu faire des économies sur le prix des billets tout en respectant les normes de l'OMPI en matière de voyages.	<i>Réduction des dépenses liées aux déplacements pris en charge par l'Organisation :</i> - Total des dépenses pendant l'exercice biennal en cours : 18,4 millions de francs suisses contre 20,5 millions de francs suisses en 1998-1999. - Économies réalisées pendant l'exercice biennal 2000-2001 : 1,9 million de francs suisses contre 632 000 francs suisses en 1998-1999.

Objectif : <i>Veiller à ce que les activités de l'Organisation soient menées à bien conformément aux normes établies en matière de sécurité.</i>		
Résultats escomptés	Résultats obtenus	Indicateurs d'exécution retenus
<i>Prévention des risques d'exposition du personnel de l'OMPI ou de tiers à des situations susceptibles de mettre leur sécurité en jeu.</i>	Aucun incident lié aux voyages n'a été signalé pendant l'exercice 2000-2001.	<i>Réduction de l'incidence des situations dans lesquelles la sécurité des fonctionnaires de l'OMPI ou des tiers est mise en jeu :</i> - Tous les voyages organisés pour des représentants d'État membre ou entrepris par les fonctionnaires du Secrétariat se sont déroulés sans incident. En outre, tous les voyages effectués par le directeur général ont fait l'objet d'une vérification et d'une coordination avec les services du protocole des aéroports, conformément aux normes de haute sécurité en vigueur. - Il est devenu obligatoire d'obtenir une autorisation de sécurité avant de partir en mission dans une région à accès limité.
Montant total des dépenses au titre du programme principal 18 au cours de l'exercice biennal 2000-2001:		10 026 000 francs suisses

IV. CONCLUSION

134. Si l'on analyse l'information contenue dans le présent rapport, la réalisation des objectifs et des résultats escomptés pendant l'exercice biennal 2000-2001, tels qu'ils avaient été prévus dans le programme et budget pour cet exercice, peut être considérée comme très satisfaisante. Dans plusieurs domaines, les réalisations ont même dépassé les attentes. Pour les rares cas où les priorités des programmes ont changé en raison de facteurs extérieurs et où le travail n'a pas pu être effectué comme prévu, la non-réalisation des objectifs et des résultats escomptés est considérée comme étant pleinement justifiée.

135. Enfin, les informations reçues des parties prenantes de l'OMPI aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional montrent que les réalisations de l'OMPI ont suscité beaucoup d'intérêt, des attentes véritables et, surtout, qu'elles ont reçu un large soutien.

136. Les assemblées des États membres de l'OMPI sont invitées à examiner le contenu du présent document et à l'approuver.

[L'annexe suit]

ANNEXE

SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

AAB	Comité consultatif des nominations
AB	Bâtiment Arpad Bogsch (bâtiment de la tour)
ACE/IP	Comité consultatif sur la sanction des droits de propriété industrielle
Accord sur les ADPIC	Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce
ACMEC	Comité consultatif sur la gestion et la sanction du droit d'auteur et des droits connexes dans le cadre des réseaux mondiaux d'information
ADI	Autorité de dépôt internationale
ADN	Acide désoxyribonucléique
AIMS	Système de gestion de l'information pour l'administration
AMC	Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI
ANASE	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est
APEC	Coopération économique Asie-Pacifique
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété industrielle
ASPAC	Pays d'Asie et du Pacifique
ATRIP	Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle
BasD	Banque asiatique de développement
BERD	Banque européenne pour la reconstruction et le développement
BETS	Système de suivi des dépenses budgétaires
BID	Banque interaméricaine de développement
BNPI	Bibliothèque numérique de propriété intellectuelle
CAC	Comité administratif de coordination (ONU)

CAM	Centre administratif des Morillons
CCI	Chambre de commerce internationale
CCL	<i>Caribbean Copyright Link</i>
CCP	Commission consultative des politiques
CCQA (FB)	Comité consultatif pour les questions administratives – Questions financières et budgétaires (ONU)
CCQA (PER)	Comité consultatif pour les questions administratives – Questions relatives au personnel et questions générales d'administration (ONU)
CCTLD	Domaines de premier niveau correspondant à des codes de pays
CDB	Convention sur la diversité biologique
CEA	Commission économique pour l'Afrique (ONU)
CEE	Commission économique pour l'Europe (ONU)
CEI	Communauté des États indépendants
CESAP	Commission économique et sociale (de l'ONU) pour l'Asie et le Pacifique
CIB	Classification internationale des brevets
CIC	Centre international de calcul (ONU)
CICG	Centre international de conférences de Genève
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
CLEA	Collection de lois accessibles en ligne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
COP5	Cinquième réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique
CTD	Comité du commerce et du développement (OMC)
CTE	Comité du commerce et de l'environnement (OMC)

DAEL	Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement
DOI	Identificateur numérique d'objet
ECOSOC	Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies
ESBA	Alliance européenne des petites entreprises
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FINAUT	Système de gestion financière
GB	Bâtiment Georg Bodenhausen (ancien bâtiment BIRPI de l'OMPI)
GLOBALPAT	Collection en langue anglaise réunissant la quasi-totalité de la documentation en matière de brevets
GTLD	Domaine générique de premier niveau
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
HLCM	Comité de haut niveau sur la gestion (ONU)
HLCP	Comité de haut niveau sur les programmes (ONU)
IAC	Commission consultative du monde de l'entreprise
IAPWG	Groupe de travail des achats interorganisations du Service commun d'achats des Nations Unies
ICANN	<i>Internet Corporation for Assigned Names and Numbers</i>
ICSEI	Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions
ICT	Techniques de l'infocommunication (ou de l'information et de la communication) – voir TIC
IFIA	Fédération internationale des associations d'inventeurs
IFRRO	Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction
IIPS	International Intellectual Property Society

IMPACT	Gestion de l'information pour le Traité de coopération en matière de brevets
INDECS	Compatibilité des données dans les systèmes de commerce électronique
IPA CIS	Assemblée interparlementaire de la Communauté des États indépendants
IPLIX	Textes législatifs de propriété intellectuelle (CD-ROM de l'OMPI)
IPO	Office de propriété intellectuelle (variante : Office de propriété industrielle)
IPR	Droits de propriété intellectuelle
ISO	Organisation internationale de normalisation
IT	Techniques de l'information
JOPAL	JOPAL (Journal of Patent Associated Literature)
LEA	Ligue des États arabes
LMS	Système de gestion de la formation
LTPI/IPLT	Lois et traités de propriété intellectuelle / <i>Intellectual Property Laws and Treaties</i> (publications de l'OMPI)
MERCOSUR	Mercado Común del Sur
MIMOSA	Application logicielle pour le mode mixte
MPEG-21	<i>Moving Picture Experts Group</i> (cadre audiovisuel numérique)
NFAP	Plan d'action ciblé par pays
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OEAB	Organisation eurasienne des brevets
OEB	Office européen des brevets
OIF	Organisation internationale de la francophonie
OIG	Organisation intergouvernementale
OIM	Organisation internationale pour les migrations

OIT	Organisation internationale du travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMD	Organisation mondiale des douanes
OMM	Organisation météorologique mondiale
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
OPAC	Catalogue public en ligne
PBC	Comité du programme et budget de l'OMPI
PCIPD	Comité permanent de la coopération pour le développement en rapport avec la propriété intellectuelle
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PCT-IMPACT	Gestion de l'information pour le PCT
P&G	Procter and Gamble
PMA	Pays les moins avancés
PME	Petites et moyennes entreprises
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PLT	Traité sur le droit des brevets
PRIM	Réunion d'information professionnelle
RAIPON	Association russe des peuples autochtones du Nord
RBB	Budget axé sur les résultats
RFAP	Plan d'action ciblé par région
RO	Office récepteur
SADC	Communauté pour le développement de l'Afrique australe
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes

SCIT	Comité permanent des techniques de l'information
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SECIB	Secrétariat de la coopération ibéro-américaine
SGAE	Société générale des auteurs et éditeurs (Espagne)
SIECA	Secrétariat permanent du Traité d'intégration économique de l'Amérique centrale
SIGAGIP	Système de gestion du personnel et des états de paie
SLC	Contrat d'engagement spécial
SPLT	Projet de traité sur le droit matériel des brevets
SSA	Contrat de louage de services
STEP	Groupe d'étude en technologie, innovation et politique économique (Norvège)
TAO	Traduction assistée par ordinateur
TIC	Techniques de l'infocommunication (ou de l'information et de la communication) – voir ICT
TK	Savoirs traditionnels
UC	Union Carbide
UDRP	Principes directeurs régissant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
UE	Union européenne
UIT	Union internationale des télécommunications
UNCAPS	United Nations Shared Cataloguing and Public Access System (système commun de catalogage et de consultation en ligne des bibliothèques des Nations Unies)
UNCSD	Base de données des Nations Unies sur les fournisseurs
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

UNICE	Union des confédérations de l'industrie et des employeurs d'Europe
UNICT	United Nations Information and Communication Technologies (groupe de travail des Nations Unies sur les technologies de l'information et de la communication)
UNISA	Université de l'Afrique du Sud
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNJSPF	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UPOV	Union internationale pour la protection des obtentions végétales
W3C	<i>World Wide Web Consortium</i>
WASME	Association mondiale des petites et moyennes entreprises
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WIPONET	Réseau mondial d'information de l'OMPI
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes
WWA	Académie mondiale de l'OMPI

[Fin de l'annexe et du document]